

Turner prend ses distances vis-à-vis du gouvernement Trudeau

Les sept candidats libéraux font la cour à l'Ouest

SASKATOON (d'après la CP) — Participant tous ensemble pour la première fois depuis le début de leur campagne à un débat devant quelque 800 libéraux à Saskatoon qui ont manifesté leur appui à chacun d'eux, les sept candidats au leadership du parti libéral ont présenté un pot-pourri de promesses aux libéraux de l'Ouest du Canada au cours du week-end, s'engageant à mieux les représenter à Ottawa et à réduire les tensions qui animent les relations entre l'Est et l'Ouest.

L'énoncé de M. John Turner a été bien accueilli. Ce dernier a pris ses distances vis-à-vis du gouvernement de M. Trudeau, en faisant état de ses projets de doter l'Ouest d'une politique commerciale plus agressive, d'améliorer le réseau de transport et d'aider les cultivateurs et les petits hommes d'affaires.

«J'irai à l'étranger et je vendrai les produits de l'Ouest et de tout le Canada» a-t-il déclaré aux applaudissements nourris de ces citoyens de

l'Ouest qui s'étaient fait dire par M. Trudeau, il y a plus de dix ans: «Pourquoi devrais-je vendre votre blé?»

Même si tout le monde parle de M. John Turner comme du grand favori dans cette course au leadership, c'est le discours de M. Jean Chrétien qui a été le plus applaudi. Le ministre de l'Énergie a parlé de son engagement au parti libéral et de son attachement au Canada, «le meilleur de tous les pays du monde», et promis que son leadership en serait un d'attachement et de patriotisme.

Les deux hommes ont différé d'opinion sur la façon dont l'actuel système politique pourrait être réformé pour assurer à l'Ouest une meilleure représentation à Ottawa. M. Turner écarte la représentation proportionnelle qui aurait comme effet d'affaiblir le gouvernement central, et doute de l'efficacité d'un Sénat élu.

M. Chrétien a soutenu de son côté qu'il s'empresseait, pour assurer à l'Ouest que sa voix serait mieux entendue.

Voir page 8: Les sept candidats

Le cardinal a 80 ans



Le cardinal Paul-Émile Léger a officié, hier, une messe à la basilique Notre-Dame, à l'occasion de son 80e anniversaire de naissance. À l'issue de l'office, il a serré dans ses bras Samuel Chaloux, âgé de 10 mois, fils de Michel et Gina Chaloux.

(Photo Jacques Grenier)

L'accord constitutionnel

Bourassa est confiant de négocier le retour du Québec au bercail

PIERRE O'NEILL

M. Robert Bourassa est confiant que, de retour à la tête de la province, il pourra négocier l'inclusion du Québec à l'accord constitutionnel, que le prochain premier ministre du Canada soit libéral ou conservateur.

Participant au colloque régional des militants libéraux de quinze comtés de la Rive-nord de Montréal, M. Bourassa également révéla qu'il aura, au cours des prochains jours, des entretiens avec les leaders libéraux fédéraux et conservateurs. Après M. John Turner, qu'il a rencontré le mois dernier, M. Bourassa a accepté de rencontrer, au cours du mois de mai, d'autres aspirants à la succession de M. Trudeau.

Dès cette semaine, il aura un nouveau tête-à-tête avec le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney. Les deux hommes traitent de relance économique, de constitution, de droits linguistiques et de la conjoncture politique québécoise.

Le chef du PLQ trouve navrant de voir le premier ministre Lévesque, flanqué du chef indien Max Gros-Louis, se rendre à Saint-Malo pour parler des vertus de l'indépendance politique du Québec.

La visite au Québec, ces jours-ci, du ministre de l'Agriculture du gouvernement Mitterrand, M. Michel Rocard, n'impressionne pas outre mesure M. Bourassa. Il ignore si MM. Rocard et Lévesque concluront des ententes mais il en doute. M. Bourassa souhaite néanmoins que ces discussions finissent par bénéficier au Québec. Si ce devait être le cas, il applaudira. Il rappelle que, lors de la campagne référendaire de 1980, M. Rocard s'était prononcé en faveur de l'indépendance du Québec et que ces prises de position avaient été mal accueillies. M. Bourassa constate aujourd'hui, avec satisfaction, que le ministre français de l'Agriculture a décidé de ne plus se mêler des affaires



Robert Bourassa

intérieures du Québec et de ses problèmes au sein de la fédération canadienne.

Quoi qu'il en soit, l'intensité des relations que le Québec entretient avec Paris fait dire au chef du PLQ que le gouvernement Lévesque serait peut-être avisé de mettre moins d'emphasis sur les rapports Québec-France pour investir davantage dans les relations nord-sud, c'est-à-dire, axées plutôt sur les États-Unis.

Dans cette optique, M. Bourassa croit que l'Hydro-Québec a bien agi en inaugurant une mission commerciale à New-York pour favoriser la conclusion de nouveaux contrats de vente d'électricité avec les États américains. Après avoir rappelé que cela fait sept ans qu'il fait la promotion de cette option et qu'il s'est personnellement impliqué auprès des milieux financiers américains, M. Bourassa estime que l'initiative de l'Hydro-Québec, si louable soit-elle, est trop peu tard et que le gouvernement du Québec doit s'impliquer.

Voir page 8: Le PLQ

Un pilote se tue à Saint-Hubert

SAINT-HUBERT (PC) — Le pilote d'un petit avion est décédé hier après-midi à l'aéroport de Saint-Hubert, au sud de Montréal, lorsque son appareil s'est écrasé au sol. Il participait à un spectacle aérien dans le cadre d'un salon de l'aéronautique qui se tenait à cet endroit.

Selon la police de Saint-Hubert, l'avion (un mono-moteur Hyper-B que la victime avait lui-même fabriqué) et que conduisait Alain Brossard, 37 ans, s'est écrasé sur la piste à la suite d'une fausse manœuvre. Il a été trouvé mort sur les lieux de la tragédie.

Aucun spectateur n'a été blessé. Alain Brossard, un pilote expérimenté, était enseignant au collège

Edouard-Monpetit de Longueuil.

Le reste du spectacle d'acrobaties aériennes a été annulé à la suite de cet accident.

Le ministère des Transports et de la Défense nationale procèdent actuellement à une enquête afin de déterminer les causes exactes de l'accident mortel.

Le salon de l'aéronautique qui se déroulait à l'aéroport de Saint-Hubert en fin de semaine était organisé par les étudiants du collège Edouard-Monpetit. Les 1,000 étudiants de l'école étaient pour la plupart sur place pour informer les visiteurs aux différents stands installés sur le site de l'aéroport.

Il nuance sa propre déclaration au Point

Lévesque: «Les déclarations de Turner traduisent un esprit cynique»

MAURICE GIRARD

MONTREAL (PC) — Le premier ministre René Lévesque estime que les déclarations de l'aspirant au leadership libéral John Turner sur les droits des minorités linguistiques traduisent un esprit cynique et opportuniste.

«Je pense que tout cela relève strictement du calcul cynique, c'est une attitude très opportuniste qui consiste à déclarer une chose en français et une autre en anglais et,

par la suite, tenter de réconcilier les deux déclarations», a répondu M. Lévesque à une interview radiophonique en langue anglaise.

«Honnêtement, a-t-il ajouté, je ne peux pas deviner ou m'imaginer ce que pense M. Turner sur cette question (des droits linguistiques) parce qu'il a louvoyé... tentant de réparer les pots cassés.»

Mais M. Lévesque ne veut pas se mêler de la course à la direction du Parti libéral fédéral, qui a été marquée à ses débuts par les propos ambigus de l'aspirant Turner sur le rôle

d'Ottawa dans les recours aux tribunaux présentés par les minorités linguistiques.

A sa façon toutefois, le premier ministre du Québec a commis le même travers qu'il reproche à l'aspirant libéral. Dans l'entrevue à la radio anglaise, il a critiqué sans ambages M. Turner tandis que dans une autre interview en français, diffusée le même jour, le chef du PQ a refusé de se commettre: pas question de commenter les événements de la campagne de ce parti «en déclin et en faillite».

L'analogie ne s'arrête pas là puisque le premier ministre du Québec a nuancé hier une déclaration qu'il a faite, il y a trois mois, à un journaliste français de l'hebdomadaire *Le Point*.

Ainsi, M. Lévesque a repris confiance et il n'écarte plus la possibilité de pouvoir contribuer, en tant que membre du gouvernement, à la réalisation de la souveraineté du Québec.

«J'ai dit que c'était peu probable, il y a quelques mois. Peut-être qu'aujourd'hui...»

Voir page 8: Lévesque nuance

Taiwan divise toujours la Chine et les États-Unis

PÉKIN (AFP) — La visite en Chine du président américain Ronald Reagan, qui a terminé samedi ses entretiens avec les dirigeants chinois, a été marquée par la volonté de Pékin de garder ses distances vis-à-vis de Washington sur les plans stratégique et diplomatique, tout en renforçant la coopération bilatérale.

Lors des entretiens que M. Reagan a eus, ces trois derniers jours, avec les dirigeants chinois, ceux-ci ont souligné avec insistance les désaccords entre les deux pays sur les problèmes internationaux, que la partie américaine s'efforçait de minimiser ou de passer sous silence, relèvent les observateurs.

La question de Taiwan a été, comme cela était prévisible, désignée comme un problème crucial. Seul un règlement de cette question pourrait débloquent les relations sino-américaines, a rappelé M. Deng Xiaoping, l'homme fort de la Chine post-maoïste.

Les dirigeants chinois n'ont pas manqué une occasion de critiquer, avec une virulence parfois éton-

nante, la politique américaine en Amérique centrale, en Corée, au Moyen-Orient, et vis-à-vis de l'URSS.

La Chine rejette l'idée d'une coopération stratégique avec Washington qui serait dirigée contre Moscou. Elle a affirmé avec force qu'elle se réservait le droit d'établir des relations avec tous les pays, y compris ceux du bloc soviétique, sur la base des principes de la coexistence pacifique.

Le secrétaire général du Parti communiste chinois (PCC), M. Hu Yaobang, a déclaré à M. Reagan que la Chine chercherait à normaliser ses relations avec l'URSS par la voie de négociations pacifiques.

Les dirigeants chinois n'ont, semble-t-il, guère apprécié que M. Reagan critique l'URSS à une quinzaine de jours de la visite à Pékin de M. Ivan Arkhipov, la plus importante personnalité soviétique à se rendre en Chine depuis la grande brouille des deux géants socialistes dans les années '60.

Non seulement les attaques de M. Reagan...

Voir page 8: Taiwan divise



Le président et Mme Reagan ont profité de leur passage à Xian, hier, pour faire un peu de lèche-vitrine.

Photolaser AP

le week-end sportif

Steve Penney a déjà oublié

Le Canadien a tenu un léger exercice à Montréal hier et Steve Penney, que les Islanders ont déjoué à cinq reprises en 28 minutes samedi, a choisi de tout oublier du match que les Islanders ont remporté 5-2, samedi. Dans l'autre série, Wayne Gretzky (notre photo) a réussi un but sur un tir de pénalité dans la victoire de 8-5 des Oilers d'Edmonton contre les North Stars du Minnesota, samedi. Les Oilers ne sont plus qu'à une victoire de la finale de la coupe Stanley.

Page 14



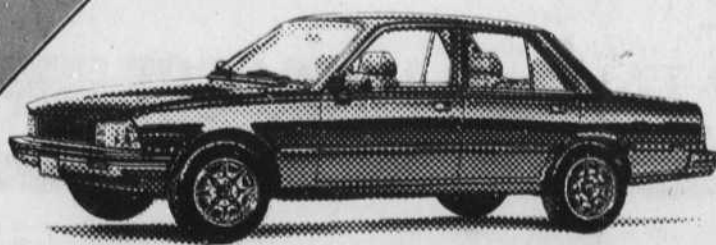
Un Italien l'emporte sur Ferrari

L'Italien Michele Alboreto a mis fin à une longue attente des supporters italiens en s'imposant au volant d'une Ferrari dans le Grand Prix de Belgique. Alboreto a remporté un succès indiscutable, dominant de bout en bout la course disputée hier sur le circuit où un de ses prédécesseurs, le Québécois Gilles Villeneuve, a trouvé la mort en 1982. Il s'agit de la troisième victoire d'Alboreto en Formule Un, l'ayant déjà emporté — mais sur Tyrrell — à Las Vegas (1982) et à Detroit (1983). Page 15

McEnroe conserve son titre

L'Américain John McEnroe a conservé son titre de champion du tournoi de la WCT hier en battant à Dallas son compatriote Jimmy Connors en trois manches (6-1, 6-2 et 6-3). McEnroe a mis moins de deux heures pour venir à bout de Connors qu'il a maintenant battu à quatre reprises lors de leurs cinq derniers matchs. Vainqueur de cette épreuve pour la quatrième fois, McEnroe est devenu le deuxième joueur, après Ken Rosewall, à remporter deux années de suite cette compétition. Page 15

Au Canada, le Peugeot est protégé par la garantie 3 ans/80 000 km (incluant rouage d'entraînement et protection contre les perforations dues à la corrosion). Le concessionnaire Chrysler/Peugeot vous fournira tous les détails.



Dans l'est Peugeot... c'est nous autres
PEUGEOT 505
LA VOITURE CONSTRUITE POUR DURER
LOCATION A LONG TERME DISPONIBLE

Automobiles
FORQUES
15949 Sherbrooke Est
642-7411

La nouvelle déléguée du Québec s'est trouvée bien accueillie

Louise Beaudoin est interviewée à la télé française

JEAN-FRANÇOIS LISÉE

PARIS (PC) — Le Canada et le Québec sont «en quelque sorte finlandisés» par les États-Unis; le général de Gaulle était un «héros pour tous les Québécois»; le pape «n'est pas très branché sur les réalités» actuelles: tels sont

les moments forts de l'interview qu'a accordée, hier soir, à la télévision française la déléguée générale du Québec à Paris.

Mme Louise Beaudoin a été présentée comme une femme «passionnée, têtue et séduisante» par les animateurs du magazine hebdomadaire de la première chaîne française *Sept sur sept*. Ils

ont abordé les dossiers canadiens en lui demandant si le Canada était vraiment indépendant des États-Unis et s'il aurait la possibilité de passer un accord avec les Soviétiques.

«Non, absolument pas», a-t-elle répondu. Mais c'est une dépendance qui est agréable, qui est plus facilement supportable parce que le Qué-

bec et le Canada sont des pays développés. Mais on sait très bien qu'en quelque sorte on est finlandisé (neutrisé) et ça on le comprend et on le subit. Il n'y a pas grand monde qui le remet en question.

Interrogée sur le souvenir qu'avait laissé au Québec le passage du général de Gaulle, Mme

Beaudoin a répondu qu'il «était un héros chez nous, non seulement pour les indépendantistes québécois dont je suis, mais pour tous les Québécois». Le «vive le Québec libre!» lancé en 1967 par le général a été «une façon d'affirmer notre nationalité française, nord-américaine» face aux Anglo-saxons, a-t-elle dit. Elle a ajouté que depuis de Gaulle, «il y a une continuité dans les relations franco-québécoises», y compris avec le pouvoir actuel.

Mme Beaudoin s'était d'abord déclarée un peu étonnée de l'accueil que lui a réservé la presse française: «Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de diplomates ou d'ambassadeurs qui, quand ils arrivent en France, ont une presse aussi importante» a-t-elle dit, y voyant «la preuve que le Québec intéresse véritablement les Français».

Il faut signaler, à cet égard, que la présence de diplomates étrangers lors d'émissions d'information est très rare en France, et normalement réservée aux ambassadeurs américains, israéliens ou de pays concernés par une crise internationale. L'invitation faite à la déléguée québécoise reflète effectivement un intérêt particulier pour le Québec.

Comme c'est l'usage à cette émission, Mme Beaudoin a été appelée à commenter l'actualité de la semaine, qui s'était ouverte sur les festivités pascales.

Elle a déclaré qu'elle était très touchée par l'action du pape Jean-Paul II lorsqu'il «parle de paix, des droits de l'homme, du droit à l'autodétermination des peuples et des nations». Mais elle a ajouté que lorsqu'il parle de mœurs ou de la société au 20^e siècle et de la façon dont il en parle, «j'ai vraiment l'impression, en tout cas, qu'il n'est pas très branché sur les

réalités telles qu'on les connaît». En France, le terme «branché» signifie être à la mode. Mme Beaudoin estime donc que les idées du pape sont pour le moins dépassées.

La déléguée générale a, par ailleurs, reconnu que Jean-Paul II «a compris le rôle des médias et s'en sert merveilleusement bien» lors de ses déplacements.

Manifestement moins à l'aise pour discuter de questions internationales, Mme Beaudoin a confondu le Salvador avec Saint-Domingue, où des émeutes de la faim ont eu lieu en début de semaine. Elle a été très critique de l'action du Fonds monétaire international (FMI) dont les mesures économiques imposées à certains pays du Tiers-Monde «ont amené ces émeutes de la faim», a-t-elle dit.

«Si le FMI continue dans cette direction, on s'en va vers une situation qui va être une véritable poudrière dans le Tiers-Monde», a-t-elle ajouté.

Au sujet de la guerre entre l'Irak et l'Iran, la déléguée générale a déploré que ce conflit ait fait 500,000 morts et a avoué: «Je ne dois pas être la seule à ne même plus savoir pourquoi cette guerre a été déclenchée».

Puis, appelée à commenter l'affaire de l'ambassade libyenne à Londres, Mme Beaudoin a déclaré «qu'à partir du moment où dans notre société internationale on ne joue plus les règles du jeu, il arrive des choses comme ça». Dans le même ordre d'idées, elle a répondu à la blague qu'il n'était pas question pour les diplomates québécois d'ouvrir le feu sur des passants français.

Cette émission devrait être diffusée sur la chaîne TVFQ-99, au Québec, dans une semaine.



Pendant que Montréal connaissait de splendides journées d'été, le Manitoba se retrouvait sous les congères et une forte pluie verglaçante qui a endommagé les arbres et privé plusieurs villages d'électricité durant le week-end. (Photolaser CP)

LE PATRIMOINE

L'espace vert et l'espace bleu

ALAIN DUHAMEL

Dans l'île de Montréal, urbanisée à près de 80 %, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel, son espace vert et son espace bleu, s'imposent comme une préoccupation prioritaire d'aménagement. D'autant plus que les superficies d'espaces verts demeurent inférieures aux normes généralement convenues. «L'application d'une norme généralement reconnue — cinq hectares par 1,000 habitants — pour les espaces de ce type nous permettrait d'établir, selon toute évidence, que la Communauté présente un déficit à ce niveau», lit-on dans la proposition préliminaire de schéma d'aménagement adoptée la semaine dernière par le conseil de la Communauté urbaine de Montréal.

Si l'essentiel de la proposition préliminaire demeure intact dans la version définitive, dont l'adoption est prévue pour l'été 1985, le premier schéma de l'île de Montréal constituera un événement politique majeur car jamais, depuis les premiers efforts de mise en valeur du mont Royal, en 1877, jusqu'aux projets d'aménagement des parcs de la CUM, entrepris depuis quelques années, les élus locaux n'avaient exprimé la volonté de préserver et de mettre en valeur le cadre naturel de l'île.

La tradition porterait plutôt à conclure au contraire. La Ville de Montréal, avec la complicité de la CUM et du ministère des Affaires culturelles, rogne, en faveur d'un développement résidentiel, dans l'arrondissement naturel de Saraguay, le dernier boisé intact de l'île. Les villes de banlieue, en bordure de la rivière des Prairies, font peu d'objection à la construction sur le bord de l'eau. Verdun réclame le boisé de l'île des Soeurs pour le sacrifier à la construction. Il y a deux ans à peine, Montréal n'hésitait pas à laisser à un entrepreneur immobilier l'île Rochon qu'elle avait identifiée, pourtant, comme un espace vert à aménager. Et on ne compte plus les kilomètres de remblaiage et de remblayage le long des cours d'eau.

À l'égard de la protection du milieu naturel, la proposition préliminaire d'aménagement s'exprime comme suit: «protéger les éléments du milieu naturel tels que les rapides de Lachine, le couloir fluvial de la rivière des Prairies et le lac Saint-Louis, ainsi que les îles qui s'y trouvent, de toute altération susceptible de nuire à leur caractère spécifique».

En définissant un périmètre d'urbanisation prioritaire et en identifiant l'espace vert et l'espace bleu qui peuvent encore être protégés et mis en valeur, la proposition préliminaire définit une orientation, essentielle à la qualité de vie dans l'île de Montréal, et un espace naturel qui ne doit plus être menacé d'amputation.

Compte tenu du déficit en espaces verts de la

CUM, la proposition préliminaire doit être jugée comme un minimum vital, un patrimoine naturel précieux qu'il faut désormais conserver intégralement.

Les Montagnais des îles de Mingan — Avant que Parcs Canada n'entreprenne l'aménagement des îles de Mingan en un parc national marin, les gouvernements du Canada et du Québec et le Conseil atikamek-montagnais devront s'entendre sur la propriété réelle de l'archipel.

Les Montagnais affirment qu'ils n'ont jamais cédé leurs droits territoriaux sur les îles et réclament le rattachement de l'archipel à la réserve de Mingan.

«L'archipel de Mingan, que nous occupons et dont nous exploitons les diverses ressources depuis des temps immémoriaux, fait partie de notre patrimoine», affirme le Conseil de bande de Mingan, dans un mémoire qu'il faisait tenir récemment à Parcs Canada.

Les Montagnais rappellent qu'ils n'ont jamais compromis le caractère naturel des lieux. Les explorateurs, les commerçants de fourrures, les habitants de la Côte-Nord et les compagnies minières ont, au contraire, laissé des traces bien visibles dans le paysage exceptionnel des îles.

Les objectifs de Parcs Canada ne sont pas a priori incompatibles, selon le Conseil de bande, avec la préservation de la tradition montagnaise d'exploitation des lieux. Toutefois, les Montagnais s'inquiètent d'une exploitation touristique et de ses répercussions sur leur environnement. Ils se demandent dans quelle mesure Parcs Canada, à la fois conservateur de la richesse naturelle et pourvoyeur d'un important équipement touristique, peut seul réconcilier ses deux rôles dans le respect de la vie montagnaise.

«Nous savons que le tourisme impose des exigences d'accueil et véhicule une foule d'influences extérieures. Nous serions disposés à offrir notre hospitalité, mais nous refuserions que cette hospitalité se paie de nos valeurs, de nos traditions, de nos aspirations. Nous recevons les touristes en amis désireux de se récréer, de se délasser, de s'émerveiller devant les richesses de la nature insulaire, de trouver inspiration devant ces panoramas, de s'instruire. En retour, nous voudrions que les touristes nous respectent dans tout ce que nous sommes.»

En rattachant l'archipel à la réserve, le Conseil de bande, par l'entremise d'un comité de gestion, pourrait le mettre en valeur et conclure avec Parcs Canada des ententes.

Parcs Canada a acquis au cours de l'été 1983, de Dome Petroleum, l'archipel des îles de Mingan même si, depuis 1978, le ministère des Affaires culturelles les avait classées arrondissement naturel.

guérin
l'éditeur
qui
édite

C'est à ton tour
RENÉ... MON CHER
Raymond Lévesque
ISBN-2-7601-1156-3
127 pages — 9,95 \$



Une semaine de l'urbanisme

TROIS-RIVIÈRES (PC) — La troisième semaine de janvier sera désormais la semaine de l'urbanisme au Québec. Les membres de la Corporation des urbanis-

En vente dans toutes les librairies

Dans ce livre pétillant d'esprit, Raymond Lévesque s'est mis dans la peau de son célèbre homologue René Lévesque, afin de lui rappeler des souvenirs (de 1977 à 1984) et de lui faire des suggestions. Raymond connaît bien René Lévesque qui, selon lui, a de l'audace qu'il prend pour de la fermeté, n'en déplaît aux péquistes. Ce qui l'aurait perdu, c'est son amour pour le pouvoir. L'impudence de Raymond n'a d'égale que sa détermination à faire éclater la vérité. Quoique nostalgique, il pousse assez loin son analyse des hommes politiques canadiens. Toute personne intéressée à l'avenir du Québec et du Canada lira avec intérêt cet ouvrage, qui la fera rire aussi souvent que réfléchir.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525	168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241
--	--	---	--



Cocktail-causerie

le mardi
8 mai 1984
à 6:00 p.m.

à la Salle de Bal Ouest du CENTRE SHERATON DE MONTRÉAL (1201 Dorchester Ouest — 4^e étage)

Conférencier:
Monsieur François DALLÉ
Président Directeur Général de l'ORÉAL-Paris et «Manager de l'année 1983» en France

dont l'exposé sera:
«L'ORÉAL À LA RECHERCHE DU PROGRÈS»

Réservations:
866-2797

Vous voyagez par affaires. Vous avez des besoins particuliers. La Classe Impériale de CP Air vous réserve un traitement de faveur sans frais supplémentaires. Comptoir d'enregistrement distinct. Confort. Service chaleureux. La Classe Impériale. Disponible sur tous nos vols entre les principales villes canadiennes.*

Exigez LA CLASSE IMPÉRIALE CP Air

TRANSPORTEUR OFFICIEL EXPO 86 VANCOUVER

Montréal • Ottawa • Toronto • Winnipeg • Calgary • Edmonton • Vancouver • Victoria

* CP et K sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadien Pacifique, Limitée.

Arbitrage du cabinet au lac Saint-Pierre

Ouellette est prêt à confier le monitoring des rejets de la CUM à un organisme neutre

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

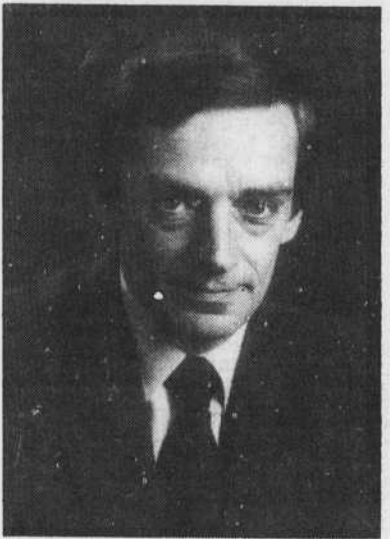
Québec accepterait de confier à un «organisme indépendant» la responsabilité d'effectuer un suivi environnemental pour déterminer si le rejet des eaux usées de la CUM en un point unique du fleuve, au cours des deux années qui précéderont la mise en marche de son usine d'épuration, prévue pour 1986.

C'est ce qu'a déclaré, samedi, au DEVOIR le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, en marge du colloque organisé dans la métropole à l'occasion du 10e anniversaire du Conseil consultatif de l'environnement.

«Si les gens de la rive Sud n'ont pas confiance dans un monitoring effectué par la CUM ou le ministère, qu'ils nous proposent un organisme neutre qui pourrait le superviser du début à la fin. Je m'engage à accepter leur proposition», a ajouté M. Ouellette.

Ce dernier a précisé que le suivi environnemental auquel il songe devra s'étendre jusqu'au lac Saint-Pierre, un plan d'eau qui pourrait se ressentir des rejets sans traitement de la CUM. L'étude confiée au Laboratoire hydraulique Lasalle par la CUM pour analyser les conséquences environnementales de ses rejets sans traitement s'est limitée à une zone de dix kilomètres en aval de l'émissaire de l'île aux Vaches.

M. Ouellette a, d'autre part, révélé



M. Adrien Ouellette

au DEVOIR que son ministère et celui du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) vont présenter incessamment un «mémoire conjoint» au cabinet pour faire trancher définitivement les priorités d'aménagement de l'État au lac Saint-Pierre. Les deux ministres tentent depuis plus d'un an, mais en vain, de convaincre leur collègue de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, d'abandonner l'idée d'aider financièrement un groupe d'agriculteurs de cette région qui veulent endiguer la plaine d'inondation entre Baieville et Nicolet, un des principaux sites de reproduction lors des crues printanières.

Le MLCP et l'Environnement ont l'intention d'aménager à des fins de conservation et de récréation tous les sites importants de ce plan d'eau où l'exploitation de la faune génère des retombées économiques de plusieurs millions de dollars. Les aménagements envisagés par les deux ministères nécessiteront, d'ailleurs, des investissements de plusieurs millions.

«Il serait pour le moins aberrant, a expliqué le ministre de l'Environnement, qu'un éventuel suivi environnemental ne tente pas de cerner les impacts des déversements de la CUM sur le lac Saint-Pierre alors que nous y investissons autant d'énergie pour l'aménager et le rendre plus accessible à la population.

«Je l'ai dit et je le répète: je ne permettrai pas qu'on poursuive les rejets sans traitement au fleuve si cela doit avoir des impacts majeurs sur la santé des riverains ou sur le fleuve».

Le ministre avait donné ces assurances, l'été et l'automne dernier, aux maires de la rive Sud. Mais ces derniers demeurent plutôt méfiants à l'endroit du ministère depuis que ce dernier a fait savoir qu'il autoriserait la CUM à déverser sans traitement les eaux usées de son versant Nord à compter du 1er juin. Les édiles municipaux n'acceptent pas les conclusions de l'étude commandée par la CUM au Laboratoire hydraulique Lasalle, qui ne voit pas d'impacts majeurs aux rejets sans traitement. Les maires de la rive Sud ont transposé leur insatisfaction sur le ministère quand ils ont appris que ses propres fonctionnaires avaient écarté, l'an dernier, la solution de la CUM dans une étude «interne» qui ne leur fut pas communiquée.

Deux organismes publics spécialisés dans les questions environnementales pourraient être retenus par les maires de la rive Sud. Il s'agit du Conseil consultatif de l'environnement, qui a déjà recommandé au gouvernement d'avoir comme politique de ne pas permettre le rejet sans traitement des eaux usées dans les eaux publiques sans avoir la certitude qu'il peut s'en accommoder. Cet organisme se spécialise dans l'élaboration de politiques et non dans l'analyse de cas spécifiques. Pour sa part, le Bureau d'audiences publi-

ques sur l'environnement, un organisme indépendant du ministère, se voit confier régulièrement l'évaluation environnementale de projets précis, ce qui l'a amené à statuer sur les principales études d'impact réalisées au Québec au cours des dernières années. Si l'un de ces deux organismes se voyait confier le suivi environnemental sur les rejets sans traitement de la CUM, se serait une première au Québec, car la réglementation actuelle ne prévoit que des études d'impact réalisées avant la mise en marche des projets.

Commission Grange: l'éventuel tueur psychopathe sera difficile à identifier

TORONTO (PC) — Si un tueur pathologique arpente les couloirs faiblement éclairés de l'unité des soins cardiaques de l'hôpital de Toronto pour enfants malades, afin d'assassiner 36 bébés malades et sans défense, la commission royale qui enquête sur ces décès mystérieux ne semble pas près de découvrir son identité.

Un fait nouveau est cependant apparu à l'enquête de la commission Grange, la semaine dernière, alors qu'elle mettait fin à sa 135e journée d'audiences. L'un des principaux témoins, l'infirmière Phyllis Trayner, a en effet reçu une lettre anonyme, datée du 19 septembre 1982, soit 18 mois après le décès du dernier bébé, dont le contenu laissait entendre qu'elle était impliquée dans les décès des enfants. La missive aurait été écrite par une infirmière de l'hôpital.

L'infirmière Trayner, qui poursuit son témoignage aujourd'hui, a déclaré avoir été «très choquée et très contrariée» à la lecture de cette lettre, qui a été rendue publique pour la première fois par l'avocat de la police de Toronto, Me Barry Percival. Celui-ci a déclaré à l'endroit de l'infirmière: Quelqu'un vous «accusait d'être impliquée, d'avoir une responsabilité, d'avoir fait du mal à ces bébés».

La commission tente également d'identifier l'auteur d'une série de faits étranges qui se sont produits à l'automne 1981, ce qui pourrait per-

mettre, selon certains avocats, de découvrir l'auteur des meurtres.

Des pilules pour le cœur mélangées aux repas des infirmières Trayner et Sui Scott, de même que des «X» tracés au rouge à lèvres sur la porte de l'appartement de l'infirmière Trayner, sur son casier à l'hôpital et sur sa voiture, sont autant d'incidents qui ont fait dire à l'avocat du ministère de la Justice, Me Doug Hunt, à l'endroit de l'infirmière Trayner: «Je pense que vous étiez tellement stressée que c'est vous qui êtes responsable non seulement d'avoir mis ces pilules dans la soupe et la salade, mais également de ces faits étranges que nous sommes en train d'étudier».

«J'ignore qui est responsable de la mort des bébés, a déclaré avec émotion l'infirmière Trayner. Je ne sais pas non plus qui est l'auteur des autres incidents. Je sais simplement que ce n'est pas moi».

Les responsables de la commission Grange ont espéré en vain que les renseignements fournis par les deux témoins-clés, soit les infirmières Susan Nelles et Phyllis Trayner, permettraient de découvrir comment les bébés sont décédés.

Les deux infirmières ont, par ailleurs, indiqué qu'elles avaient cru qu'une autre personne tentait de les impliquer dans les décès des bébés, en tuant ceux-ci alors qu'elles étaient en service.

Québec adopterait une loi pour protéger les espèces menacées

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Québec pourrait se doter, d'ici la fin de l'année, d'une loi destinée à protéger les espèces animales et végétales menacées par l'activité économique et le développement sous toutes ses formes.

C'est ce qu'a annoncé, en fin de semaine, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Guy Chevrette, alors qu'il était conféré d'honneur au congrès de la Fédé-

ration des associations pour la protection de l'environnement des lacs (Fapel).

Sans toutefois préciser à quel moment cette pièce législative sera présentée à l'Assemblée nationale, le ministre a indiqué que les travaux préparatoires se poursuivaient conjointement avec le ministère de l'Environnement.

Les deux ministères ont des responsabilités complémentaires dans ce domaine, le MLCP étant responsable de la faune alors que l'Envi-

ronnement s'occupe plus particulièrement des espèces végétales.

Depuis quelques années, plusieurs groupes ont demandé à l'État de protéger les espèces animales et végétales menacées au Québec. L'Association des biologistes (ABQ) a d'ailleurs publié, l'an dernier, au moment de la commission parlementaire sur la protection des habitats fauniques, une liste des principales espèces en danger. Cet organisme vient de publier une série de «fiches» sur les espèces les plus vulnérables, à l'intention des écologistes et des éducateurs.

Les six espèces qui ont le plus besoin, à brève échéance, de cette protection législative sont le bégue du Saint-Laurent, le caribou gaspésien, le faucon pèlerin, l'esturgeon noir, le bar rayé et l'ail des bois. La pollution menace tout particulièrement le bégue, l'esturgeon noir que l'on retrouve jusque dans le lac Saint-Pierre, et le bar rayé. Le caribou gaspésien est particulièrement victime

des nombreux dommages causés à son milieu de vie au cours des deux dernières décennies, alors que l'ail des bois est surtout victime de la récolte intensive par les promeneurs et les cueilleurs commerciaux.

M. Chevrette a ajouté que les amendements apportés, l'automne dernier, à la loi sur la conservation de la faune ne règlent pas définitivement le problème posé par la détérioration des habitats essentiels à la faune. À l'automne ou au

début de l'hiver, a-t-il précisé, il convoquera une commission parlementaire pour mettre au point une série de mesures additionnelles pour doter le Québec d'un arsenal d'intervention proportionné à l'importance du problème.

Les amendements apportés à la loi, au début de l'hiver dernier, permettent au gouvernement de protéger par décret les sites les plus menacés et de créer une fondation mixte qui aura pour tâche d'acquiescer les sites les plus importants à des fins de protection. M. Chevrette a précisé qu'il investirait, au cours de l'année, environ un demi-million de dollars dans des travaux d'acquisition et de mise en valeur d'habitats fauniques importants.

RODOLPHE MORISSETTE

Même les chiens, vedettes de films, peuvent faire des scènes. Pourtant dressés pour les besoins du cinéma, un rottweiler, ce gros chien de garde aux allures de fauve, a sauté sur le collègue de l'actrice Carole Laure au cours du tournage d'un film et l'a blessé.

Avec sa compagnie d'assurance, la Fireman's Fund Insurance, de Novato (Californie), la maison de production montréalaise 120451 Canada, Inc., poursuit les dresseurs du chien en

Cour supérieure pour des dommages de près de \$20,000.

M. Donald Carmody, le réalisateur du film intitulé *Blind Rage*, avait retenu les services du chien canin des Ruisseaux, propriété de la compagnie de protection Le Baron, de Laval. Celle-ci fournissait un rottweiler proprement dressé pour le cinéma et deux dresseurs professionnels.

La séquence du film dans laquelle apparaissait le chien était tournée dans un appartement de l'île des Soeurs le 9 décembre dernier. Le chien devait sortir de la cuisine, entrer dans la

salle à manger, aboyer devant le comédien Art Hindle, puis s'accroupir devant sa collègue Shannon Tweed et tenter de la libérer de ses liens.

La scène avait été répétée deux fois, avec succès, la semaine précédente. Au moment du tournage, on a filmé la scène deux fois: la performance du chien fut correcte, mais pour d'autres raisons, il fallut procéder à une nouvelle reprise.

Dès que la caméra se met en marche pour la troisième fois, le gros chien sort de la cuisine en trombe, assaille M. Hindle et lui mord l'avant-bras. La scène est

naturellement sur une bobine qui sera déposée en cour.

Le réalisateur Carmody avait demandé aux deux dresseurs de

tenir discrètement le chien en laisse durant le tournage de sa performance, afin de parer à tout danger. Mais on a négligé de le faire.



LE GÉNOCIDE ARMÉNIEN

Leçons d'aujourd'hui et de demain

Une conférence organisée par l'Association des étudiants arméniens de McGill, en collaboration avec le Comité arménien de Montréal.

Conférencier: Me Herbert Marx, m.a.n.

Lundi, 30 avril 1984, à 19h30, dans la salle 232 de l'édifice Stephen Leacock à l'Université McGill.

La conférence sera en anglais.

5^e BAZAR

de la Paroisse St-Paul
1690 Ave de l'Église (Côte St-Paul)

les 4-5 et 6 mai

Vous y trouverez de tout: Artisanat, vaisselle, bijoux, bibelots, jouets, quincaillerie, plantes vertes, disques, livres, vêtements, etc. Notre bazar du printemps est un événement à ne pas manquer. Nous aurons également un kiosque de pâtisseries, ainsi qu'un petit coin pour prendre un bon lunch... à prix modique.

3 jours à retenir

Ven. 4 mai de 19h à 21h

Sam. 5 mai de 13h à 21h

Dim. 6 mai de 10h à 15h

Bienvenue à tous

Pour renseignements: Presbytère St-Paul

768-2514

EN BREF...

La terre tremble en Italie

ROME (AP) — Des secours d'urgence ont été envoyés hier en Italie du centre, où près de 100 personnes ont été blessées et 3,000 se retrouvent sans abris après un violent tremblement de terre. L'épicentre du séisme, de magnitude 5.9 sur l'échelle de Richter, a été localisé à Monte Urbino, à 150 km au nord-est de Rome, non loin des villes de Gubbio, Pérouse et Assise. Le tremblement de terre, qui a commencé à 11 h (HAE), n'a fait aucune victime. À Assise même, plus d'une centaine de maisons sont inhabitables. La basilique de Sainte-Marie-Mineure, joyau d'architecture romane du XIIe siècle, la même où Saint-François avait annoncé qu'il renonçait à tous ses biens, a subi de graves dégâts. À Gubbio, c'est le Palais historique des consuls (XIVe siècle) qui a été fissuré. L'hôpital qui venait d'être modernisé a été évacué en raison de larges lézards ouverts dans les murs.

Retour de Claude Charron?

L'ex-député de Saint-Jacques et ex-ministre Claude Charron pourrait effectuer un retour en politique. Selon l'hebdomadaire *Dimanche matin*, plusieurs militants péquistes préparent ce retour en vue des élections partielles qui se tiendront dans Saint-Jacques à la suite du décès la semaine dernière du député libéral de cette circonscription, M. Serge Champagne. Des membres du Parti Québécois ont déclaré que le retour de M. Charron serait un atout important pour le parti. Selon plusieurs, le PQ ne peut se permettre de perdre à nouveau une élection partielle. Les péquistes estiment par ailleurs que l'ex-ministre a amplement payé sa dette à la société. Claude Charron, qui vit depuis plusieurs mois en France, doit être de retour d'ici trois semaines et fera alors connaître sa décision.

Contenir les hausses de salaire

OTTAWA (PC) — Lorsque le service postal commencera à négocier une nouvelle convention collective avec ses employés, cet automne, il tentera de faire accepter «une nouvelle échelle de valeurs» aux chefs syndicaux. C'est ce qu'a fait savoir M. Michael Warren, président de la Société canadienne des postes. «Si nous voulons être plus compétitifs dans les années qui viennent, et si nous voulons mettre le client en premier et répondre au marché, nous devons donc contenir relativement les hausses salariales des employés des postes», a-t-il déclaré à l'émission *Question Period* télédiffusée hier. M. Warren ne prévoit pas une augmentation des frais postaux avant 1985. Selon lui, les Canadiens sont «au seuil de la tolérance en matière de prix et c'est pourquoi nous avons eu un gel pour environ deux ans. Je crois que 32 cents pour envoyer une lettre de Halifax à Vancouver en trois jours c'est un sacré bon prix». L'amélioration de la productivité et la sécurité d'emploi seront les principales questions qui seront débattues lors de la négociation du contrat de travail des travailleurs des postes qui sont parmi les mieux payés dans l'industrie des communications et de la distribution des biens.

Météo de l'an 2000

MOSCOU (Reuter) — Les températures sur terre vont augmenter au cours du siècle prochain à tel point que les glaces du pôle vont fondre et que les hivers froids vont disparaître, prédit un savant soviétique. M. Mikhaïl Budko écrit dans le dernier numéro de *Znaniye Sila* (Le savoir, c'est la force) que la production industrielle d'oxyde de carbone isolera la terre et que les températures augmenteront de près de trois degrés Celsius au milieu du 21e siècle. M. Mikhaïl Budko, que l'agence Tass décrit comme un éminent spécialiste de la physique de l'atmosphère, a déclaré que les températures varieront peu dans les tropiques mais qu'elles grimperont en flèche dans les moyennes et hautes latitudes. «La terre n'aura plus de régions où la température tombera sous zéro en hiver, la neige et la glace, y compris la couverture glaciaire des pôles, disparaîtront», prédit le savant soviétique, cité par l'agence Tass.

Menaces contre le pape

ROME (Reuter) — L'ambassadeur de Séoul auprès du Saint-Siège a déclaré au cours du week-end avoir appris du Vatican que ce dernier avait reçu des informations faisant état de risques d'attaques terroristes contre le pape Jean-Paul II pendant sa visite en Corée du Sud cette semaine. L'ambassadeur, M. Joa-Soo Kim, a précisé que selon ces informations, des terroristes pourraient tenter d'attaquer le pape ou de perturber sa visite, qui commence mercredi. Aucun complot organisé n'a été découvert et cette information ne porte que sur des éventualités, a poursuivi le diplomate. Il a ajouté ne pas connaître la source de l'information du Vatican, mais l'a transmise de sa propre initiative aux services de sécurité de Séoul.

Triste retour de funérailles

NAIROBI (AP) — Au moins vingt-neuf personnes qui revenaient d'une funéraille ont été tuées en Ouganda quand le camion dans lequel elles avaient pris place a capoté sur un pont. On craint que près de 40 personnes n'aient perdu la vie dans cette tragédie.

Leçon de géographie

WASHINGTON (AP) — Cent soixante villes des États-Unis compartaient 100,000 habitants ou plus en 1982. La liste des grandes villes des États-Unis publiée par le Bureau du recensement met toujours New York en tête. Viennent ensuite Los Angeles et Chicago.

Cadeau princier

LONDRES (AP) — Le prince William, fils de Diana et de Charles, va recevoir pour son deuxième anniversaire, le 21 juin, une version miniature d'une Jaguar cabriolet XJS d'une valeur de \$28,000, a rapporté hier le *Sunday People*. Le journal affirme que la petite Jaguar a réclamé 1,500 heures de travail, qu'elle sera équipée d'un moteur électrique, de siège en cuir et d'un tableau de bord en bois de noyer. Le Palais de Buckingham a répondu en annonçant que la compagnie Jaguar, compagnie d'État, allait donner en fait au petit prince «un jouet très simple»: une voiture à pédales. Le porte-parole du Palais a déclaré que les informations selon lesquelles ce «jouet très simple» valait une fortune étaient «absolument fausses. Jaguar va lui donner un jouet tout simple, a-t-il ajouté, qui coûte au maximum une ou deux centaines de livres».

Les dépôts garantis: des placements à termes variés, capital et intérêts garantis.

Chicoutimi (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume

Laval (514) 668-5223
1-800-361-3803
1600, boul. Saint-Martin est

Longueuil (514) 679-2810
1-800-361-5058
370, chemin Chambly

Montréal (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins

Québec (418) 653-6811
1-800-463-4792
2600, boul. Laurier, Sainte-Foy

Sherbrooke (819) 566-5667
1-800-567-6920
1640, rue King ouest

Recherchez-vous un mode d'épargne qui vous garantisse capital et intérêts? Les Dépôts garantis de la Fiducie du Québec sont peut-être une réponse à vos besoins.

C'est une forme de placement très sécuritaire, le capital et le taux d'intérêt étant garantis de la date d'émission du certificat jusqu'à son échéance. Vous pouvez choisir la durée du dépôt et la fréquence des versements d'intérêt. Il n'y a aucuns frais.

13%

5 ans
Intérêts payés annuellement
Dépôt initial minimum 1 000 \$
Dépôts subséquents 500 \$

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Taux sujets à changement. Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.

desjardins



BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps

LA SEMAINE DE "BEBE"

du 30 avril au 5 mai

10%

de rabais

dans ses rayons layette, femme enceinte ainsi que sur tous les articles en magasin.

1017 rue Laurier ouest, Outremont

téléphone 274-5911

INFORMATIONS INTERNATIONALES

La police israélienne démantèle un réseau extrémiste juif

JÉRUSALEM (Reuter) — La police israélienne a arrêté des dizaines de membres d'une organisation armée clandestine juive, responsables d'attentats contre des civils arabes, au cours d'une vaste opération menée dans plusieurs villes des territoires occupés.

« Environ 30 personnes ont été interpellées pour être entendues samedi, mais seules 15 ont été retenues et nous en relâcherons probablement d'autres après les avoir interrogées à nouveau », a déclaré un porte-parole de la police à la presse.

L'enquête est toujours en cours et d'autres suspects seront probablement interrogés, a-t-il ajouté.

La direction du Shin Beth, l'agence de sécurité intérieure, a présenté hier un rapport sur l'opération au gouvernement. Le conseil des ministres a été classé réunion du conseil interministériel de défense et doit donc rester secrète d'après la loi israélienne.

À l'issue de la réunion, le secrétaire du cabinet, M. Dan Meridor, s'est contenté d'indiquer que l'affaire était « très sérieuse ».

Il a cité le premier ministre, M. Yitzhak Shamir, qui a déclaré aux autres ministres: « Les services de sécurité ont évité vendredi soir une très grave tragédie. Une tra-

gédie qui n'aurait pas seulement causé la perte de nombreuses vies humaines, mais qui nous aurait également apporté un mal qui est difficile à mesurer, une tragédie qui aurait porté tort à l'État et nos objectifs politiques ».

L'opération a commencé vendredi après-midi par la découverte de 16 bombes dans cinq autocars arabes, à Jérusalem-Est.

Les policiers ont très vite acquis la conviction que les charges explosives étaient sans doute destinées à venger les récentes actions palestiniennes contre des civils israéliens.

Munis de mandats d'arrêt décrivant les suspects comme membres d'une « organisation hostile à l'État », ils ont arrêté vendredi 15 membres influents des colonies israéliennes de peuplement dans les territoires occupés et le plateau du Golan.

20 autres personnes ont été arrêtées dans la nuit de samedi à dimanche et tôt dans la matinée d'hier lors de descentes effectuées dans des villes et villages israéliens des territoires occupés et du centre de Jérusalem.

Suivant une procédure inhabituelle, des juges se sont rendus dans les cellules des suspects pour de courts interrogatoires à l'issue desquels les prisonniers ont été placés

pour 15 jours en détention préventive. Les juges ont interdit la publication des noms des inculpés.

Les journaux israéliens annoncent que parmi les personnes arrêtées figurent des activistes bien connus des territoires occupés, des officiers réservistes de l'armée, au moins un expert du génie et des propriétaires d'édifices publics dans les villes et villages visités par la police.

Lors d'une des rafles opérées hier, la police a investi la colonie d'Ofra dans les territoires occupés, près de la ville arabe de Ramallah. Elle a alors procédé à l'arrestation d'un citoyen éminent. D'après des témoins, l'officier, chargé de l'arrestation était accompagné d'un escadron de la police para-militaire des frontières, ordinairement utilisé pour mater les émeutes arabes. L'arrestation s'est déroulée dans le calme.

Des hommes politiques de la gauche israélienne avaient averti le gouvernement de l'existence d'un mouvement armé clandestin au cours des quatre dernières années, depuis que deux maires palestiniens des territoires occupés avaient été grièvement blessés par des voitures piégées en juin 1980.

L'inquiétude avait grandi après un attentat commis en juillet dernier par des hommes armés, probablement des

Israéliens, au collège islamique d'Hébron. 4 étudiants avaient été tués et 30 autres blessés dans l'attentat.

Les enquêteurs recherchent des liens éventuels entre les arrestations du week-end et ces attentats, dont les auteurs, qui n'avaient jamais été arrêtés pourraient se trouver parmi les personnes interpellées vendredi et hier.

Au cours des deux derniers mois, les forces de sécurité israéliennes ont découvert trois groupes indépendants d'extrémistes juifs et ont inculpé les membres de ces groupes pour attentats contre des civils arabes. Les inculpés sont maintenant en procès.

L'organisation démantelée ce week-end est selon la police plus professionnelle, mieux organisée, mieux équipée et beaucoup plus dangereuse que les groupes découverts jusqu'alors.

Placer les bombes dans les autocars demandait un haut niveau de technicité. Les bombes étaient dissimulées dans les moteurs et sous les voitures, avec l'intention de causer le maximum de dégâts.

La police ne veut pas révéler comment elle a appris la préparation de tels attentats, mais les journaux israéliens affirment qu'elle a réussi à infiltrer l'organisation clandestine.

L'état d'urgence proclamé au Soudan

KHARTOUM (Reuter) — Le président Gaafar Nimeiri a proclamé hier l'état d'urgence pour une durée indéterminée au Soudan, tout rassemblement est interdit et les services publics sont réquisitionnés.

Dans un discours à la nation retransmis à la radio et à la télévision, il a déclaré avoir pris cette mesure « afin de permettre aux autorités de parvenir à la stabilité et à la sécurité ».

« Les ennemis du gouvernement sont devenus actifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Soudan », a déclaré le président Nimeiri dans son allocution, retransmise après trois heures de musique martiale sur Radio-Omdurman.

Il a ajouté que les partis politiques d'opposition, dissous en 1969 lorsqu'il s'est emparé du pouvoir dans un coup d'État sans effusion de sang, étaient redevenus actifs et s'étaient « rassemblés contre l'État ».

Il a précisé que la « corruption croissante » constituait l'une des raisons pour lesquelles il avait proclamé l'état d'urgence.

Il a considéré que les grèves récentes, notamment celle de 2.000 médecins, étaient superflues pour obtenir de meilleures conditions de travail et un salaire plus élevé.

M. Nimeiri a également évoqué les rebelles du sud du Soudan qui, a-t-il dit, ont déclaré la guerre au développement du pays en reprenant des slogans communistes.

Les recherches pétrolières menées par la société américaine Chevron et un programme d'irrigation ont dû être interrompus à cause des rebelles.

M. Nimeiri a ajouté qu'il prendrait bientôt des décisions, sans préciser lesquelles.

Le chef de l'État soudanais a surmonté dans le passé plusieurs tentatives de renversement, rejetant la responsabilité de certaines d'entre elles sur la Libye et l'Éthiopie. Au début du mois d'avril, l'agence officielle SUNA avait annoncé qu'une tentative de coup d'État prévue pour le 31 mars n'avait finalement pas été mise en œuvre.

Le Soudan est l'un des pays les plus pauvres du monde, affligé de surcroît d'une dette extérieure de \$7,5 milliards et de déficits commerciaux chroniques.

À cause d'infrastructures insuffisantes, le gouvernement de Khartoum a parfois du mal à assurer son emprise sur un pays très diversement peuplé.

Liban: les combats reprennent durant les consultations de Karamé

BEYROUTH (Reuter) — Les tirs de grenades, de mitrailleuses et de mitraillettes ont repris hier matin à Beyrouth de façon intermittente tandis que les consultations pour la formation d'un gouvernement d'unité nationale étaient suspendues durant le week-end.

Rentré à Tripoli après deux jours de discussions — non concluantes semble-t-il — avec les députés, M. Rachid Karamé, premier ministre désigné, s'est refusé à donner une date pour la proclamation du gouvernement que lui a demandé de former le président chrétien Amine Gemayel.

Les combats opposant les milices musulmanes à l'armée libanaise et aux milices chrétiennes ne semblaient pas devoir devenir aussi meurtriers que ceux de samedi dont le bilan s'élève à deux morts et plus de vingt blessés.

La milice chiite Amal, le Parti progressiste socialiste à majorité druze et les phalanges chrétiennes ont accueilli favorablement la nomination de M. Karamé, lui-même musulman sunnite, et peuvent compter avoir des ministres dans le gouvernement d'union nationale.

Selon les milieux politiques, M. Karamé va poursuivre ses consultations avec les dirigeants des groupes politiques pour savoir si eux-mêmes

ou certains de leurs collaborateurs entreraient dans le cabinet.

Dans une déclaration à la presse, le premier ministre désigné a déclaré que son gouvernement œuvrera au départ des Israéliens du Sud-Liban, rétablira la loi et l'ordre, renverra les militaires dans leurs casernes avant de réformer l'armée et préparera la reconstruction après neuf ans de guerre.

En référence à Israël et à la Syrie qui à eux deux contrôlent plus de 80% du territoire libanais, il a déclaré que la prise de contrôle du pays par le gouvernement « rassurera tous ceux qui autour de nous craignent une menace ».

Israël avait envahi le Liban l'été 1982 et déclaré qu'il resterait au Sud-Liban tant que subsisterait une menace d'incursions des feddayin palestiniens à sa frontière nord.

Dans une interview publiée hier par l'hebdomadaire en langue anglaise *Monday Morning*, M. Karamé a déclaré qu'Israël n'aurait plus prétexte à rester une fois l'ordre et la loi rétablis.

Dans son communiqué à la presse, il rend hommage aux Palestiniens qui luttent pour leur droit et pour la liberté et appelle Israël à prendre le chemin d'un règlement juste du problème palestinien sous les auspices des Nations unies.



Entouré de gardes de sécurité, le premier ministre libanais désigné, Rachid Karamé, sort du Parlement après plusieurs heures de consultations pour former son nouveau cabinet. (Photolaser AP)

Kadhafi pourrait décider une trêve temporaire dans la guerre contre les opposants en exil

TRIPOLI (AFP) — Face à la crise anglo-libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi pourrait décider une trêve temporaire dans la guerre contre les opposants en exil pour ménager l'opinion européenne et l'Arabie saoudite, estimaient hier des diplomates occidentaux et arabes en poste à Tripoli.

L'Arabie saoudite, qui a accepté de s'occuper des intérêts libyens en Grande-Bretagne, aurait, selon ces diplomates, lié son accord à l'arrêt de l'élimination sur ordre des comités révolutionnaires des opposants à l'étranger. Ceux-ci se trouvent surtout en Grande-Bretagne, en Italie et aux États-Unis.

« Nous sommes contre ces agissements », a souligné un diplomate arabe. L'Arabie saoudite pouvait se permettre de le demander », a-t-il ajouté. Pour lui, les libyens « ont appris une leçon à Londres et pourraient s'arrêter pendant un temps ».

Ce point de vue est partagé par des diplomates occidentaux.

À la suite de la fusillade du 17 avril dernier devant le bureau populaire libyen à Londres, qui a fait un mort (une femme policier britannique) et 11 blessés parmi des opposants qui manifestaient, la Grande-Bretagne a rompu ses relations diplomatiques avec la Libye, a expulsé les membres de la représentation libyenne et a rappelé son personnel diplomatique.

Ces mêmes diplomates rappellent que ni la France, dont l'ambassade a été incendiée, ni l'Italie ne sont allées jusqu'à la rupture et que même les États-Unis ont rompu progressivement. Mais ils remarquent que les quelque 30 membres du bureau populaire ont reçu un accueil triomphal à Tripoli vendredi soir et que, la nuit suivante, le colonel Kadhafi les a salués, le poing levé.

Le leader de la « révolution » s'est

engagé depuis quelques mois dans une radicalisation du régime. Une série de mesures viennent d'être prises pour mettre fin au commerce privé qui utilise des intermédiaires ainsi que pour supprimer « les signes extérieurs » de richesse, notamment au sein des forces armées dont est issu le colonel Kadhafi.

De plus, une certaine agitation se manifeste dans le pays, notamment au sein de l'université. Ainsi, selon des rumeurs non confirmées par des témoins ou des sources libyennes, mais circulant avec insistance dans les milieux diplomatiques, les responsables de la pendaison publique le 16 avril dernier à l'université de deux étudiants « contre-révolutionnaires », auraient été tués par la suite.

« Après une période de consensus, le régime se trouve maintenant dans une phase où l'opposition commence à se manifester à l'intérieur », a es-

timé un diplomate occidental qui doute que la guerre contre les opposants à l'intérieur ou à l'extérieur cesse vraiment. « C'est une chose de promettre » d'arrêter les exécutions ou les attaques contre les opposants à l'étranger » et c'en est une autre de l'appliquer », a-t-il dit.

Ces mêmes sources soulignent aussi qu'une lutte existe actuellement entre une aile plus modérée et les durs des comités révolutionnaires. Cette lutte se reflète d'ailleurs dans la politique extérieure de la Libye et au sein du bureau des Relations extérieures.

Au cours des deux derniers jours, des sources libyennes ont exprimé des inquiétudes quant à une possible réaction des pays de la CEE après les événements de Londres. De nombreux officiels, y compris M. Ali Triki, le chef de la diplomatie libyenne, ont réitéré leur souci de ne pas aggraver la situation et affirmé que le personnel du bureau populaire n'avait pas reçu l'ordre de tirer contre les manifestants et ne l'a pas fait.

Hier, le bureau libyen des Relations extérieures a indiqué à l'ambassadeur italien, M. Alessandro Quaroni, qui s'occupe des intérêts britanniques en Libye, que les autorités de Tripoli désiraient éviter toute escalade et ne prendraient pas d'initiative en ce sens.

Les rebelles s'unissent pour contrer l'offensive soviétique dans le Panchir

ISLAMABAD (Reuter) — Tous les principaux groupes rebelles afghans en exil ont décidé de s'unir pour faire face à l'importante offensive déclenchée par l'Armée rouge dans la vallée stratégique du Panchir, qui contrôle la principale route entre l'Afghanistan et l'URSS au nord de Kaboul.

Un porte-parole à Peshawar (Pakistan) du groupe Jamiat-I-Islami a déclaré que selon les dernières informations une colonne soviétique composée d'environ 500 à 800 véhicules, dont de nombreux blindés, progresserait à la vitesse d'une dizaine de kilomètres par jour.

Le porte-parole a précisé que contrairement à certaines informations le chef des forces de Jamiat-I-Islami dans le Panchir, Ahmad Chah Massoud, n'avait pas été capturé par les Soviétiques et continuait à diriger la résistance à l'attaque soviétique déclenchée il y a une semaine.

Devant l'ampleur de l'offensive, qui semble être une des plus importantes déclenchées par les Soviétiques en quatre ans d'occupation de l'Afghanistan, l'alliance des moudjahiddine de l'unité islamique afghane qui regroupe les trois principaux mouvements d'opposants au régime pro-soviétique de Kaboul, a décidé de lancer toutes ses forces au secours du Jamiat.

M. Sibghatullah Mojaddedi, chef de l'alliance, a déclaré à Reuter qu'il avait ordonné à ses combattants de se porter au secours des hommes de Massoud et allait envoyer dans le Panchir des officiers et des armes.

« Nous sommes en présence d'un ennemi commun et il est de notre de-

voir de soutenir les combattants de Jamiat », a-t-il dit.

De source informée, on indique que cette prise de position signifie que tous les principaux groupes de résistance, des fondamentalistes de Jamiat aux nationalistes de M. Mojaddedi, ont décidé de faire taire leurs divergences pour opposer un front commun à l'offensive soviétique.

La nouvelle du soutien de l'alliance a été accueillie avec enthousiasme par le représentant au Pakistan du Jamiat-I-Islami qui a déclaré: « Cette aide ne peut que renforcer le moral de nos hommes et nous faire progresser vers l'unification de la lutte ».

Des responsables américains ont indiqué à Washington que l'Armée rouge aurait lancé plusieurs milliers d'hommes — 20.000 selon certaines informations — ainsi que 500 à 800 véhicules dont de nombreux blindés à l'assaut de la vallée du Panchir qui s'ouvre à une centaine de kilomètres au nord de Kaboul.

Toujours selon les dirigeants américains, les forces soviétiques seraient arrivées à la moitié de la vallée.

Le porte-parole du Jamiat a déclaré que ces informations « n'étaient probablement pas éloignées de la vérité ».

Il a cependant précisé que le rythme de progression des troupes soviétiques ne dépassait pas une dizaine de kilomètres par jour ce qui laisse penser que l'Armée rouge rencontre une vive résistance.

Depuis leur invasion de l'Afghanistan, le 24 décembre 1979, les troupes

soviétiques ne sont jamais parvenues à prendre le contrôle de la vallée.

Le printemps Gallimard

William Styron
Le choix de Sophie I

William Styron
LE CHOIX DE SOPHIE
L'éducation sentimentale de Stingo, jeune écrivain fraîchement débarqué de son Sud natal, en quête de gloire littéraire et d'amour, et sa rencontre avec Sophie, jeune catholique polonaise rescapée des camps de la mort. Ce roman de William Styron a été salué comme l'un des grands romans de ces dix dernières années. Coll. Folio. 2 vols. \$5,75 ch.

chez votre libraire

Résultats

loto québec

Prochain GROS LOT 375,000.00\$

Date 27-04-84

6/6	0	188,768.00\$	MISE-TOT	3	14	19	24
5/6+	10	11,326.10\$	Gagnants	490			
5/6	148	1,147.90\$	Lot	102.00\$			
4/6	6,019	78.40\$					
Ventes totales		2,070,498.00\$					

Mini Loto 572381 50 000\$

Date 27-04-84

72381	5 000\$	381	50\$
2381	250\$	81	5\$

Provincial 4318738 500 000\$

Date 27-04-84

318738	50 000\$	8738	100\$
18738	1 000\$	738	25\$
		38	10\$

Inter Loto 143574 250 000\$

Date 27-04-84

43574	2 500\$	786058	NUMÉROS MOBILES	
3574	250\$	120608	47954	2 500\$
574	50\$	012748	3942	250\$
74	10\$		250	50\$

Super Loto 1661270 2557660 1766186 2581685 4 GROS LOTS 1 000 000\$ chacun

Date 29-04-84

282B931	654A754	891A533	256B386	492B368
---------	---------	---------	---------	---------

La Quotidienne Semaine du 23-04-84

3	297	426	092	388	891	602
4	9338	0884	1897	1429	5704	2206

Loto 6/49 Prochain GROS LOT 4,600,000.00\$

Date 28-4-84

6/6	0	2,976,447.60\$	2
5/6+	7	74,903.50\$	
5/6	358	1,120.00\$	
4/6	19,029	40.50\$	
3/6	306,614	10.\$	
Ventes totales		13,667,565.00\$	

Classique Brossard BROSSARD 13 mai

la course à pied... un sport une victoire une fête

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur:
Jean-Louis Roy

Rédactrice en chef:
Lise Bissonnette

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeur de l'information:
Jean-Guy Duguay
Dir. adjoint:
Denis Lord

Directeur des
services administratifs:
Michel Paradis

LES AFFAIRES DE LA SUCCESSION

DANS SIX semaines, les délégués au congrès du Parti libéral du Canada choisiront un chef pour leur parti. Ce dernier deviendra automatiquement premier ministre de la fédération. Rarement aura-t-on observé une indifférence aussi large dans la population, voire même au sein du parti, comme en témoigne le niveau de participation des membres aux assemblées pour le choix des délégués.

Comment expliquer un tel état de fait s'agissant d'une formation politique au pouvoir?

Une des causes majeures de cette désaffection tient à la liste même des candidatures. Le PLC n'a pas su attirer une ou des candidatures prestigieuses débordant la liste prévisible des ministres ou ancien ministre du parti gouvernemental. Ce fait distingue cette course à la succession de Pierre-Elliott Trudeau des entreprises similaires vécues au pays depuis 15 ans.

En 1968, au congrès qui a choisi le successeur de Lester B. Pearson, le candidat Trudeau incarnait, et fortement, le débordement de la liste des notables. Le parti et le pays ont ressenti successivement que cette candidature se distinguait de toutes les autres, que s'y logeaient peut-être les chances d'un renouvellement. Chez les conservateurs, la succession de John Diefenbaker avait, elle aussi, été marquée par des candidatures qui n'avaient rien à voir avec les carriéristes du parti fédéral. La présence de Duff Roblin, alors premier ministre du Manitoba, et celle du vainqueur de cette course, M. Robert Stanfield, alors premier ministre de la Nouvelle-Écosse, avaient saisi l'intérêt des canadiens. Au congrès qui a élu M. Joe Clark, la candidature de Mme Flora MacDonald, celles aussi de MM. Claude Wagner et Brian Mulroney eurent pour effet d'élargir les perspectives de changement dans une famille politique ébranlée.

Rien de tel dans la présente course. Aucune candidature sérieuse n'est venue de l'extérieur du club ministériel. Aucune candidature ne se distingue absolument de toutes les autres.

Ce fait a des conséquences majeures. Tous les dossiers débattus et toutes les perspectives retenues sont mesurés aux normes de l'orthodoxie du régime plutôt qu'à celles imposées par la réflexion et la valeur du projet d'un des candidats.

Certes, M. John Turner défend une thèse plus provincialiste que celle du gouvernement Trudeau. Mais à défaut de s'en expliquer clairement et d'en débattre courageusement, cette option paraît mal assurée, plus près d'une légère déviation d'avec les dogmes du régime que du renouvellement de la conception même du régime politique canadien. M. Donald Johnston s'attaque aux choix économiques du gouvernement qu'il a conseillé à titre de ministre senior dans le domaine même qui fait l'objet de ses critiques. Si ces attaques traduisent une politique débordant l'aménagement des circuits des dépanneurs d'énergie, elle reste bien en deçà d'une conception rigoureuse d'un nouvel ordre économique canadien. Elle reflète

surtout l'échec du ministre à la table ministérielle. M. Jean Chrétien fait de l'unité du pays et du maintien des protections sociales déjà assurées aux Canadiens les grands thèmes de sa campagne. Mais ces derniers, fort chargés émotivement, apparaissent bien vides quand on y cherche une conception renouée de l'expérience canadienne. M. John Roberts fait grand cas d'un problème également abordé par ses concurrents: la mise à jour de l'enseignement supérieur et de la formation de la main-d'œuvre spécialisée. Mais on constate que ses propos demeurent bien éloignés d'un énoncé de politique assurant le renouvellement des rapports entre Ottawa et les provinces, renouvellement indispensable pour éviter que ces questions centrales ne s'enlisent dans les marais connus.

À ce jour, les candidats ont été incapables de saisir leur parti et le pays d'un projet qui conjugue le meilleur du passé et fasse place aux exigences actuelles et à celles qu'imposera l'avenir. Voilà ce qui est attendu et requis de ceux qui postulent la première fonction politique du pays. Entre le grand plan cartésien qui refait abstraite-ment un pays imaginaire et les projets politiques à la pièce qui nous sont servis par les candidats, les libéraux et les Canadiens ont droit à une mise en ordre plus exigeante des projets politiques qui seuls peuvent justifier les candidatures, fonder la confiance des partisans et éventuellement obtenir la faveur des électeurs canadiens.

La succession de M. Trudeau a été ouverte en un temps où les exigences imposées par la conjoncture internationale, tant politique qu'économique, celles aussi nées de l'affaissement de certains consensus à l'intérieur du pays, imposent un effort exceptionnel de redéfinition des politiques du gouvernement canadien.

Comment redéployer les ressources communes, faire le passage d'une longue période marquée par la croissance continue de la richesse à une autre étape où elle sera moins forte? Comment assurer la qualité du marché du travail, d'un marché du travail qui soit autre chose que le résultat voué à l'échec de la multiplication des mesures protectionnistes? Comment équilibrer le régime d'économie mixte qui nous distingue de nos voisins américains sans être condamné à soutenir au delà de ce qui est productif des grands secteurs non concurrentiels? Comment refaire le régime des protections sociales, cet héritage précieux de la période de croissance continue? Comment relancer le grand projet de mise à jour des institutions canadiennes pour satisfaire les besoins du Québec mais aussi atteindre enfin un plus haut niveau d'efficacité dans la mise en oeuvre de ce qui est nécessairement commun dans ce pays?

Les affaires de la succession, comme le suggèrent notamment les questions qui précèdent, sont plus exigeantes que semblent le réaliser les candidats au poste de premier ministre du Canada.

— JEAN-LOUIS ROY

Pilule amère pour les Yougoslaves

Reproduit de l'édition du 27 avril du journal « Le Monde ».

LA FÊTE des travailleurs risque d'avoir cette année un goût amer pour les Yougoslaves: à partir du 1er mai seront débloqués les prix, gelés depuis la fin de l'année dernière, avec pour conséquence à peu près inéluctable une nouvelle baisse des salaires réels, déjà amputés de 10 % en 1983. Cette mesure est l'une des conditions posées par le FMI, qui a octroyé récemment un prêt de \$400 millions bien nécessaire pour permettre à Belgrade de négocier dans de meilleures conditions le rééchelonnement de sa lourde dette extérieure: près de \$21 milliards. Ce « déblocage » est un motif de sérieuse inquiétude pour les dirigeants comme pour les dirigés. La dernière opération de ce type, l'an dernier, avait failli dégénérer en catastrophe: les prix avaient « explosé », portant l'inflation au niveau record de 60 %.

La libération — d'ailleurs partielle — des prix n'est qu'un des aspects d'un « plan de stabilisation » enfanté dans la douleur, au milieu des palabres et des contestations qui font le charme de la vie politique en Yougoslavie.

Comme d'habitude, les conflits d'intérêts entre les diverses républiques et le souci de ne pas trop violer

les règles embrouillées de l'autogestion se traduisent par des attermoissements, des retards. Et aussi, fatalement, par des oppositions au sein de l'équipe dirigeante, au point que le premier ministre, l'énergique Mme Planinc, a récemment menacé de rendre son tablier.

Pour être sérieuse, la situation ne semble pourtant pas vraiment catastrophique. Il faut dire que la Yougoslavie s'est habituée depuis longtemps à vivre dans la crise. Le processus de renouvellement de la direction collégiale d'ici au 15 mai, selon un savant système conçu pour ménager les intérêts des nationalités comme des personnalités, ne devrait pas connaître d'accroc. Et la situation sociale est plutôt calme, en dépit de la présence de 930.000 chômeurs, dont le nombre risque encore de s'accroître si, comme le prévoit aussi le plan de stabilisation, les entreprises non rentables devaient être fermées.

La nervosité des responsables se traduit cependant par le durcissement de leur attitude à l'égard de journalistes et d'intellectuels supposés « hostiles » au système, alors qu'ils en dénoncent les contradictions en des termes pas toujours très éloignés de ceux qu'utilisent certains dirigeants. Le dernier exemple de

cette irritabilité a été l'arrestation la semaine dernière de 28 personnes réunies pour entendre une conférence de M. Djilas, l'ancien compagnon de Tito devenu pourfendeur de la « nouvelle classe » des bureaucrates.

Les intéressés ont tous été libérés, mais deux d'entre eux semblent devoir être inculpés pour l'exemple. Rompant avec le quasi-silence longtemps maintenu sur cet épisode, l'organe de la Ligue des communistes, « Borba » estime « symptomatique » que, « au moment où la société tente de surmonter la crise économique, elle doive faire face à des groupes ou à des individus qui n'ont jamais fait preuve de bonne volonté à l'égard de leur pays ».

Le reproche est bien vague, et l'on comprend que les procureurs des six républiques et des deux provinces autonomes aient récemment cru utile de conseiller aux autorités de « mieux cerner » la définition d'un « ennemi du pays ». D'après ces magistrats eux-mêmes la Yougoslavie n'a pas intérêt à abuser de ce terme. Il faut espérer que, face à des circonstances délicates, les dirigeants de Belgrade ne céderont pas à la facilité qui consisterait à emprisonner les mots au moment où on libère les prix.

son destin ! Mais elle allait plutôt la confier à l'arbitraire et à l'emportement des assemblées générales ou des parlements.

Une deuxième intuition domine le chapitre central du deuxième tome: Justice « sociale » ou distributive (les guillemets de réticence sont déjà tout un programme !).

C'est à ce chapitre que l'on puise les citations les plus « incriminantes », les plus propres à dérouter les meilleurs esprits. « Le dévouement à la "justice sociale", écrit Hayek, est devenu en fait le principal exutoire pour l'émotion morale, l'attribut distinctif de l'homme de coeur, le signe reconnaissable manifestant que l'on a une conscience morale ».

Conscient d'avoir jusque-là frappé dans le vide, Hayek a voulu bâtir un plaidoyer en faveur de la « justice sociale ». C'est alors, confie-t-il dans la préface du deuxième tome, qu'il s'est rendu compte que « le roi était nu ».

« Je ne pouvais rien voir, parce qu'il n'y avait rien à voir. » Avec un courage étonnant, à l'approche de la vieillesse et en butte aux ennuis de santé, F.A. Hayek a voulu s'attaquer à ce qu'il estime être « la nouvelle religion de notre temps », une « superstition à laquelle tiennent le plus fermement des hommes et des femmes souvent considérés comme les meilleurs d'entre nous ».

Passé encore de bâtir, mais planter à cet âge ! s'étonnait déjà le fabuliste.

Vogue au creux de la vague

LE MOT DU SILENCIEUX

ALBERT BRIE

NOUS AUTRES, Québécois, nous sommes encore nombreux à croire qu'elles ne nous aiment pas les personnes qui ne sont pas de notre avis.

D'un individu qui n'est pas sûr de ce qu'il avance, nous disons qu'il est modeste; de celui qui, par contre, montre de l'aplomb, nous disons qu'il a un complexe de supériorité.

Une certaine timidité en incline certains à la modestie; d'autres enragent de ne pouvoir écraser qui les supplantent par leur aplomb.

L'école, hier, nous enseignait ce qu'il fallait penser. Ce temps-là est révolu. Hélas ! l'école d'aujourd'hui n'en est pas encore rendue à apprendre aux élèves à penser.

S'adonner à l'alcool tue plus lentement qu'on ne se ruine à le payer.

Si chacun faisait le métier qui lui convient, il y aurait moins de métiers et plus d'excellence dans leur exercice.

D'ordinaire, pour le travailleur, l'argent fuit plus vite que le temps qu'il a mis à le gagner.

Nous naissons tous originaux et, en grandissant, nous nous normalisons jusqu'à devenir presque tous « singes ».

La vanité est une tendance si puissamment agissante que nous préférons que l'on pense de nous le plus grand mal plutôt que rien.

Dispensons-nous de chanter notre diligence quand le travail que nous faisons nous plaît.

La femme et l'homme qui s'aiment sont de gentils petits loups l'un pour l'autre.

Rire de soi est encore une pudeur; c'est pleurer sur soi qui conviendrait.

Hier, l'autorité considérait la curiosité intellectuelle comme un danger; l'école de maintenant a changé tout cela, elle la juge superflue.

L'immaturité de la plupart des féministes se juge à leur quasi imperméabilité à l'humour.

Les oreilles opposent une bien faible défensive contre le tintamarre grossissant des musiques amplifiées, si bien qu'un jour la surdité sera considérée la moins cruelle des affections organiques.

Quand un individu proclame qu'il n'a de conseil à recevoir de personne, il s'en remet à son plus mauvais conseil, qui est de ne en faire qu'à sa tête.

Ces pays assassins et gourmés de tartufferie que sont les grandes puissances...

En prenant de l'âge, on finit par ressembler au visage que l'on s'est toujours efforcé de remettre à plus tard.

Deux vers de Hamlet mis au goût du jour: — « Polonius: Que lisez-vous, Monseigneur ? — Hamlet: Des chiffres, des chiffres, des chiffres. »

L'enfant est le roi de la récréation.

Errer est humain; admettre ses errements est surhumain.

Un critique qui loue précautionneusement un artiste, c'est comme s'il lui jetait des fleurs fanées.

Les rapports quotidiens entre les gens d'aujourd'hui sont tellement factices et superficiels qu'ils se parlent sans ne jamais rien s'apprendre.

Je crois — et je ne m'en flatte pas — que je n'ai pas d'ennemi. C'est probablement que je n'en mérite pas.

Avant de changer d'idée, s'assurer qu'on en a déjà une; et que celle qui la remplacera en est une vraie.

« C'est pas honnête, dit le petit garçon; on recule et on avance montres et horloges, mais jamais les calendriers. »

Aventure sécuritaire

BILLET

M. LANGLAIS

ÇA VOUS est probablement déjà arrivé. Ça vous est certainement déjà arrivé. Sinon, ce ne sera pas long...

Fin de semaine. Vous avez un cours à donner, une rencontre prévue, peu importe, vous avez réservé un local et vous vous retrouvez devant une porte verrouillée. Vous presentez la catastrophe, mais vous vous dites qu'enfin ça n'est pas si grave, on va le faire ouvrir ce local puisqu'après tout il a bel et bien été réservé. Vous allez trouver le responsable de la sécurité, et la conversation se déroule à peu près comme suit:

— Bonjour. Voudriez-vous, s'il vous plaît, venir m'ouvrir le X-318. Je dois y donner un cours ce matin.

— C'est quel cours ça ?

— BIO-301-83: Moeurs sexuelles du crapet-soleil. Je m'appelle Jean Brassebien.

— J'ai pas ça ici. Tout ce que j'ai, ce sont des locaux dans l'aile Y.

Votre pressentiment revient vous hanter, mais vous l'envoyez promener et dites, sur le ton le plus sincèrement désolé:

— Ah ! mais ça va pas, ça. Il me faut absolument ce local dans le X. Les autres ne conviennent pas.

Mais, question ton-sincèrement-désolé, le gardien est au moins aussi convaincant que vous.

— C'est bien dommage, mais moi j'ai rien de ça ici.

La tactique est foutue. Vous vous rabattez alors sur votre air « audessus-de-toutes-ces-tracasseries-administratives » et tentez un:

— Ah ! c'est possible qu'il aient oublié de vous en faire part. Mais ce n'est pas grave. Les réservations ont bel et bien été faites et approuvées, alors vous pouvez ouvrir.

— Ah non ! Je ne peux pas si je n'ai pas ça dans mes papiers.

Vous vous échauffez un peu, mais vous savez d'expérience que vous devez absolument éviter de vous mettre en colère. Vous la ravaliez donc et optez pour le ton conciliant de celui-qui-sait-bien-que-ça n'est-pas-dans-vos-papiers-mais-on-pourrait-tout-de-même-s'arranger-non ?

— Non, répond sur un ton laconique votre interlocuteur. Mais il doit être un peu ébranlé puisqu'il ajoute:

— Si je t'ouvre, je vais avoir des ennuis.

Ah voilà ! Le chat est sorti du sac. Vous vous sentez ramollir. Et s'éveille en vous une profonde sympathie pour cet homme qui vit dans la peur de représailles injustifiées. Vous avez envie d'être magnanime, de le libérer, d'une seule parole, des chaînes de sa crainte. Mais vous êtes réaliste. Et vous vous en tenez à un simple:

— Écoutez, ne vous en faites pas, j'en prends la responsabilité.

Et histoire de le rassurer encore plus, vous ajoutez le poids du précédent:

— J'ai utilisé ce local il y a deux semaines et tout a très bien été. Alors il n'y a pas de problème.

Si, justement, il y en a un. Pendant que vous ramollissiez, lui se durcissait. Et c'est un mur qui vous répond désormais:

— Non !

Vous avez la désagréable sensation de perdre pied et de glisser vers la supplication.

— Écoutez, vous me connaissez, je travaille ici depuis déjà un certain nombre d'années et nous nous croisons plusieurs fois par semaine...

Mais il vous interrompt: il croit savoir où vous voulez en venir.

— Oui, je le sais que tu travailles ici et je sais que tu es bien gentil. Mais je ne peux pas t'ouvrir, alors n'insiste pas.

Qu'a-t-il dit ? Tu es bien gentil ? Gentil ! Mais il n'est pas question de cela. Désormais le ton change: il n'y a plus de jeu, plus de tactique. Vous êtes maintenant, vous le savez, au coeur du problème; votre voix se fait plus grave, plus convaincante.

— Ça n'est pas parce que je suis gentil que je veux que vous m'ouvriez, mais bien parce que je suis responsable.

Comme dans: capable de répondre de ses actes, ajoutez-vous pour vous-même. Mais il est trop tard: le mur ne cédera pas. Vous vous repliez, toute nouvelle tentative d'escalade étant vouée à l'échec.

Une fois remis de vos émotions, vous vous appellerez les propos que vous avez lus sur l'aliénation de l'homme: elle croît d'autant plus qu'on lui reconnaît moins de responsabilité. Et vous vous demanderez s'il s'agissait là d'un incident isolé, ou si ce n'était pas plutôt...

Un octogénaire plantait...

LU

JEAN FRANCOEUR

QU'UN vieil intellectuel, économiste de génie, juriste et philosophe, fasse trembler la gauche européenne, témoigne assez de la puissance des idées, même après l'annonce prématurée de la fin des idéologies.

Friedrich A. Hayek, le nom est sur toutes les lèvres. Porté aux nues par la droite qui en fait son pontife, le « paisible savant, chargé d'ans et d'honneurs » (*Le Nouvel Observateur*), interpelle les valeurs de la gauche déjà ébranlées par l'épreuve du pouvoir. On ne pourra bientôt plus lire un ouvrage de science politique sans trébucher sur une citation de Hayek, mise là pour appuyer la thèse de l'auteur s'il appartient à la tradition libérale ou, s'il est de l'autre camp, pour glacer le sang du lecteur par l'étalage des fantasmes délirants du néo-conservatisme.

Un conseil: lisons plutôt Hayek dans le texte, intégralement plutôt qu'en pièces détachées. L'occasion nous en est offerte par la parution aux Presses Universitaires de France du troisième tome de *Droit, législation et liberté*, sous-titré « L'ordre politique d'un peuple libre », qui vient compléter les deux premiers: « Règles et ordre » (1980) et « Le mirage de la justice sociale » (1981), dans la collection « Libre

Échange » vouée à « l'expression du point de vue authentiquement libéral ».

C'est une rude escalade que nous propose Friedrich A. Hayek. Sa lourde prose de facture allemande, coulée en langue anglaise puis traduite dans celle de Molière, en rebute plus d'un. Mais le panorama, là-haut, récompense l'effort mis pour atteindre le belvédère.

Il ne saurait être question ici de résumer les 700 pages de cette trilogie. Arrêtons-nous à deux intuitions majeures.

La première pose la distinction entre le « droit » d'une part et la « législation » de l'autre. F.A. Hayek opte résolument pour l'hypothèse évolutionniste. Loin de trouver leur source dans un mythique « contrat social », les règles de vie commune ont été élaborées au cours d'un processus s'étendant sur plusieurs millénaires. Ces règles se sont formées bien avant l'usage de la parole qui en a rendu possible l'expression.

Une rupture s'est produite, que Hayek situe à l'orée de la pensée moderne avec Descartes. Les hommes, qui jusqu'alors puisaient dans leur expérience séculaire, la réinterprétant et l'adaptant aux situations nouvelles, se sont mis à croire que désormais la raison humaine allait présider à la confection de la « loi », que la science allait fournir tous les matériaux nécessaires à l'adoption de règles rationnelles de juste conduite. L'humanité allait prendre en main

son destin ! Mais elle allait plutôt la confier à l'arbitraire et à l'emportement des assemblées générales ou des parlements.

Une deuxième intuition domine le chapitre central du deuxième tome: Justice « sociale » ou distributive (les guillemets de réticence sont déjà tout un programme !).

C'est à ce chapitre que l'on puise les citations les plus « incriminantes », les plus propres à dérouter les meilleurs esprits. « Le dévouement à la "justice sociale", écrit Hayek, est devenu en fait le principal exutoire pour l'émotion morale, l'attribut distinctif de l'homme de coeur, le signe reconnaissable manifestant que l'on a une conscience morale ».

Conscient d'avoir jusque-là frappé dans le vide, Hayek a voulu bâtir un plaidoyer en faveur de la « justice sociale ». C'est alors, confie-t-il dans la préface du deuxième tome, qu'il s'est rendu compte que « le roi était nu ».

« Je ne pouvais rien voir, parce qu'il n'y avait rien à voir. » Avec un courage étonnant, à l'approche de la vieillesse et en butte aux ennuis de santé, F.A. Hayek a voulu s'attaquer à ce qu'il estime être « la nouvelle religion de notre temps », une « superstition à laquelle tiennent le plus fermement des hommes et des femmes souvent considérés comme les meilleurs d'entre nous ».

Passé encore de bâtir, mais planter à cet âge ! s'étonnait déjà le fabuliste.

LETTRES AU DEVOIR

■ Décision sans consultation

LE 12 MARS, la Ville de Montréal a décidé que sur le site de l'école Devonshire, allait être construit un complexe d'appartements, les unités devant se vendre à \$60.000 chacune.

Cette prise de décision sans consultation de la communauté est typique de l'arrogance de l'administration actuelle envers ses concitoyens. Sans demander à la population du quartier si elle avait ou aurait eu des plans concernant le bâtiment scolaire, la Ville de Montréal a soudain réglé le sort de l'école.

Comme dans le cas de La Cité, du projet Duluth, de Chinatown, etc., les contracteurs semblent être les seuls bénéficiaires.

La voix à écouter avant toutes autres dans la communauté n'est-elle pas celle de ses habitants ? Alors, comment se fait-il que les habitants du quartier Saint-Louis n'ont pas été consultés ? La rapidité avec laquelle cet arrangement (un immeuble de \$1.7 million vendu à SODEMON pour \$21.000) a été passé a suscité des interrogations.

Pour qui au juste le Parti civique développe-t-il Montréal ? À \$60.000 l'unité, ces nouveaux logements ne seront évidemment pas accessibles aux familles à bas ou même moyen revenu qui constituent la vaste majorité du quartier Saint-Louis.

Ce n'est pas la première fois que cela se produit. C'est le temps pour nous, en tant que membres de la communauté de stopper la démolition du centre-ville et de donner aux projets municipaux

une orientation constructive et plus adaptée aux besoins de la communauté.

— JONATHAN LEANING
Montréal, 17 avril

■ À propos de comparaisons...

IL EST clair que M. Kweks Skowo O'ka-ra, auteur de l'article « Une comparaison oiseuse », paru dans LE DEVOIR du samedi 21 avril, a besoin d'une petite leçon d'histoire sur le Moyen-Orient, leçon que je suis heureux de lui donner:

1) Les Israéliens sont les Indiens du Moyen-Orient » lance-t-il. De toute évidence, notre lecteur se trompe de peuple. Les Arabes vivent en Palestine depuis plus de deux mille ans et ont droit à leur terre tout comme les Juifs qui vivaient avec eux. Par ailleurs, Israël est incontestablement la plus grande puissance militaire au Moyen-Orient, et certainement l'une des plus importantes puissances militaires au monde. Pauvres Indiens, voyez à qui l'on vous compare !

2) Ils (les Israéliens) ont été dépossédés de leur terre ». Il est évident que M. O'ka-ra ne sait pas de quoi il parle, sinon il saurait que c'est le contraire qui est vrai: Israël occupe une partie de la Syrie, de la Jordanie et du Liban et occupait jusqu'à dernièrement une partie de l'Égypte (le Sinaï), qu'il a remis à ce pays en vertu des accords de Camp David.

3) Israël est la seule démocratie au Moyen-Orient ». Faux. Il y a aussi le Liban. Même depuis la guerre qui s'est déclarée dans ce pays, qui est le mien, le Liban demeure un pays démocratique. Le président actuel a été élu démocratiquement par ceux-là qui demandent aujourd'hui sa démission, et qui ont été choisis démocratiquement par le peuple libanais.

Il est peut-être vrai que la com-

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

paraison Palestiniens/Amérindiens est oiseuse, mais je trouve la comparaison Amérindiens/Israéliens franchement ridicule.

— CHAOUKI ABINAKLE
Montréal, 19 avril

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messagerie Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2.50\$ par semaine. Le samedi seulement: 75¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: 120\$ par année; 6 mois 62\$; 3 mois 32\$. À l'étranger: 130\$ par année; 6 mois 65\$. 3 mois 35\$. Édition du samedi 40\$ par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le déclin du Québec... à l'échelle planétaire

PIERRE LAPLANTE

CAMILLE LAURIN vient de lancer le cri d'alarme au sujet du déclin de la population francophone au Québec. Le fait est que le taux de fertilité des femmes québécoises n'est que de 1,5 (contre 1,7 dans l'ensemble du Canada) alors qu'il devrait être de 2,2 pour assurer que la population actuelle demeure stationnaire. Au train où vont les choses, on peut prévoir que la population du Québec va décroître et vieillir sensiblement au seuil de l'an 2000 — c'est-à-dire d'ici une quinzaine d'années. Si on regarde les tendances à plus long terme, il y a de grosses chances que la population francophone devienne une minorité si faible que c'en serait fait du « french power » et des rêves indépendantistes.

Une étude en cours auprès des jeunes couples d'un quartier de Mont réal jette un éclairage intéressant sur les tendances indiquées par le ministre Laurin. La majorité des jeunes couples (entre 20 et 30 ans) sont des couples non mariés. Presque tous souhaiteraient avoir des enfants mais ils ont tendance à

remettre les échéances — peut-être pour des raisons économiques, mais surtout pour des raisons d'insécurité psychologique. Ils hésitent à mettre des enfants au monde avant de s'assurer que le couple va se stabiliser; ils hésitent d'autant plus que, de nos jours, la conception d'un enfant est le fruit d'une décision mûrement réfléchie et non plus d'un accident de parcours.

En un sens, je suis d'accord avec les projets du ministre Laurin, lorsqu'il songe à améliorer la condition de la mère québécoise. Comme l'écrit Laurence Pernoud: « Il n'est pas bon être mère par les temps qui courent » (Paris, Stock, 1981). La plupart des jeunes femmes d'ici ou d'ailleurs travaillent à l'extérieur du foyer et souhaitent conserver leur emploi lorsqu'elles auront des enfants. Mais ce n'est pas toujours facile pour elles soit de prendre un congé de maternité prolongé, soit de faire garder leurs enfants d'âge préscolaire, soit de concilier leur emploi avec la tenue de maison et le soin des enfants — même si les jeunes pères d'aujourd'hui ont tendance à partager davantage les responsabilités du foyer.

Quoi qu'il en soit, je crains fort

que le ministre Laurin s'illusionne s'il croit que la politique gouvernementale — en s'imposant dans les chambres à coucher — réussira à influencer notablement le taux de fertilité des femmes québécoises. Des tentatives de ce genre ont déjà été faites en France et ailleurs sans résultats significatifs. Le fait est que le phénomène du déclin de la natalité n'est pas unique au Québec; il est commun à l'ensemble des pays industrialisés — par contraste avec les pays sous-développés où la natalité continue d'augmenter à un rythme alarmant.

Perspective planétaire

En 1982 le taux de fertilité était de 1,4 en Allemagne et au Danemark, 1,5 en Hollande et en Suisse, 1,6 en Italie et en Hongrie, 1,7 au Japon et au Canada — et ainsi de suite. Le taux de fertilité au Québec est donc l'un des plus bas au monde, mais il n'est pas tellement différent de celui des autres pays industrialisés; et il n'y a guère de chances qu'il remonte au niveau de la croissance zéro (2,2) dans un avenir rapproché ni même dans une perspective à plus long terme. Pour ce qui est du Canada, si son taux actuel de fertilité se maintient à 1,7 et son immigration nette con-

tinue d'être de 50,000 par année, il est à prévoir que sa population commencera à décroître vers l'an 2000 pour atteindre éventuellement un total d'à peine 10 millions.

Par contraste, les pays moins développés voient leur population doubler tous les 20 ou 30 ans; et les conséquences se font déjà sentir de façon désastreuse. Par exemple, les paysans toujours plus nombreux du Népal contribuent au déboisement des montagnes, ce qui provoque l'érosion; et les alluvions ainsi charriées par le torrent finissent par se déposer à l'embouchure du delta du Bangladesh, occasionnant de terribles inondations. Le Bangladesh n'a pourtant pas besoin de ce surcroît de problèmes, lui dont la population atteindra bientôt 100 millions dans un territoire à peine plus grand que le Nouveau-Brunswick. Il n'est pas étonnant que la proportion des paysans sans terre y augmente à un rythme accéléré et que les gens tentent désespérément soit de traverser la frontière, soit d'aller s'entasser dans les taudis urbains en sachant très bien que leurs chances d'y trouver un emploi sont extrêmement minces.

On prévoit que d'ici 50 ans la po-

pulation de Shanghai et celle de Mexico approcheront 40 millions, alors que celle de Pékin, Sao Paulo, Bombay, Dacca, Calcutta et Jakarta aura dépassé le cap des 25 millions. On sait par ailleurs que la population de la Chine dépasse déjà le milliard et que celle de l'Inde atteindra ce chiffre vers l'an 2000. La population mondiale, qui était d'un milliard et demi il y a 100 ans, approche rapidement le chiffre de 5 milliards; et on ne prévoit pas qu'elle puisse plafonner avant d'avoir atteint 15 milliards.

Conséquences à prévoir

Quand on regarde les problèmes démographiques du Québec dans une perspective planétaire des 50 prochaines années, on ne peut s'empêcher d'entrevoir les conséquences suivantes:

■ Ce n'est pas seulement la population francophone du Québec qui est en train de devenir une minorité insignifiante; c'est toute la population occidentale de visage pâle qui est vouée à perdre graduellement l'hégémonie qu'elle a exercée depuis des siècles.

■ La marée montante des peuples de couleur va provoquer d'énormes

remous internes, mais aussi des pressions croissantes de migrations externes — sous forme de flots de réfugiés ou autrement.

■ Les pays industrialisés de l'Occident devront, dans leur propre intérêt, accepter un nombre croissant d'immigrants ou de réfugiés en provenance de pays moins développés, non seulement pour boucher les trous résultant de leur déclin démographique, mais aussi pour s'assurer une force ouvrière assez nombreuse pour soutenir leur population vieillissante. Il en résultera sans doute, avec le temps, un croisement de races de teinte chocolat au lait — parlant de plus en plus une langue de communication internationale présumément à l'accent anglais.

■ Le Québec en déclin démographique devra s'ajuster comme les autres à la marée montante — et ferait bien de s'habituer dès maintenant à cette idée.

Pour ma part, une telle perspective ne m'effraie pas, car, comme le chante Vigneault, tous « les humains sont de ma race ». Ce qui importe à l'échelle planétaire, c'est la qualité de la vie humaine plutôt que la survivance de la francophonie québécoise.

Le Régime des rentes du Québec et la réforme des pensions

Étendre les cotisations à la totalité de la masse salariale

RICHARD LANGLOIS

Économiste à la Centrale de l'enseignement du Québec.

AINS DONC le Régime de rentes, qui bon an mal an gère des centaines de millions de dollars, verse des prestations à plus d'un demi-million de bénéficiaires et permet à la Caisse de dépôt de tirer son épingle du jeu dans l'arène financière canadienne, ne serait que pure illusion! Qu'il accomplisse tout cela en prélevant des cotisations sur une base socialement injuste relève d'une réalité qu'il ne suffit pas d'observer. Encore faut-il dire que si elle était corrigée, cela contribuerait grandement à améliorer cet indispensable outil collectif dont disposent les Québécois pour planifier leur retraite. Dans ce contexte, comment comprendre les récents articles de M. Francoeur qui — après avoir souligné certaines carences du régime public de rentes — convie tout simplement les retraités actuels et futurs à ne pas compter sur une éventuelle extension du régime public mais plutôt sur la bonne vieille épargne individuelle dont on sait qu'elle mène droit à la pauvreté six fois sur 10?

Sans trop simplifier, on peut résumer l'essentiel de son argumentation comme suit:

1) le RRQ n'est que très partiellement capitalisé et l'évolution de sa situation financière commande une hausse prochaine du taux de cotisation avant même de penser à le bonifier;

2) le RRQ est un programme dont l'objectif premier n'est pas de procu-

rer une retraite décente aux personnes âgées et son mode de financement pénalise davantage les faibles salariés et les petites entreprises. Conclusion: pourquoi revendiquer l'extension d'un régime aussi inéquitable?

3) ni le projet fédéral ni le projet ontarien ne prévoient élargir le Régime de pensions du Canada. En conséquence, le Québec n'a d'autre choix que de s'aligner sur la réforme fédérale dont l'Ontario détient la clé.

À partir d'une lecture semblable de la situation, nous montrerons à l'inverse qu'il est à la fois possible et souhaitable de préconiser un renforcement du régime public dans le cadre de la réforme des pensions.

Même si effectivement le gouvernement fédéral ne semble pas s'orienter vers une option qui privilégie le régime public, le Québec dispose d'une certaine marge de manoeuvre qui lui permet non seulement une relative autonomie mais le place en position d'influencer le débat sur la scène canadienne. N'est-il pas significatif qu'à cet égard le fédéral songe très sérieusement à importer des mesures qui font déjà partie intégrante du RRQ (âge de la retraite flexible, versement de la rente de conjoint survivant même en cas de remariage)? À plus d'une reprise depuis 1966 le Québec a fait des changements à son régime public sans attendre que les autres provinces s'entendent pour en faire autant. Qu'il ait joué un rôle moteur ou précurseur, là n'est pas la question. Cependant, qu'on parte ou non du postulat que les deux régimes (RRQ et RPC) doivent à tout prix demeurer à peu de choses près semblables, j'émettrai l'hypothèse qu'une contrainte objec-

tive vient limiter le rayon d'autonomie dont le Québec dispose pour se démarquer de ses voisins. Il m'apparaît en effet difficilement concevable qu'à l'occasion d'une réforme, le Québec puisse aller de l'avant avec des modifications qui se traduisent à terme par un niveau substantiellement plus élevé de prélèvement que ses voisins sans en subir les contre-coups macroéconomiques. Deux éléments entrent ici en considération. D'une part, il n'existe pas de limite objective absolue qu'un État ne doit pas dépasser en matière de prélèvements obligatoires. Tout doit être examiné sous l'angle relatif en prenant en compte les conditions qui prévalent ailleurs dans l'espace économique environnant. D'autre part, la comparaison doit porter non pas seulement sur le salaire indirect (cotisations sociales) mais sur l'ensemble de l'agrégat « salaire direct et indirect ».

Ceci dit, ces considérations ne constituent nullement un frein à une bonification éventuelle du RRQ qui passe, entre autres, par un réexamen de son financement. Puisque la principale contrainte qui se profile à trait au fardeau fiscal découlant du mode de financement, examinons ce dernier.

Comme on le sait, les cotisations au RRQ constituent un impôt régressif qui pénalise à la fois les PME souvent intensives en main-d'œuvre de même que les bas salariés. Or l'explication-clé de ce phénomène est reliée au plafond (maximum des gains admissibles) ou de la part des gains salariaux se voit exemptée de cotisation. En 1984, ce plafond atteint \$20,800. Non seulement s'agit-il d'une

Année	Sorties de fonds	Cotisations	Écart total à combler	Scénario de déplafonnement des cotisations	
				Cotisations	Écart total à combler ou surplus(*)
1983	1 257,0	1 114,0	143,0	1 648,8	-391,8
1984	1 552,1	1 311,6	240,5	1 807,2	-255,1
1985	1 805,8	1 457,9	347,9	1 954,8	-149,0
1986	2 073,1	1 615,2	457,9	2 098,8	-25,7
1987	2 361,7	1 743,7	618,0	2 268,0	93,7
1988	2 674,9	1 882,2	792,7	2 422,8	252,1
1989	3 020,1	2 044,0	976,1	2 671,2	348,9
1990	3 396,6	2 208,2	1 188,4	2 919,6	477,0

(*) Le signe (-) désigne un surplus.

Les données des trois premières colonnes proviennent de la dernière analyse actuarielle du R.R.Q. Les colonnes

(4) et (5) furent calculées à partir de données de la même analyse.

modalité très critiquable au plan de l'équité, mais à l'heure où l'on appréhende le déficit du régime et parle de hausse prochaine du taux de cotisation, le maintien de ce plafond d'assujettissement a représenté un manque à gagner de plus de \$500 millions pour la seule année 1983, comme le montre notre tableau.

Les chiffres — calculés à partir des données de la dernière analyse actuarielle au RRQ — révèlent aussi qu'en étendant l'assiette de prélèvement à la totalité de la masse salariale, la Régie aurait bouclé l'année 1983 avec un surplus de \$391,8 millions plutôt qu'avec un écart de \$143 millions à combler. Cumulativement et ce jusqu'à l'horizon 1990, l'abolition

du plafond d'assujettissement produirait autour de \$4,5 milliards supplémentaires en revenus de cotisations sans compter les revenus de placement additionnels. Cela représente l'équivalent d'une hausse annuelle moyenne de 1,2 % du taux de cotisation d'ici 1990, ce qui se compare avantageusement à la hausse de 1,5 % prévue en Ontario. De plus, il s'agit d'une mesure plus équitable, susceptible d'exercer des effets bénéfiques sur l'emploi et la consommation par l'allègement relatif du fardeau fiscal des faibles salariés et des charges salariales des petites entreprises. Enfin, en repoussant pour quelques années encore les premiers déficits d'opération, une telle approche nous permettrait d'explorer des solutions de rechange au mode actuel de financement du RRQ qui soient à la fois socialement et économiquement plus acceptables. Au nom de quelle logique en effet ou de quel sacro-saint principe un tel programme de sécurité sociale exerce-t-il ses ponctions uniquement sur la masse salariale, lorsqu'on sait que cette dernière ne représente que deux tiers du revenu personnel ou moins de 60 % du revenu intérieur brut? Toute autre forme de revenu que les salaires (intérêts, dividendes, etc.) échappe actuellement aux cotisations, ce qui apparaît carrément injustifiable. Par conséquent, certaines avenues, telles que la fiscalisation et une taxe sur la valeur ajoutée, mériteraient un examen aussi sérieux que l'hypothèse envisagée ac-

tuellement par les autorités, soit une augmentation substantielle du taux de cotisation d'ici 10 ans. À vouloir trop presser le même citron, il manquera bientôt de jus...

Lorsqu'on sait que plus de la moitié des retraités du Québec vivent dans la pauvreté, on ne parle plus d'imprévoyance ou de mauvaise gestion de budget. On parle de phénomène social profond à régler collectivement. Les appels à la responsabilisation du citoyen qui devrait se prendre en charge constituent autant de fuites en avant. J'entends déjà des mauvaises langues brandir le spectre de l'État-providence. Quel État-providence? Qui paie pour ces pensions? Vous et moi. D'ailleurs, les groupes organisés de personnes âgées ne s'y trompent pas et revendiquent d'un bon accord l'extension du programme le plus susceptible de répondre à leurs besoins. Si jusqu'à maintenant les intérêts du gouvernement ont prévalu sur les besoins des retraités, la chance se présente à l'occasion de la réforme de rétablir l'équilibre. Dans une société comme la nôtre, l'accumulation d'une épargne collective par le biais du régime public de pensions n'apparaît pas comme un mal en soi; encore faut-il qu'il y ait consensus en montrant bien la double nature du régime à la population; que par ailleurs son prélèvement ne s'opère pas au détriment d'un objectif de retraite décente pour tous, et qu'enfin les fonds soient canalisés à des fins véritablement collectives.

Plaidoyer pour les Jésuites

PIERRE QUESNEL

★ Alain Woodrow, *Les Jésuites* (Histoires de pouvoirs), J.C. Lattès, 303 p.

LES Jésuites ont toujours beaucoup fait parler d'eux. Autrefois confesseurs de rois, éducateurs des élites, ennemis de la société républicaine et laïque, monarchistes de l'Action française, antidreyfusards, anti-communistes (ainsi qu'on l'entrevoit dans le premier chapitre de ce livre où l'auteur, dans un rapide survol historique — on y trouvera quelques pages sur nos saints martyrs canadiens —, nous donne une idée du passé de la Compagnie), on les accusait souvent d'être du côté des pouvoirs établis. Ce qui explique d'ailleurs qu'ils aient été si souvent bannis: à chaque fois que le pouvoir changeait de mains!

Cela explique également cet anticléricalisme si virulent qui sévit contre eux si longtemps et qui permettait à Jules Ferry, en 1879, de dire à

l'Assemblée Nationale: « L'horreur des Jésuites est un sentiment national français », et d'y être applaudi!

Depuis la seconde guerre mondiale, depuis 20 ans surtout, c'est-à-dire depuis l'élection du général Pedro Arrupe, les choses ont un peu changé. Les Jésuites sont toujours en quête de pouvoir, à tout le moins d'influence, mais il semble qu'une bonne partie d'entre eux en tout cas ne le cherchent plus au même endroit.

D'abord les Jésuites se sont modernisés, ils ont abandonné leurs collèges, se sont recyclés dans les sciences humaines et les médias. Surtout, beaucoup ont délaissé les grands de ce monde pour se tourner vers le peuple. Virage à gauche qui n'a pas manqué de faire crier! Qui ne se souvient de la vive controverse que souleva en France, au lendemain de la dernière guerre, l'expérience des prêtres-ouvriers?

Aujourd'hui, c'est un certain type d'engagement politique dans le monde et particulièrement en Amérique latine qui provoque de nouveaux tollés. Les prêtres dans le ma-

quis! La presse de droite se déchaine, soutient qu'on pervertit l'Évangile... La hiérarchie s'émue jusqu'au sommet.

Paul VI, toujours égal à lui-même, s'était beaucoup tourmenté pour ses chers fils égarés. Jean-Paul Ier, entre les deux fins de semaine de son pontificat, avait tout de même eu le temps de préparer le sermon. Comme on sait, c'est Jean-Paul II qui s'est chargé de l'administrer.

Dans sa tournée en Amérique centrale, il presse les curés-guérilleros de rentrer dans la sacristie. En octobre 1981, intervenant de façon autoritaire (on ne vient pas de l'est impuissant), il désavoue le style de gouvernement du général Arrupe, sa politique; il met la Compagnie au pas.

Dans cette affaire, il est clair que l'auteur penche plutôt du côté des Jésuites. Signalons d'ailleurs que, sous couvert d'histoire, ce livre constitue plutôt une sorte de plaidoyer en leur faveur. On ne sera donc pas surpris de voir l'auteur, Alain Woodrow, journaliste au journal « Le Monde », s'attaquer violemment à une certaine presse de droite, au Figaro Ma-

gasine en particulier, au père Bruckberger (dominicain, celui-là); souligner le fait que chaque fois que le pape s'en prend à ceux « qui font de la politique », il s'agit toujours d'une politique de gauche; déplorer enfin que, tandis que Sa Sainteté fait ses remontrances à ses clercs trop entreprenants, Elle soit si discrète sur les milliers d'emprisonnements, d'assassinats qui se commettent en ces mêmes pays.

L'auteur est convaincu que l'engagement politique des Jésuites « révolutionnaires » est conforme à l'Évangile. Il croit aussi que l'avenir de la compagnie se jouera dans le tiers-monde.

Cette conviction est également partagée par le pape et ses acolytes mais, cette fois, à propos de l'Église tout entière. D'où sans doute ces nombreux voyages, cette cour assidue faite à ces millions de déshérités qui composent une clientèle si prometteuse. S'ils ne s'entendent pas sur les moyens de l'occuper, le pape et sa compagnie s'entendent en tout cas sur le terrain.

Le désespoir du tiers-monde

BILLET

★ Sophie Bessis, *La dernière frontière*, Éditions JC Lattès, Paris 1983, 300 pages.

LE TIERS-MONDE, réceptacle de toutes les expériences, de toutes les illusions et de bien des vocations connaît en ce moment des problèmes politiques, économiques, sociaux et ethniques si importants qu'il semble impossible d'y remédier. Les indépendances et l'industrialisation n'ont pas apporté les fruits tant attendus qui devaient sortir les trois-quarts de la

population mondiale du sous-développement et de la faim. D'expériences économiques en tentatives politiques, du marxisme au capitalisme sauvage en passant par les voies nationales de développement, tout a été essayé pour permettre un décollage que l'on annonçait immédiat et sûr il y a 30 ans. Le constat est terrible: les différents modèles de développement ont échoué, incapables de résister à l'attraction du Nord qui a imposé un modèle visant à satisfaire ses besoins, rendant ainsi les économies du tiers-monde très dépendantes et sensibles aux fluctuations du marché occidental.

Sophie Bessis, dans ce livre dont le

sous-titre est « Les tiers-monde et la tentation de l'Occident », expose comment, de la Tanzanie et l'Algérie, ou de Cuba à la Corée du Sud les pays du tiers-monde n'ont jamais fait autre chose que de suivre le modèle occidental de développement et sont ainsi tombés dans un piège qui a fait le bonheur d'une minorité et le malheur des autres. Il est vrai qu'il est possible que ce modèle et offre à la multitude désemparée le feu éblouissant de son train de vie. Il ne s'est pas limité au Nord, mais a essaimé ailleurs faisant croire à tous qu'il était possible de l'atteindre et même quelquefois de le dépasser. Les exemples ne manquent pas.

Ainsi il y a les Pays officiellement miraculés (POM) dont les plus connus font trembler les industriels occidentaux: Corée du Sud, Taiwan et Singapour. Leur développement économique a été fulgurant et en moins de quelques décennies ils ont réussi à mettre en péril certains secteurs de l'économie occidentale. On retrouve aussi chez les POM, l'Inde, le Brésil ou le Nigéria dont l'industrialisation a permis la mise sur pied de puissants moyens de pression économiques et politiques qui en font des partenaires avec qui il faut compter. Cependant, rappelle l'auteur, ces pays ne sont qu'une minorité et le miracle

Suite à la page 8

le printemps Gallimard

L'homme à la colombe

ROMAIN GARY
L'HOMME À LA COLOMBE

Romain Gary a publié ce roman en 1958, sous le pseudonyme de Fosco Sinibaldi. Il occupait à cette époque des fonctions diplomatiques qui l'empêchaient de signer un roman satirique sur l'ONU. Il a remanié *L'homme à la colombe* avec l'intention d'en faire une nouvelle publication, et c'est ce texte, retrouvé dans ses papiers qui est aujourd'hui publié. Coll. Blanche. \$9.95

chez votre librairie

La fabrication de la « bombe islamique » passait-elle par Montréal?

RODOLPHE MORISSETTE

La métropole était-elle le lieu de transit de l'équipement technologique américain acheminé au Pakistan pour servir à la fabrication de la première bombe atomique des pays islamiques?

Le procès de trois Montréalais accusés d'exportation illégale, qui commence aujourd'hui aux assises, apportera probablement une réponse à cette question.

Trois citoyens canadiens d'origine étrangère, de même que la firme Serabit Electronics, de la rue Jean-Talon à Montréal, sont, en effet, accusés d'avoir exporté illégalement à maintes reprises en 1980, depuis Montréal vers Islamabad, capitale du Pakistan, du matériel stratégique.

Les trois sont MM. Salam Elmenyani, 35 ans, homme d'affaires et propriétaire de Serabit Electronics; Abdul Aziz Kahn, 44 ans, un ingénieur en électricité, employé de la Voie maritime du Saint-Laurent; enfin, Mohamad Ahmad, 49 ans, un ingénieur en mécanique qui travaillait au Centre de recherche industrielle du Québec (Cria) jusqu'aux événements de 1980, mais qui reste sans emploi depuis lors. M. Elmenyani est né en Égypte, M. Kahn est d'origine pakistanaise et M. Ahmad est Indien de naissance.

La compagnie Serabit Electronics fut créée en 1977 et elle compte une douzaine d'employés. Elle conçoit des programmes informatiques, fabrique et vend des sys-

tèmes électroniques (circuits imprimés, systèmes d'alarme, etc.).

Avec les trois hommes, la compagnie est accusée d'avoir transité au Canada, en première ligne depuis l'usine de General Electric de Hudson Falls (New York) vers la Tech Equipment Company d'Islamabad, des pièces d'équipement servant à constituer notamment des inverseurs.

Les inverseurs sont des éléments-clés d'une usine d'uranium enrichi. Ils servent à alimenter un courant continu et d'une fréquence telle que le re-traitement de l'uranium, en réacteur nucléaire, rend le gaz apte à constituer une bombe atomique.

Le matériel électronique qui passait par Montréal était-il vraiment destiné à la fabrication militaire? La police fédérale le pense; les autorités pakistanaïses le nient; mais c'est le procès qui vérifiera, ou non, cette allégation.

Les représentants officiels du Pakistan au Canada ont toujours prétendu que les caisses de pièces d'équipement saisies par la Gendarmerie royale du Canada n'étaient que du matériel électronique d'usage général. Tel est le cœur du débat devant lequel le procès qui commence aujourd'hui.

Les pays occidentaux s'inquiètent, depuis dix ans, des visées nucléaires du Pakistan. Coincé lui-même entre l'Afghanistan occupé à l'ouest et l'Inde à l'est (pays qui a déjà sa bombe atomique grâce au réacteur Candu que lui a fourni le Canada), le Pakistan n'est pas non

plus sans éprouver des craintes.

Ce pays, auquel le Canada a aussi vendu un Candu au début des années '70, a refusé de signer le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Le gouvernement Trudeau a répliqué en décrétant illégal, en décembre 1976, le commerce de l'équipement et de la technologie nucléaires avec le Pakistan.

À leur tour, les dirigeants de la France ont intercepté et finalement empêché la vente au Pakistan, en 1978, d'un séparateur de plutonium. Le gouvernement de Grande-Bretagne embolait le pas en novembre de la même année en décrétant un embargo sur les cargaisons d'inverseurs et de convertisseurs de fréquence à destination du Pakistan depuis l'usine de l'Emerson Electric de Londres, qui en avait déjà livré une trentaine au même pays.

Deux mois plus tard, l'état se resserrait: les Britanniques rendent désormais illégale l'exportation même de tous les éléments des fameux inverseurs et tous les sous-circuits. C'est qu'ils croyaient savoir que le Pakistan était avide de ces pièces afin de faire fonctionner sa nouvelle usine d'uranium enrichi.

Les Pakistanais se seraient-ils dès lors tournés vers les pays de l'Amérique du Nord? À compter du printemps 1980, les douaniers canadiens, puis les services de renseignement de la GRC filent à Montréal dix cargaisons de matériel électronique arrivant de New York

à destination d'Islamabad. Elles ont lieu, du moins à la connaissance de la police, à compter du 28 avril et se succèdent durant les quatre mois suivants.

Parallèlement, la GRC surveille les allées et venues de MM. Elmenyani, Ahmad et Kahn. Le 28 août, la GRC — les services de renseignement et le bureau des enquêtes criminelles — perquisitionne le domicile de M. Kahn.

Le lendemain, les policiers récupèrent dans une poubelle de la Gare centrale de Montréal des documents qu'ils prétendent incriminants. Le même jour, les enquêteurs de la GRC interceptent à Mirabel une nouvelle cargaison de matériel électronique qui partait pour Islamabad et Dubai, dans le golfe Persique, sur les ailes d'un appareil de la British Airways.

Le matériel saisi aurait une valeur de quelque \$56,000, tandis que les cargaisons précédentes auraient contenu de l'équipement pour environ \$170,000.

Les trois hommes et la Serabit Electronics sont alors accusés d'une offense mineure: ils ont omis d'obtenir le permis tenu pour obligatoire par la loi canadienne sur l'exportation et l'importation quand on exporte depuis le Canada, et sans l'avoir modifié, du matériel d'origine américaine.

Le propriétaire de Serabit, M. Elmenyani, réclame donc du ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce le permis réglementaire. Il l'obtient le 2 octobre 1980. Mais il est révoqué une semaine plus tard. Entre-temps, la GRC a

terminé son rapport et l'a acheminé vers divers ministères fédéraux.

Fin novembre 1980, le ministre des Affaires extérieures de l'époque, M. Mark MacGuigan, fait publiquement allusion à l'idée que le Pakistan se prépare à fabriquer sa propre bombe atomique.

Le 2 décembre 1980, l'émission *Fifth Estate* de la CBC présente à la télévision un premier reportage sur les faits qu'on vient de rapporter. Il fait l'effet d'une bombe, justement.

Les interventions fusent à la Chambre des communes durant la semaine qui suit: l'opposition blâme essentiellement le gouvernement de s'être contenté de porter une seule accusation, somme toute mineure, contre les présumés exportateurs illégaux.

Sept jours après le premier reportage, *Fifth Estate* en publie un second, qui cherche, entre autres, à mettre en boîte l'ambassadeur du Pakistan au Canada, M. Eltaf A. Sheikh. Le même jour, la Couronne fédérale inscrit 28 nouvelles dénonciations.

La police accuse Serabit et les trois Montréalais d'avoir, à 11 reprises en 1980, exporté sans permis du matériel électronique stratégique. Pèsent aussi contre eux 14 accusations d'avoir exporté sans permis du matériel d'origine américaine. Enfin, on leur reproche d'avoir exporté trois fois des circuits imprimés sans permis.

L'enquête préliminaire, qui était marquée d'une ordonnance de non-publication, a duré presque trois

ans. À la fin, le 22 décembre dernier, les trois hommes et la compagnie ont été cités à procès.

Le procès, qui commence cet après-midi avec le choix d'un jury de langue anglaise, sera présidé par le juge Gérard Ryan de la Cour supérieure. Il durera de cinq à huit semaines. Parmi les témoins-clés, des experts américains et britanniques, notamment de l'Emerson Electronics, de Londres.

Me Serge Ménard assure la défense de MM. Kahn et Ahmad, tandis que Serabit Electronics et M. Elmenyani sont représentés par Me Richard Shadley. Agissent pour la Couronne Mes Guy Gilbert et Jack Wassman.

De son côté, la société Radio-Canada fait l'objet, puis janvier 1982, de deux actions en libelle pour un montant total de \$261,000 à cause des reportages de *Fifth Estate*, animés par M. Eric Mallory. Une première action est intentée par Serabit et M. Elmenyani pour \$175,000, tandis que M. Ahmad y va d'une poursuite de \$86,000.

Dans les deux cas, on accuse la CBC, en plus d'avoir perturbé la vie privée des requérants en les poursuivant pour les interroger, d'avoir colporté des faussetés, d'avoir fait leur procès avant les tribunaux et de les avoir condamnés injustement. Serabit prétend avoir perdu maints contrats par la suite et les deux hommes veulent compensation pour avoir subi à leur réputation. Il ne s'est rien passé dans les deux dossiers civils depuis janvier 1982.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque nuance

aujourd'hui, je dirais que ce n'est pas probable, nécessairement, mais c'est possible », a-t-il affirmé hier matin à l'émission « Présent » de Radio-Canada.

Le 6 février dernier, le magazine français reproduisit une interview de M. Lévesque, qui déclarait à propos de la souveraineté: « C'est un projet dont je ne verrai probablement pas la réalisation. En tout cas, pas comme membre du gouvernement. Même si nous gagnons les prochaines élections, on ne sera pas mûrs pour passer le cap tout de suite ».

Ces propos avaient fait beaucoup de bruit au Québec. Trois mois plus tard, le premier ministre tient un discours résolument plus optimiste. Il espère pouvoir gagner les prochaines élections générales qui auront pour thème la souveraineté du Québec.

Invité par l'interviewer à préciser la façon de présenter à l'électorat les grands enjeux de cette élection référendaire, M. Lévesque a refusé de discuter de ce qu'il appelle la « plomberie ».

Mais le PQ n'aura de toute façon pas le choix. Les péquistes voudraient esquisser la question, a-t-il dit, que les libéraux de Robert Bourassa se chargerait de la détourner de leur mieux en essayant de diminuer et de ratatiner les Québécois dans la peur ».

Ainsi, à la faveur de la reprise économique et d'un travail plus soutenu auprès des jeunes générations, le parti ministériel espère pouvoir faire progresser dans la population l'idée de la souveraineté, que la moitié des francophones continue d'appuyer.

« La souveraineté et l'association telles qu'on l'a proposées, ça fait à peu près 40 pour cent du vote total au référendum (de mai 1980) et ce pourcentage s'est maintenu au même niveau pendant et à travers la crise », a souligné M. Lévesque, en disant appuyer ces chiffres sur des sondages internes du PQ.

Par contre son gouvernement, admet-il, continue d'être impopulaire auprès de l'électorat car la reprise politique sur laquelle le gouvernement avait fondé ses espoirs tarde à donner des résultats concrets.

A une question du journaliste, M. Lévesque a souligné qu'un fois les pouvoirs rapatriés, le nouvel État du Québec pourrait alors fort bien se transformer en république: « J'espère que ce sera une république démocratique », qui sera membre de l'Organisation des Nations-Unies et du Commonwealth britannique.

En cas de défaite aux mains de Robert Bourassa, le premier ministre n'est pas nécessairement prêt à abandonner ses fonctions à la présidence du PQ, bien qu'il trouve « normal et sain » que déjà des ministres comme Bernard Landry et Pierre-Marc Johnson travaillent en sourdine à préparer leur candidature éventuelle à un congrès à la direction du Parti québécois.

◆ Le PLQ

quer directement dans ce dossier.

Interrogé sur l'hypothèse de sa candidature dans le comté de Saint-Jacques, laissé vacant par le décès du libéral Serge Champagne, le chef du PLQ a réitéré hier son intention de consacrer tout son temps à la réorganisation du parti. Il se dit convaincu que des députés du PQ quitteront la scène provinciale pour adhérer au Parti nationaliste de Marcel Léger et que de nouvelles élections partielles lui fourniront probablement l'opportunité de faire son entrée en Chambre au début de l'automne prochain. Mais il lui apparaît, entre temps, que le premier ministre Lévesque n'a pas le droit de priver de leur député, les électeurs

des quatre comtés vacants et qu'il est moralement tenu de déclencher des partielles dans les meilleurs délais. Au-delà de tout, M. Bourassa préférerait toutefois des élections générales mais il sait bien que M. Lévesque craint trop les perdre.

Au colloque régional libéral des 15 comtés de la Rive-nord de Montréal, les discussions ont principalement porté sur l'éducation, l'environnement, le transport et le développement économique de la région. Une réunion marquée par une forte participation et la présence de nombreux jeunes mais qui a également permis de constater que le PLQ ne va pas à la cheville du PQ quand il s'agit d'organiser et d'animer des colloques ou session d'étude.

C'était hier le quatorzième anniversaire de la première prise de pouvoir par M. Bourassa, qui avait alors remporté les élections générales du 29 avril 1970. Il s'est fait accompagner au podium de l'ancien chef, M. Ryan et lui a rendu hommage pour le rôle qu'il assume dans les dossiers de l'éducation à l'Assemblée nationale.

Après avoir rejeté l'idée de prolonger le métro jusque sur le territoire de Laval et avoir adopté le principe de l'abolition du péage sur les autoroutes du Québec, les militants libéraux ont défait une résolution visant à abolir le droit de grève dans les services névralgiques des secteurs public et parapublic.

Inspirés par M. Ryan, qui agissait comme personne-ressource de l'atelier sur l'éducation, les participants ont réitéré leur opposition au projet de loi 40 sur la restructuration scolaire. Ils ont réclamé la revalorisation du rôle de l'enseignant et ont exigé la levée du moratoire sur la construction d'écoles privées. Ces débats furent dominés par les interventions d'enseignants, d'administrateurs scolaires et de commissaires. « Les enseignants sont écoeuvrés », a dit un intervenant. « Les étudiants aussi », a crié l'autre. L'assemblée a enfin voté une résolution visant à accroître le temps alloué à l'enseignement l'anglais, langue seconde, au niveau secondaire. « Les Anglais sont en train de devenir bilingues pendant que les francophones demeurent unilingues ».

Phénomène nouveau chez les libéraux, la protection de l'environnement est devenue une obsession. Ainsi qu'il l'avait fait dans des réunions antérieures, les militants ont repris l'idée lancée en début d'année par le député Lise Bacon en faveur d'une charte de la qualité de la vie. Ils se sont penchés sur le problème de pollution causé par le passage à travers leur région de l'autoroute du nord. Ils ont souhaité la construction d'usines de récupération des déchets et se sont inquiétés des conséquences des pluies acides.

◆ Les sept candidats

tendue à Ottawa, d'instaurer le système de représentation proportionnelle.

La plupart des candidats ont insisté sur la nécessité d'une collaboration plus étroite entre les partis libéraux des provinces et le parti fédéral. Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, est allé plus loin encore en pronant l'ouverture dans l'Ouest d'un bureau permanent du premier ministre.

Les candidats ont convenu toutefois de la nécessité pour le parti fédéral de demeurer fort et de ne pas céder aux exigences des provinces dans le seul but de maintenir l'harmonie au pays.

Pour M. Chrétien, le gouvernement fédéral a un rôle prépondérant à jouer pour arbitrer les intérêts divergents des provinces. « Le premier ministre ne devrait pas acheter la paix avec les provinces quel qu'en soit le prix », a-t-il déclaré. « Il y existera toujours des conflits entre les intérêts régionaux et les intérêts nationaux ».

M. Chrétien, comme le ministre des Affaires indiennes, M. John Munro, ont suggéré d'attirer au sein du Parti libéral ces centaines de milliers de néo-démocrates mécontents qui sont à la recherche d'un nouveau parti.

Le ministre de l'Emploi, M. John

Roberts, dont l'intervention a aussi été applaudie, a fait remarquer que le Parti libéral n'était seulement en voie de se choisir un nouveau chef, mais qu'il était aussi à élaborer un programme pour l'avenir.

Plusieurs de mes rivaux qui avaient autrefois la réputation d'être progressistes, a-t-il poursuivi, sans toutefois nommer personne, glissent lentement vers la droite.

Si le parti se choisit un leader de droite, il deviendra une copie conforme du parti conservateur, a fait remarquer M. Roberts en invitant les libéraux à renouveler leur engagement à la réforme et à la justice sociale.

Il a aussi prôné le versement d'un salaire égal à travail égal et une amélioration du réseau de garderies. C'est quand il a proposé toutefois un vaste programme visant à attirer les gens de l'Ouest du Canada au sein du Parti libéral qu'il a été le plus acclamé.

Le ministre du Développement économique, M. Donald Johnston, faisant allusion à l'œuf au beurre noir qu'il arbore depuis la semaine dernière, a déridé la salle en notant que la course au leadership était une expérience marquante. Pour lui, il faut procéder à une réforme parlementaire pour donner plus de force aux députés.

« Si les députés avaient plus de force et s'ils étaient mieux respectés à Ottawa, quel que soit le parti auxquels ils appartiennent, le gouvernement fédéral serait plus réceptif aux besoins de l'Ouest », a-t-il déclaré.

Le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, a promis que s'il était choisi à la succession de M. Trudeau il nommerait au cabinet des députés qui ont porté attention aux problèmes de l'Ouest. Après cette déclaration, MM. Chrétien et Roberts ont promis à leur tour qu'ils renouvelleraient M. Whelan à l'Agriculture.

M. Whelan, qui représente la circonscription d'Essex-Windsor depuis 1962, a affirmé qu'il connaissait bien les problèmes de l'Ouest parce qu'il était comme la majorité des gens de ces provinces, « sincère et travailleur ».

Une fois premier ministre, M. Whelan ferait en sorte que l'agriculture demeure l'un des principaux secteurs du Canada.

◆ Taiwan divise

Reagan contre l'expansionnisme soviétique n'ont-ils trouvé aucun écho, mais la télévision et la presse les ont censurés, comme d'ailleurs ses propos sur les libertés et le caractère pacifique de la nation américaine. Les Chinois sont d'accord sur le principe d'une dissuasion contre des menaces communes, mais ce principe n'entre pas pour le moment dans leurs priorités, a reconnu avec une pointe d'amertume un haut responsable américain.

Comme pour mieux souligner le non-alignement de Pékin, l'agence Chine nouvelle a publié, hier, une dépêche mettant en parallèle l'interventionnisme des deux grandes puissances, celui des États-Unis en Amérique centrale, celui de l'URSS en Afghanistan.

L'expression de ces désaccords dans le domaine de la politique extérieure n'empêche pas que la visite du président Reagan puisse d'ores et déjà être qualifiée de fructueuse.

L'acceptation par le secrétaire général du PCC, M. Hu Yaobang, de se rendre en visite officielle aux États-Unis à l'invitation du président américain constitue un événement en soi: M. Hu n'occupe aucune fonction dans le gouvernement chinois, mais il sera le premier chef d'un parti communiste à se rendre aux États-Unis en tant que tel.

Le ministre chinois de la Défense, M. Zhang Aiping, doit également se rendre aux États-Unis en juin.

L'accord sur la coopération dans le domaine nucléaire, qui devrait être signé aujourd'hui, avant le départ de M. Reagan pour Shanghai, marque également une étape importante dans les relations bilatérales.

La Chine a, semble-t-il, accepté les restrictions imposées par la loi américaine concernant l'utilisation du combustible nucléaire et s'est en-

gagée notamment à ne pas l'utiliser à des fins militaires, sans pour autant faire de concessions sur sa souveraineté.

M. Reagan a prôné tout au long de sa visite une coopération pleine et entière des États-Unis à l'entreprise de modernisation de l'économie chinoise. Toutefois, la Chine s'est plainte de ce qu'elle a appelé les lois discriminatoires américaines qui lui interdisent l'accès au marché américain et à des prêts de faibles taux d'intérêt.

Le premier ministre Zhao Ziyang a souligné devant M. Reagan qu'un petit nombre d'obstacles continuaient à entraver le développement des relations économiques sino-américaines. Il a exprimé le souhait que les États-Unis recherchent des solutions pratiques permettant des transferts de technologie plus importants.

Par ailleurs, le secrétaire d'État George Shultz a souligné, hier, qu'il n'était pas dans l'intérêt des États-Unis que les tensions persistent dans les relations sino-soviétiques.

Interrogé par la chaîne ABC en direct de Pékin où il accompagne le président Ronald Reagan, M. Shultz a souligné que les États-Unis n'auraient « rien à gagner » à une poursuite de la tension entre l'URSS et la Chine, même si une amélioration des relations risquait d'entraîner un redéploiement de SS-20 de la frontière chinoise aux frontières occidentales de l'URSS.

Au sujet des discussions sino-américaines, M. Shultz a indiqué: « Nous avons eu des discussions très constructives » même s'il y a « quelques domaines » dans lesquels nous sommes en désaccord. Au total, a-t-il encore déclaré, « nous voyons la plupart des problèmes de la même façon », et après ce voyage, « nous serons à même de conduire nos politiques au moins en parallèle ».

Cet avis a été repris, sur une autre chaîne américaine (CBS), par le conseiller du président pour la sécurité nationale, M. Robert McFarlane, qui se trouve également en Chine. Les dissensions, a-t-il dit, ont été « mineures » dans les discussions « responsables des deux pays, et ne doivent pas faire ignorer l'étendue des points d'accord. Il a fait valoir, notamment, que les Chinois « acceptaient la restauration de la puissance américaine » dans la mesure où celle-ci servait de « dissuasion » pour l'expansionnisme soviétique.

Le chef de la diplomatie américaine a, par ailleurs, « regretté » les coupures faites dans la retransmission par les médias chinois des discours de M. Reagan. Il ne s'en est pas toutefois étonné, soulignant, comme d'autres responsables américains auparavant, qu'il était du droit d'un « État souverain » d'agir de cette façon.

◆ Le désespoir

Suite de la page 7

qu'ils affichent est la façade d'une réalité bien cruelle.

Les pays du Sud-Est asiatique sont certes dynamiques, mais la population en paie le prix. « En Corée du Sud la semaine est de 60 heures, les enfants de moins de 13 ans peuvent travailler 42 heures et les ouvriers improductifs sont rejetés hors du marché du travail, sans protection sociale, pour être remplacés par des adolescents. » Sans compter la dictature, la répression et la pollution qu'entraîne une industrialisation chaotique.

Le Brésil et l'Inde sont puissants, mais les trois-quarts de la population sont sous-alimentés même si on exporte des aliments. Tout le développement économique est tourné vers la production de biens et de services destinés à l'exportation. Cette politique n'est pas seulement l'apanage des pays capitalistes. Les nations « socialistes » font la même chose tout en couvrant leurs agissements d'une rhétorique creuse et d'un grand militantisme sur la scène internationale. La Guinée révolutionnaire, après avoir flirté avec l'URSS se tourne vers l'Occident, l'Algérie a comme premier partenaire commercial les États-Unis alors que la Tanzanie, ruinée par 20 ans de socialisme encourage l'entreprise privée. Partout on s'est vite rendu compte

qu'il n'y avait pas de modèle alternatif, que la pression du Nord était trop forte et que pour réussir le seul salut résidait dans « l'intégration de plus en plus poussée à l'économie mondiale », donc à celle dictée par l'Occident et qui ne vise qu'une seule orientation: l'exportation.

Pour l'auteure la grande majorité des pays du tiers-monde est condamnée à la stagnation sinon à la régression même si la prospérité est assurée pour un petit nombre. Pourquoi? Parce que le modèle occidental n'est plus exportable. Il y a une saturation des marchés que même les POM qui ont réussi commencent

à ressentir. Ce processus ne peut d'ailleurs qu'aller en s'accroissant si la crise qui frappe le Nord persiste dans les années à venir. Le monde a atteint « sa dernière frontière », écrit l'auteure et les « espaces à conquérir » qui permettraient au capitalisme de prospérer n'existent plus. Dorénavant, il faut « s'interroger sur ce que produire veut dire... et cerner ce qui est humainement souhaitable en espérant ainsi définir un nouveau mode de développement. C'est un cri d'alarme que lance Sophie Bessis devant les problèmes d'un tiers-monde désespéré et qui menace de sauter à tout moment.

FÉMININ PLURIEL

L'enseignante de cégep: MED ou MAPA

RENÉE ROWAN

Féminin pluriel cède aujourd'hui la parole à des enseignantes de cégep qui n'ont d'autre notoriété que celle d'être MED ou MAPA, ce qui se traduit, en cette ère de décret, par « mises en disponibilité » ou « mises à pied automatiques ».

La Fédération nationale des enseignantes et enseignantes (FNEEQ) a monté un dossier sur la vie des femmes sous le décret dans les cégeps à travers le Québec (au collégial, la plupart des MED et des MAPA sont des femmes). Une trentaine d'enseignantes ont accepté d'y exposer leur vécu. Les quelques extraits présentés ici illustrent une réalité durement vécue, désespérante pour plusieurs, et qui apparaît à certaines sans issue.

Mme Liliane Saulnier, diplômée en philosophie, enseigne depuis huit ans au cégep de Rosemont. « Je suis encore MAPA », écrit-elle. J'ai eu, la plupart du temps, l'équivalent d'une charge de cours régulière, mais j'ai rarement eu les avantages qui y sont ordinairement rattachés: salaire, statut, sécurité d'emploi, dégrèvement, recyclage. Ce que j'ai acquis de plus tangible, c'est d'être la deuxième sur la liste d'ancienneté des non-permanents (e)s. Je me retrouve, à quelques semaines de mes 40 ans, à me redemander qu'est-ce que je pourrais bien faire comme travail? Quelle va être ma vieillesse sans fond de pension régulier depuis quelques années? Quel va être mon avenir? (...)

« Savez-vous ce que ça veut dire, à chaque session, d'attendre pour savoir si vous allez travailler et ce que vous allez faire comme travail? En plus de l'insécurité continue et de des projets que vous avez en tête mais qui ne peuvent jamais « prendre place » dans la réalité, ça veut dire prendre les cours qui restent, c'est-à-dire vous adapter à tout; ensuite, vous préparer à toute vapeur à pondre un plan de cours pour le début de la session. Si vous avez à préparer un nouveau cours ou que vous voulez vous mettre à date, innover, introduire des problématiques nouvelles et de l'heure, ça veut dire être rivée semaine après semaine à la préparation et être à peine une semaine à l'avance sur vos étudiants... C'est frustrant à la longue.

« Savez-vous ce que ça veut dire, à chaque début de session ou d'année, selon le cas, d'avoir à quémander, car c'est le sentiment que nous éprouvons. (...) Savez-vous ce qu'on éprouve quand nous demandons de donner les cours à l'éducation des adultes pour joindre les deux bouts et qu'on vous répond que si vous en prenez trop, ça va en ôter aux autres? N'auriez-vous pas l'impression que vous êtes de trop, que vous êtes fatiguante, que vous dérangez et que la meilleure solution, ce serait que vous soyez ailleurs ou à la maison? (...)

« Après huit ans dans la bâtisse, savez-vous ce qu'on répond aux étudiants quand ils ou elles vous demandent pourquoi vous n'êtes pas encore permanente? Qu'est-ce qu'on dit aux parents encore inquiets de votre avenir parce que vous faites partie des « vieilles filles »? Et aux amis et amies? À votre entourage qui vous voit depuis tant de temps partir puis revenir avec votre serviette de professeur? Comment peuvent-ils comprendre qu'après tant d'années vous êtes toujours sur le bord de la porte et jamais à l'intérieur? »

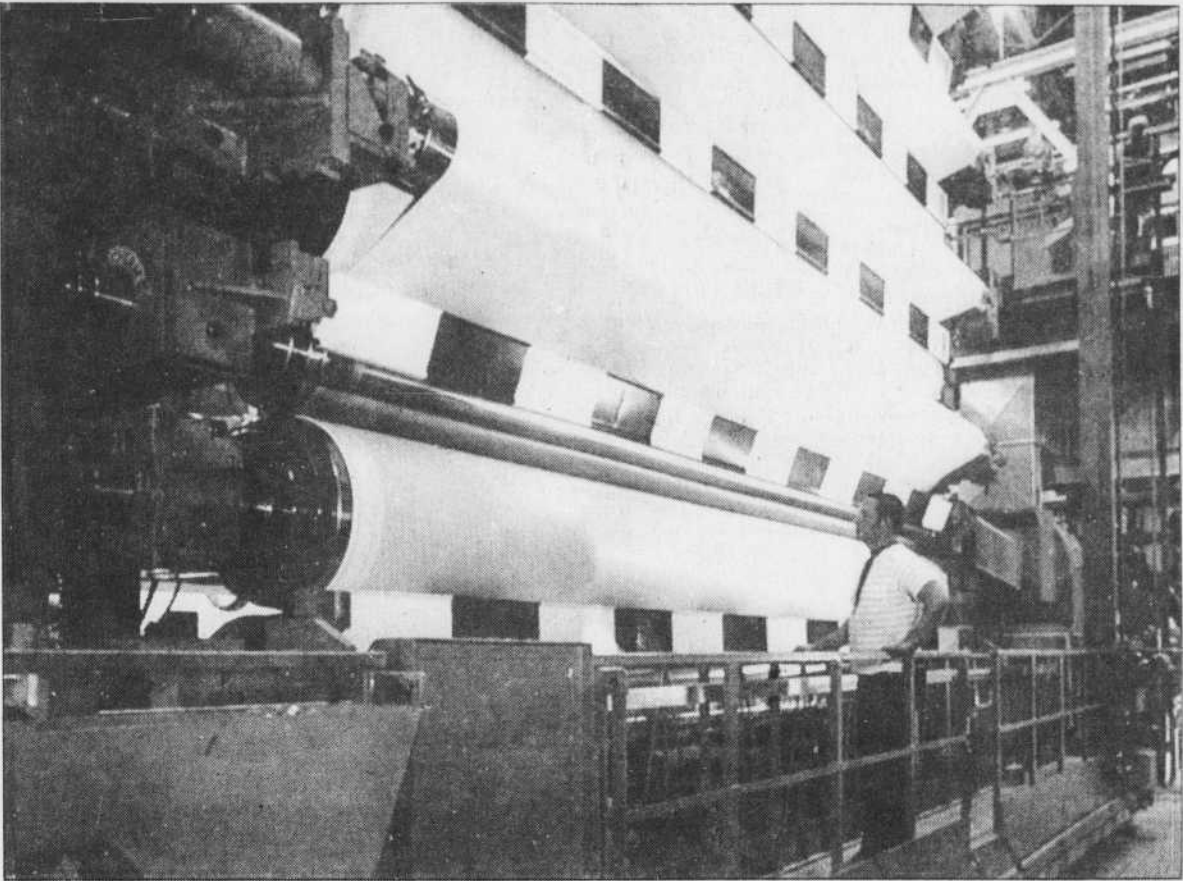
Être MAPA et vouloir un enfant, est-ce possible? Mme Lise Saint-Jacques, auparavant du cégep André-Laurendeau, mère d'un très jeune enfant, a quitté le réseau depuis presque un an. « Un mois avant ma date prévue d'accouchement, on m'a offert un poste de remplacement à temps plein. Je ne pouvais que refuser, c'est évident. En janvier dernier (mon bébé n'avait que trois mois et je l'allaitais), on m'a offert deux charges de cours. Un autre refus, mais cette fois, je perds aussi mon lien d'emploi avec ce collège.

« Cette maternité, pourtant désirée, non seulement n'est-elle pas prise en charge socialement, elle est pénalisante. (...) Changer de cégep à tous les ans, si ce n'est à toutes les sessions, osciller entre la charge de cours, le contrat à temps plein, à temps partiel ou rien du tout, ce n'est pas pour aider à organiser avec bonheur sa vie quotidienne. Doit-on réserver une place en garderie, combien de jours, on n'a absolument aucune idée de ce qui nous attend pour la prochaine session. Si on réserve cinq jours et qu'on n'enseigne pas? Si on réserve deux ou trois jours et qu'on enseigne à temps plein? Et si on enseigne le soir? »

Mme Lise Turcotte enseigne depuis 1976. Elle a obtenu sa permanence en 1982, ayant eu à subir plusieurs interruptions de contrat. Ces interruptions sont dues en partie aux fluctuations de clientèle en diététique, discipline dans laquelle elle enseigne au cégep de Rimouski. « Ce sont, écrit-elle, les cours complémentaires qui m'ont permis de survivre. » Cette année, elle est MED pour la première fois à cause de l'augmentation de la tâche des professeurs, suite au décret.

« La mise en disponibilité, constate-t-elle, est difficile à vivre: je perçois cela comme très dévalorisant. Comme je n'ai pas une pleine tâche, il faut combler le vide. J'ai songé à élaborer un projet, mais à quoi bon? À la première session, j'avais huit heures d'enseignement. Que faire ensuite, alors que les autres travaillent très fort? Je me sentais, je me sens trop largement payée: j'ai intégré l'image que les autorités ont voulu donner des MED. Mais je ne serai pas MED longtemps... J'aime mieux partir que de ne rien faire! »

REActions



Donohue a procédé à une émission publique d'actions éligibles au REA en septembre dernier afin de moderniser ses installations. Les investisseurs y ont également gagné puisqu'en plus de bénéficier d'une déduction fiscale au Québec, ils ont vu le cours de leurs actions passer de \$20,75 à \$30,38.

PAUL DURIVAGE

A compter de cette semaine, le DEVOIR ÉCONOMIQUE publiera à tous les lundis un tiré à part illustrant l'évolution boursière des titres de compagnies ayant distribué des valeurs admissibles au R.E.A.Q. ou/et ayant émis des récépissés de dépôt (actions accréditives).

Ce tableau a pour but de permettre à l'investisseur ayant souscrit à ces émissions de retrouver rapidement et clairement les dernières informations financières l'intéressant. C'est aussi l'occasion de comparer le retour sur investissement obtenu sur des titres semblables ou d'obtenir une vue générale sur l'évolution de cette catégorie d'actions.

Cette première compilation, réalisée en collaboration avec la Bourse de Montréal, regroupe 28 compagnies ayant recouru aux avantages du R.E.A.Q. pour réaliser un financement public depuis le mois de décembre 1982. Les compagnies procédant trimestriellement à l'émission d'actions admissibles par la voie de régimes de versements en espèces et de réinvestissement des dividendes n'ont pas été incluses. Rappelons qu'Alcan, la Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Royale, les Entreprises Bell Canada, Dominion Textile, Dometar et Québec Téléphone offrent ces facilités d'achat d'actions à leurs actionnaires déjà inscrits.

Le Régime d'épargne-actions a été mis sur pied par le Gouvernement du Québec en 1979 dans le but de faciliter le financement public des entreprises québécoises et de diminuer le fardeau fiscal des contribuables ayant un revenu élevé tout en les incitant à investir davantage dans les corporations. Plusieurs modifications ont été apportées au Régime depuis sa création. Celles-ci, généralement avantageuses pour l'investisseur, visaient principalement à assurer l'adéquation du régime aux objectifs initiaux.

Sous réserve de certaines conditions, le REA permet de déduire dans le calcul de son revenu imposable, de 50 % à 150 % du coût d'achat de nouvelles actions émises par des corporations admissibles. Pour vraiment donner lieu à une déduction le titre doit être conservé dans un régime enregistré à cette fin pendant deux années civiles complètes. La loi prévoit toutefois qu'un contribuable peut en tout temps au cours de ces deux années vendre les actions détenues dans son régime et les remplacer par d'autres, d'un coût au moins égal, avant le 31 décembre et ce, sans pénalité fiscale.

Les critères de qualification des actions admissibles sont relativement complexes. On peut toutefois résumer en spécifiant qu'il s'agit d'actions ordinaires votantes acquises du trésor d'une corporation dont l'exploitation ou la direction générale est au Québec. Certaines actions privilégiées convertibles en actions ordinaires peuvent également être admissibles. Le contribuable peut vérifier si les titres offerts sont admissibles au REA en consultant le prospectus accompagnant obligatoirement toutes nouvelles émissions publiques.

Depuis le dernier discours du budget du ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, le 10 mai 1983, on distingue entre trois types de titres éligibles don-

nant droit à des déductions plus ou moins importantes.

En effet, les titres de corporations dont l'actif excède un milliard de dollars ne donneront droit qu'à une déduction de 75 % du coût d'achat cette année et de 50 % l'an prochain. C'est ainsi que l'émission récente d'actions de CB Pak Inc. ne donnait droit qu'à une déduction de 75 %. De même, les titres d'Alcan, des Entreprises Bell Canada ou de la Banque Nationale ne sont plus admissibles à une déduction de 100 %, mais plutôt à des déductions réduites de 75 % et 50 % en 1984 et 1985 respectivement.

Par ailleurs, le législateur a autorisé une déduction égale à 150% du coût des titres acquis de corporations dont l'actif se situe entre deux et vingt-cinq millions de dollars. C'est le cas notamment de la firme de courtage McNeil Mantha Inc. dont le titre était inscrit à la Bourse de Montréal la semaine dernière à la suite d'une première émission publique d'actions. L'achat de ces titres et leur inclusion dans un REA autorisera donc l'investisseur à déduire de son revenu imposable pour 1984 une somme égale à 150% de leur coût.

Notons que ces actions, plus risquées par définition, n'en ont pas moins bien fait en général sur les marchés boursiers depuis leur inscription. C'est ainsi que les actions de Châtea, Muscocho, Pro-Optic et Fiducie Guardian ont été les plus performantes jusqu'à maintenant parmi toutes celles émises en 1983. Des déceptions attendaient par ailleurs les acheteurs d'actions des corporations en voie de développement Bytec-Comterm et Sensormatic. Ces titres ont perdu plus de la moitié de leur valeur depuis leur émission.

Les actions nouvellement émises par des corporations dont l'actif total se situe entre vingt-cinq millions et un milliard de dollars permettent à l'investisseur de réclamer la déduction habituelle de 100 %. Par exemple, l'achat en début d'année de \$1 000 d'actions privilégiées convertibles de Morgan Trustco Inc. permettra à l'acquéreur de réclamer une déduction égale de son revenu pour 1984.

Rappelons que la déduction totale permise aux fins de l'impôt du Québec est maintenant le moindre de 20 % du revenu total ou de \$20 000, plutôt qu'un plafond de seulement \$15 000 l'an dernier. Les revenus de placement sont inclus dans la notion de revenu total. Le revenu total doit cependant toujours être réduit du montant des contributions faites au Régime enregistré d'épargne-retraite, Régime enregistré de pension et Régime enregistré d'épargne-logement.

Selon Revenu Québec, 33 530 québécois ont profité des avantages fiscaux du « plan Parizeau » en 1981, comparativement à 28 893 en 1980. D'autres indications obtenues de courtiers en valeurs mobilières laissent croire en un accroissement très important de cette clientèle au cours des dernières années.

Contrairement à ce que l'on croit généralement, le Régime d'épargne-actions n'intéresse pas que les hauts salariés. Plus des deux-tiers des contribuables ayant tiré profit du régime en 1980 avaient un revenu inférieur à \$30 000. La contribution moyenne de ce groupe était de \$1 000 environ. Elle est de \$3 500 pour l'ensemble des adhérents.

En créant sa nouvelle corporation financière

Power Corp. relance les spéculations autour de CP

PAUL DURIVAGE

La création de la Corporation financière Power par le regroupement de ses filiales financières, ne vise pas directement une plus grande participation de Power Corporation dans le Canadien Pacifique. Une émission d'actions de la Corporation financière Power ou la vente de la filiale Consolidated Bathurst pourraient par ailleurs permettre à Paul Desmarais d'atteindre cette fin.

C'est ce qu'a expliqué au DEVOIR, l'analyste Joseph Leinwand de Bell Gouinlock. Ce dernier publiait récemment un commentaire sur la réorganisation de Power Corporation et ses effets sur le prix de l'action.

Selon lui, la réforme de la corporation annoncée il y a deux semaines vise d'abord à rétablir sa structure financière en amassant les capitaux nécessaires pour rencontrer ses dettes. En effet, le bilan de Power Corporation au 31 décembre 1983 affiche une dette à long terme de \$292,7 millions impliquant des remboursements de \$18,9 millions cette année et de \$90,4 millions en 1985. Avec les versements prévus de \$3,3 millions en intérêts, le fonds de roulement montre un déficit de \$607 000 pour 1984.

Power Corporation a d'ailleurs déjà annoncé que les \$138 millions obtenus à la suite de l'émission de huit millions d'actions de la Corporation Financière Power seraient affectés au remboursement d'un prêt bancaire de \$13,8 millions contracté par cette dernière pour l'acquisition de 1,1 million d'actions ordinaires série A de Montréal Trustco Inc. en février dernier, de même qu'à la réduction de certains prêts bancaires à terme et de débetures à intérêt conditionnel pour un montant de \$105 millions.

« Je serais très étonné que la restructuration de Power Corporation serve à augmenter la participation de M. Desmarais dans le Canadien

Pacifique à court terme. Cependant, d'autres événements, comme l'émission de nouveau capital actions par Power Corp. à la faveur d'une structure financière assainie, une diminution de sa participation dans Power Financial ou même la vente de la filiale forestière Consolidated Bathurst, comme c'est la rumeur, pourraient dégager les capitaux suffisants pour augmenter sa participation dans le Canadien Pacifique », a commenté l'analyste.

S'il se refuse à prêter foi à la rumeur, M. Leinwand a toutefois confié ne pas l'ignorer complètement. Power Corporation détient 40 % de la compagnie forestière. La société a



affiché un redressement marqué pour les trois premiers mois de l'année en cours en réalisant un bénéfice net de \$16,9 millions, contre \$9,1 millions en 1983. Consol a par ailleurs relativement bien traversé la récession qui frappa l'industrie. L'entreprise n'a jamais affiché de pertes au cours des dix dernières années, tout au moins.

Par ailleurs, l'analyste ne s'est pas montré particulièrement excité par la thèse voulant que Power tente une opération majeure dans le domaine du supermarché financier, un concept relativement nouveau au Canada permettant au consommateur de réaliser toutes ses transactions financières auprès d'une même institution.

« Trilon qui s'apparente beaucoup à la Corporation Financière Power a montré qu'il y avait encore beaucoup de chemin à faire avant que le concept soit vraiment fonctionnel et représente un apport significatif aux bénéfices », a-t-il précisé. La filiale de Brascan (39 %) regroupe entre autres une partie des intérêts d'une fiducie, le Trust Royal, et d'une compagnie d'assurances, la London Life.

Selon lui, le projet de restructuration de Power Corporation n'en aura pas moins un impact très positif sur le cours du titre grâce à une majoration de la valeur comptable et des fonds autogénérés supérieurs. Il estime par ailleurs que l'effet sur les profits pourrait être négatif à court terme.

En effet, la nouvelle valeur comptable de l'action de Power est évaluée à \$26,37 tandis que le marché ne lui accorde qu'une valeur de \$20,00. Si les titres des compagnies de gestion se transigent régulièrement selon un escompte par rapport à la valeur comptable, la différence dans ce cas apparaît très élevée. Par ailleurs, PC se négocie selon un rapport cours/bénéfices relativement faible comparativement à d'autres sociétés semblables. Le cours de l'action de Power Corporation ne représente que 6,8X le bénéfice de \$2,90 prévu pour cette année. En comparaison, le cours de Brascan, avec sensiblement le même profil d'entreprise, capitalise 12X les bénéfices prévus en 1983. L'analyste explique cette différence par le volume relativement limité d'actions en circulation de Power Corporation.

La Corporation Financière Power compte 90 % des actions d'Investors, 100 % de celles de la Great West, 51 % du Montréal Trust et 100 % de Pargesa. La Banque Royale détient 2,5 % de la nouvelle société, la Banque de Nouvelle-Ecosse 2,5 % également et la Caisse de dépôt et placements du Québec a une participation de 15 %.

Le défi de la langue: premiers d'une série

Le français ne prend pas le virage technologique

RUDY LE COURS

QUEBEC (PC) — Le français perd tellement de terrain dans les sciences, la culture et les communications que les francophones seront peut-être condamnés à vivre en anglais dans un proche avenir.

Des deux côtés de l'Atlantique, on est de plus en plus sensibilisés dans les milieux politiques au défi colossal posé par le virage technologique qui assure une domination sans précédent de l'anglais dans les secteurs majeurs des activités créatrices.

Mais au niveau des populations, c'est une toute autre histoire.

« Nos pires ennemis, c'est nous-mêmes, soutient le Commissaire général de la langue française dans l'Hexagone, M. Philippe de Saint-Robert. A la limite, quand on défend le français, on nous accuse de faire du chauvinisme », confiait-il récemment à la Presse canadienne au cours d'une entrevue menée à Paris.

M. de Saint-Robert déplore l'engouement des Français pour tout ce qui est américain ou anglais. Il raconte avoir vu récemment en Egypte — où l'intelligentsia s'exprime autant en français qu'en anglais — des sociétés françaises vendre leurs produits non pas en arabe ou en français mais uniquement en anglais.

De plus en plus, les chercheurs français publient les résultats de leurs travaux en anglais.

Son incontinence à l'endroit de ses concitoyens est partagée par le ministre québécois chargé de l'application de la Charte de la langue française, M. Gerald Godin. « Malheureusement, la France n'est pas encore aussi sensibilisée à ces questions que le Québec peut l'être, affirmait-il récemment. Il faudrait qu'il leur passe un certain frisson à un moment donné ».

M. de Saint-Robert envie même le Québec pour s'être donné la loi 101. Cela indique, pense-t-il, qu'on est plus conscient de ce côté-ci de l'Atlantique de la menace de l'anglais.

Au Conseil de la langue française (CLF) à Québec, on est plus mitigé. Son président Michel Plourde concède que les Québécois sont sentimentalement attachés à leur langue mais, « dans nos comportements, nous sommes aussi lâches que les Français ».

Ainsi, la récente étude du CLF, « La situation du français au Québec » montre qu'à Montréal, seu-

lement la moitié des francophones consacrent plus d'heures d'écoute à la télé française qu'anglaise.

M. Plourde observe qu'on ne peut forcer les jeunes, beaucoup plus sensibles aux implications du virage technologique, à utiliser le français s'ils n'ont pas devant eux des produits aussi alléchants que ceux offerts par les Américains.

« On risque d'être condamnés à travailler en français et de mener en anglais la vie qui est le fun », s'inquiète M. Plourde.

Premier pas pour contrer cette sombre perspective, la France et le Québec mettaient sur pied dernièrement un groupe de travail bilatéral chargé d'étudier tous les aspects de la coopération linguistique, la micro-informatique, la télématique et les industries culturelles.

Créé à la suggestion du premier ministre René Lévesque faite par écrit à son homologue Pierre Mauroy le 23 janvier, le groupe de travail bilatéral est coprésidé par M. de Saint-Robert pour la partie française et par M. Pierre Harvey pour la partie québécoise.

Le mandat du groupe de travail

Harvey de Saint-Robert s'étend sur un an. Un rapport d'étape doit être soumis lors de la visite de M. Mauroy au Québec, début juillet.

La France semble attacher beaucoup d'importance à ce groupe bilatéral et il est à noter que M. de Saint-Robert, assistait au dîner offert à Matignon par M. Mauroy lors du voyage de M. Lévesque, il y a deux semaines.

MM. Harvey et de Saint-Robert s'entoureront de spécialistes dans divers domaines tels que la câblodistribution, la terminologie et l'édition. Au Québec, l'intendance du groupe est assurée par le ministre du Commerce extérieur, ce qui traduit la volonté politique de le faire déboucher sur des implications économiques.

Optimiste, M. Harvey, également directeur des Hautes études commerciales, croit en la capacité de la francophonie de survivre à l'ère informatique, si on agit avec diligence dans les industries directement concernées.

« Il faut s'assurer que notre culture reste créatrice, que le français puisse être utilisé créativement pour participer à la production, au développement et à l'invention », souligne-t-il.

Les communications et la culture sont laissées pour compte par la loi 101

QUEBEC (PC) — La loi 101 ne comporte aucune disposition pour permettre le développement du français sur le plan des communications et de la culture.

En effet, la Charte de la langue française touche quatre domaines bien circonscrits: l'administration publique, l'entreprise et le monde du travail, le commerce et les affaires et, enfin, l'accès à l'école anglaise.

Rien donc pour faire face à la présence envahissante de la télé anglaise, des jeux vidéos américains, de la pénétration culturelle anglophone en général.

D'ailleurs, on n'est pas convaincu dans les milieux concernés de la nécessité de mesures protectionnistes. Il ne suffit plus, face aux impératifs du virage technologique, de préserver l'acquis, il faut adopter des mesures de création et d'avant-gardisme.

« Le défi de demain, c'est la technologie, la culture, les communications, soutient M. Michel Plourde, président du Conseil de la langue française. Ce n'est pas de savoir si la ville de Buckingham a une affiche dans les deux

langues ».

La difficulté, c'est qu'il n'existe aucune donnée sur la relation entre le virage technologique et la langue. Voilà pourquoi le CLF entend concentrer ses efforts de recherche sur ce nouveau phénomène, explique M. Plourde.

Une première piste: l'éducation où, selon M. Plourde, « on n'a pas fait sa part pour le développement du français ».

Même dans les secteurs touchés par la loi 101, on devient conscient de l'importance de se mettre à la page informatique.

Le ministre chargé de l'application de la Charte, M. Gerald Godin, annonçait lors de l'étude des crédits de son ministère que l'Office de la langue française allait divertir des fonds destinés à l'édition de livres vers l'édition de logiciels: « Il faut passer de l'ère de Gutenberg à l'ère d'Apple ».

M. Godin expliquait que les employés de certaines compagnies soucieuses de se franciser étaient néanmoins forcés de travailler en anglais, leurs ordinateurs n'étant pas programmés en français.

COMPAGNIES AYANT DISTRIBUÉ DES VALEURS ADMISSIBLES AU R.E.A.Q. OU/ET AYANT ÉMIS DES RÉCÉPISSES DE DÉPÔT

Date du prospectus	Émetteur	Déduction	Montant	Prix par action	Prix du 21-04-84	Prix du 28-04-84	Var.
07-12-82	U.A.P. Inc.	REAQ 100%	517 000 \$	22 \$	27%	28 \$	+
07-12-82	* Cascades Inc.	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	13%	14 \$	+
16-03-83	* Guardian Trustco Inc.	REAQ 100%	1 250 000 \$	6 1/4 \$	8 \$	8 \$	-
22-03-83	Dufresnoy, société d'exploration minière Inc.	REAQ 100%	690 000 \$	60	70	69	-
18-05-83	Ormic Exploration Ltée	R.D.	270 000 \$	27	21	20	-
08-06-83	Québecor Inc. (1)	REAQ 100%	13 000 000 \$	26 \$	15%	15 \$	+
16-06-83	Mines Dumagami Inc.	REAQ 150% + R.D.	19 053 470 \$	7 1/2 \$	6 \$	5 \$	-
16-06-83	* Circuits Helix Inc.	REAQ 100%	7 100 000 \$	450	6 \$	6 \$	+
06-07-83	Sensormatic Canada Ltée	REAQ 150%	2 475 000 \$	8 1/2 \$	425	410	-
27-07-83	Les Mines d'Or Kiena Ltée	REAQ 100%	25 000 000 \$	25 \$	25 \$	24 \$	-
31-08-83	* Ressources Aiguille Inc.	REAQ 150%	10 000 000 \$	12 \$	6 \$	6 \$	0
14-09-83	Donohue Inc.	REAQ 100%	42 537 000 \$	20 1/2 \$	31 1/2 \$	30 1/2 \$	-
14-09-83	* Pro-Optic Inc.	REAQ 150%	2 000 000 \$	200	214	220	+
21-10-83	Ressources Abitibi Ltée	R.D.	1 950 000 \$	75	41	41	0
08-11-83	* La Société minière Louvem Inc.	REAQ 100%	10 062 500 \$	450	330	320	-
21-11-83	* Le Groupe Forex Inc.	REAQ 100%	5 000 000 \$	5 \$	360	400	+
24-11-83	Gaz Métropolitain Inc.	REAQ 100%	15 500 000 \$	7 1/2 \$	7 \$	7 \$	0
08-12-83	* Les Communications par Satellite Canadien Inc.	REAQ 150%	20 000 000 \$	5 \$	400	400	0
08-12-83	* Les Magasins Châteaudeau du Canada Ltée	REAQ 150%	10 125 000 \$	11 1/4 \$	12 \$	12 1/4 \$	-
08-12-83	Bytec-Comterm Inc.	REAQ 150%	28 462 500 \$	8 1/2 \$	390	425	+
08-12-83	Les Explorations Muscocho Limitée (actions privilégiées convertibles)	REAQ 150%	4 000 000 \$	8 \$	9 1/2 \$	9 1/2 \$	0
12-12-83	* Tembec Inc.	REAQ 100%	10 050 000 \$	6 \$	435	460	+
16-12-83	* Amusecor Inc.	REAQ 150%	2 400 000 \$	200	170	170	0
22-12-83	Guardian Trustco Inc.	REAQ 150%	8 000 000 \$	10 \$	8 1/2 \$	8 \$	-
- 84	Minerais Baxor	R.D.	295 000 \$	50	50	50	0
22-03-84	* CB Pak Inc.	REAQ 75%	2 700 000 \$	12 1/2 \$	11 1/2 \$	11 1/2 \$	-
27-03-84	* Morgan Trustco Inc. (actions privilégiées convertibles)	REAQ 100%	6 000 000 \$	6 \$	11 1/2 \$	11 \$	-
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	REAQ 150%	3 000 000 \$	300	-	300	0

(1) Le 31 janvier 1984, la compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
R.D.: Récépissés de dépôt avec déduction minimum de 100% au fédéral et 166% au Québec.
* : Première distribution publique pour la compagnie, avec inscription simultanée à la cote de la bourse.
Compilation par la Bourse de Montréal

Cette semaine: les importées

Le Québec est la terre d'élection du moteur diesel

L'AUTOMOBILE

Daniel Hérard

Comme nous l'avons vu la semaine dernière le moteur diesel très en vogue de 1978 à 1981 aux États-Unis a rapidement décliné. Chez les constructeurs domestiques représentés par les cinq marques de General Motors les pertes ont été dramatiques par la faute du moteur V8 350 dont la conversion au diesel avait été bâclée, mais aussi par le prix du gas-oil qui aux USA avoisine celui de l'essence régulière.

Les automobiles importées n'ont pas échappé à ce phénomène. Mercedes-Benz qui a ravi la place de leader à Oldsmobile pour la vente de voitures de luxe équipées de moteur diesel est en train de réviser ses positions. Ainsi sur son dernier modèle la 190, les deux types de moteur sont proposés au même prix. Dans les dernières années la proportion des ventes de diesel par rapport à l'essence qui était de 75 % en 82 est tombée à 60 % en 83. La compagnie allemande prévoit que la chute va s'accroître durant l'année pour se stabiliser autour de 50 % dans l'avenir.

M. Arnold B. Schumann, porte-parole de Mercedes-Benz of America allègue que leurs clients ne cherchent pas seulement une meilleure économie de carburant, mais aussi un entretien simplifié, une longévité plus importante, et des caractéristiques de conduite particulières. Le tout permettant de conserver un taux de revente plus élevé que la moyenne.

Contrairement à GM, Mercedes qui n'a jamais eu à souffrir de déficiences mécaniques graves, prévoit une résurgence du phénomène diesel autour des années 1990.

Peugeot fut avec Mercedes un des premiers constructeurs au monde à équiper ses modèles de moteur diesel dès 1922. Malgré la publicité faite autour des ventes massives faite parmi les taxis new-yorkais, la firme française ne prévoit plus vendre que 20 % de modèles à moteur diesel après avoir atteint des sommets de 70 %. Chez Peugeot on conserve comme toujours un certain optimisme, en se disant que la situation actuelle est liée à la conjoncture pétrolière, et qu'il n'est pas question d'arrêter de vendre un jour des voitures diesel en Amérique du Nord. « Ce type de motorisation constitue encore un excellent marché pour les usagers qui font plus de 50,000 km par an sur autoroute, à vitesse constante où le rendement du diesel est à son meilleur. »

Volkswagen of America qui a vendu 50 % de ses modèles équipés de ce type de moteur en 1983 ne craint pas une chute spectaculaire de ses ventes dans ce secteur. Elle compte maintenir sa production à ce rythme pour les modèles Rabbit 1985 (qui seront rebaptisés Golf). Ici encore on ne voit pas pourquoi les ventes remonteraient à leurs anciens niveaux à moins d'un changement radical dans les politiques d'approvisionnement de l'essence. Le moteur diesel reste, pour Volkswagen, le moteur du futur à condition que le grand public soit mieux informé pour opérer cette technique particulière. « La mauvaise réputation du diesel est surfaite, déclare-t-on chez Volkswagen, puisque par exemple les fumées d'échappement sont bien moins nocives que les gaz s'échappant de cer-

tains convertisseurs catalytiques... »

« Bien que le carburant ne soit pas aussi disponible que l'essence et nous savons que certains détaillants situés le long des autoroutes ne donnent pas aux particuliers le meilleur service préférant les gros volumes que représentent les camions, mais cet état de fait ira en s'améliorant avec le temps... »

Au Québec, la situation des voitures diesel importées est florissante, avec cependant une nuance, c'est que ce sont les modèles les plus populaires qui se vendent le mieux.

Chez Mercedes les ventes « diesel » représentaient 61 % en 81, 69,3 % en 82 et 67,5 % en 83. Par contre pour les trois premiers mois de 84 on constate un net recul du diesel qui ne représente plus que 18,5 % des ventes totales, suivant ainsi la tendance enregistrée aux niveaux canadien et américain.

Chez Volvo la percée du diesel fut tardive puisqu'on ne dispose de ce type de moteur que depuis 81 où il comptait pour 3,5 % des ventes, il reculait à 3,4 % en 82 pour se reprendre à 5,9 % en 83 avec l'arrivée du turbodiesel. Pour l'année en cours les chiffres montrent que cette progression devrait se poursuivre puisque pour les trois premiers mois 48 voitures diesel ont été vendues contre 93 unités dans toute l'année 1983.

Les malheurs de Peugeot se reflètent dans les résultats obtenus, puisque les diesels représentaient 38 % des ventes en 81, 62 % en 82 (dû au report de modèles de l'année précédente) et aucune vente en 83, année

de la dissolution de Peugeot-Canada et de l'intégration du produit français à la gamme du réseau Chrysler. Suivant sa politique d'absentéisme du marché du diesel, aucun modèle équipé de ce type de moteur n'a été importé à ce jour et rien de précis n'est prévu pour l'avenir, à court terme.

Chez Volkswagen c'est l'euphorie, car les ventes dépassent de loin les espoirs les plus optimistes. Avec une pénétration de 46 % en 81, qui chuta à 43 % en 82, faute de production suffisante, elle est passée à 48 % en 83 et à 64 % dans le premier trimestre 84. Il faut dire que Volkswagen possède

la meilleure cote de consommation tout azimut d'après Transports Canada, qui lui décerne 4,3 l. au 100 km (65,7 mpg) pour son modèle Rabbit. Cela permet par exemple de faire Montréal-Toronto-Montréal pour un peu plus de \$20 de carburant alors que cela coûterait \$42,68 avec la même voiture équipée d'un moteur à essence. (aux prix des carburants pratiqués au Québec).

Cet optimisme obligera à faire tourner l'usine de Westmoreland en Pennsylvanie à pleine capacité de production (100,000 Rabbit par an) afin de faire face à la demande.

Les Japonais se sont peu frottés au diesel du moins au niveau de la voiture particulière. Seul, Nissan introduisit en 81, 82 et 83 une version diesel de sa Maxima. Cette dernière fut retirée du catalogue en 84 vu ses piètres performances. Cet échec ne sera pas définitif, puisque la nouvelle Maxima à traction avant qui sera lancée en 85 sera épaulée d'une version diesel en 86.

Le Québec semble donc être la terre d'élection du diesel en Amérique du Nord et quoi de plus logique puisque le prix de l'essence y est aussi un des plus élevés...



Malgré une baisse sensible de ses ventes de modèles équipés de moteurs diesels, Mercedes-Benz demeure le leader dans ce secteur de marché.

Une nouvelle Cadillac

Bien que l'arrivée sur le marché des modèles « C » de General Motors ne soit plus une nouveauté à proprement parler puisqu'ils ont été révélés début avril, nous voyons ici la dernière Cadillac Fleetwood qui partage nombre de ses caractéristiques avec la Buick Electra et l'Oldsmobile 98 Regency.

Par rapport aux modèles qu'elles remplacent ces nouvelles venues sont des tractions avant, plus légères de quelque 272 kg (600 lbs), plus compactes et cependant aussi logeables. Les améliorations portent en particulier sur l'économie de carburant et la maniabilité.

Sur les Cadillac Sedan et Coupé De Ville ainsi que la luxueuse Fleetwood, le moteur de série

est un V8 de 4,1 l. à injection. C'est le seul V8 au monde à être monté de façon transversale sur une traction avant. La transmission automatique à quatre vitesses, a un convertisseur à couplage visqueux, plus efficace et éliminant les à-coups lors des changements de vitesse.

En option ces modèles peuvent recevoir un moteur V6 diesel transversal avec transmission automatique à convertisseur conventionnel. Les suspensions sont indépendantes aux quatre roues. Nous aurons sans doute l'occasion de revenir sur les innovations qui caractérisent cette nouvelle gamme, lorsque nous aurons pu effectuer nos essais.

— D.H.



Avec sa traction avant, son moteur V-8 transversal et ses 272 kilos en moins, la Cadillac Fleetwood fait partie de la nouvelle génération des modèles «C» de General Motors.

Aider ceux qui sont sans travail...

UNE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ

La reprise économique est amorcée et la grande priorité du gouvernement du Canada est la mise en place de programmes efficaces de création d'emplois, auxquels tous les groupes de la société se doivent de participer. Et c'est le devoir du gouvernement du Canada d'assurer, par l'assurance-chômage, une aide financière à tous ceux qui sont encore sans travail et traversent un moment difficile dans leur vie.

1 Les prestations ordinaires

Elles sont, en général, versées aux personnes qui ont:

- cessé de recevoir une rémunération, et
- accumulé entre 10 et 14 semaines d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines.

Voyez tous les détails dans la brochure «Vous avez droit aux prestations?»

2 Les prestations en cas de maladie

Toute personne qui s'absente de son travail pour raison de maladie ou blessure peut y avoir droit pendant un maximum de 15 semaines.

Voyez tous les détails dans la brochure «La maladie vous empêche de travailler?»

3 Les prestations en cas de maternité ou d'adoption

Pour y avoir droit, vous devez avoir accumulé 20 semaines d'emploi assurable au cours des dernières 52 semaines. Voyez tous les détails dans la brochure «La famille s'agrandit».

4 Les prestations aux personnes atteignant l'âge de 65 ans

Lorsque vous atteignez 65 ans, vous avez droit à une prestation spéciale. Il faut que vous ayez occupé un emploi assurable pendant au moins 20 semaines et vous n'êtes pas tenu d'avoir arrêté de travailler.

Voyez tous les détails dans la brochure «À l'âge de 65 ans».

Tomber du jour au lendemain sans travail, ça peut arriver à tout le monde. Le gouvernement du Canada est là pour vous aider durant ce moment difficile. Envoyez-nous le coupon ci-dessous pour obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin.

 **Emploi et Immigration Canada**
 John Roberts
Ministre

 **Employment and Immigration Canada**
 John Roberts
Minister

Je me renseigne.

Retournez le coupon à:
Publications Canada
Case postale 1986
Succursale «B»
Ottawa, Ontario
K1P 6G6

Cochez les documents que vous désirez recevoir.

☐ Vous avez droit aux prestations? ☐ La famille s'agrandit.
☐ La maladie vous empêche de travailler? ☐ À l'âge de 65 ans

En lettres carrées S.V.P. ☐ en français ☐ en anglais

Nom _____

Adresse _____

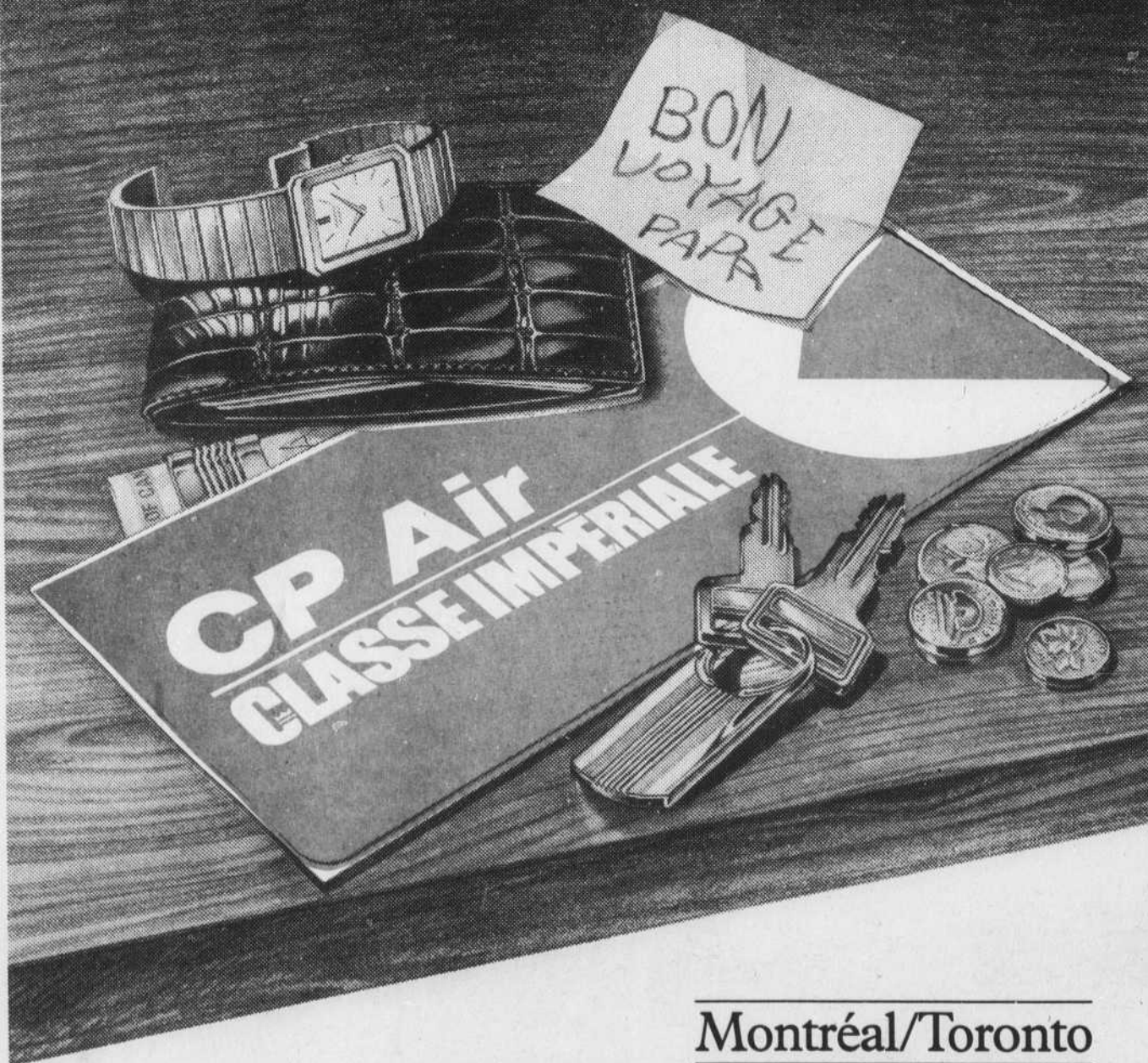
Ville _____ Province _____

Code postal _____

196-AC-1



Toronto Sept fois par jour.



Vous voyagez par affaires. Vous avez des besoins particuliers. La Classe Impériale de CP Air vous réserve un traitement de faveur sans frais supplémentaires. Comptoir d'enregistrement distinct. Confort. Service chaleureux. La Classe Impériale. Disponible sur tous nos vols entre les principales villes canadiennes.*

Montréal/Toronto

Départ	Retour
7 h 30	7 h 00
8 h 45	7 h 45
13 h 15	11 h 25
14 h 15	14 h 10
16 h 45	17 h 15
19 h 15	19 h 15
21 h 30†	22 h 00

La fréquence des vols peut varier la fin de semaine.
† 21 h le vendredi.

Rabais de 25% sur le plein tarif économique si vous revenez le même jour ou le lendemain.

Distinguez-vous. Exigez CPAir 

TRANSPORTEUR OFFICIEL EXPO 86 VANCOUVER

*Montréal-Ottawa-Toronto-Winnipeg-Calgary-Edmonton-Vancouver-Victoria



CP et Air sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadien Pacifique, Limitée.



Mémoire sur la capitalisation des entreprises

Le Groupement québécois d'entreprises suggère la création d'une Commission de la PME

CLAUDE TURCOTTE

Dans un mémoire destiné à la Commission Saucier sur la capitalisation des PME, le Groupement québécois d'entreprises suggère au gouvernement la création d'une Commission québécoise de la PME, dont le mandat serait d'examiner l'ensemble des problèmes de développement de la PME et de recommander les correctifs appropriés pour faciliter l'exercice de l'entrepreneuriat; cet organisme serait composé à 75 % de dirigeants de petites et moyennes entreprises du Québec.

L'organisme cependant manifeste une répugnance certaine à proposer des solutions concernant la capitalisation des PME, en invoquant la crainte des entrepreneurs de perdre la direction et le contrôle de leurs entreprises.

Le Groupement québécois d'entreprises présente dans son mémoire une douzaine de suggestions émanant de réflexions effectuées au sein du Groupement, dont les membres recrutés dans toutes les régions du Québec sont des dirigeants de petites et moyennes entreprises. Le mémoire fait suite plus particulièrement à la tenue d'un forum à Montréal en mars dernier auquel participaient quelques centaines d'entrepreneurs et les membres de la Commission présidée par M. Serge Saucier et mise sur pied par le gouvernement québécois avec la mission de proposer des solutions à la sous-capitalisation des PME.

Parmi les recommandations contenues dans le rapport du Groupement d'entreprises il y a celle d'encourager et même de subventionner l'engagement de personnel cadre dans la PME, en puisant notamment parmi les récents diplômés des universités.

« Par définition et malheureusement aussi par nécessité, l'entrepreneur de PME est seul au centre du processus de développement de son entreprise et il est impératif d'alléger son fardeau et d'inciter l'engagement de cadres par tous les moyens. Par exemple, l'accès à un programme couvrant la première année de salaire du nouvel employé-cadre constituerait une excellente mesure d'incitation. Ceci permettrait au dirigeant de PME de se décharger un peu de la gestion pour investir davantage dans la planification du développement de l'entreprise ».

On recommande aussi de prévoir des modifications importantes dans l'orientation des programmes de formation au cégep et à l'université, en particulier d'offrir « une option PME » pour favoriser davantage l'intégration des jeunes diplômés dans la PME.

Le Groupement québécois d'entreprises fait valoir à la Commission Saucier qu'il faut encourager et même appuyer financièrement le développement d'outils de gestion appropriés et des plans de marketing appropriés dans les PME, de susciter un rapprochement des agents du monde économique et de stimuler l'innovation, la recherche et le développement dans les PME.

En revanche, on demande de « réduire les effets d'une réglementation foisonnante et coûteuse de temps, d'énergie et d'argent pour la PME en agissant ainsi sur le niveau et l'intensité des pressions vécues par les dirigeants de PME et de stopper l'accroissement des législations, sources de taxation indirecte, qui limitent dangereusement la mobilité des PME au Québec ».

En ce qui concerne la sous-capitalisation proprement dite, le mémoire développe l'argumentation suivante: « Les difficultés de croissance des PME proviennent-elles d'abord d'un manque d'accès à du

capital et dans cette perspective nous croyons qu'il serait dangereux de céder à certaines tentations: il y a la forme et il y a le fond d'un problème. S'attaquer à résoudre la sous-capitalisation présumée seulement tient davantage de la forme que du fond du problème ».

Ces précautions étant faites et après avoir affirmé que « l'entrepreneur de PME est une personne habitée par un besoin d'autonomie », les auteurs du document en arrivent aux conclusions suivantes: « Bien peu de ces dirigeants sont attirés par la division de la propriété de l'entreprise, car en compliquant le processus de décision ils craignent d'être dilués dans leur capacité d'intuitions et leur capacité de générer de l'activité économique ».

On ajoute ensuite ceci: « Parmi ceux qui sont attirés par cette formule de partage, plusieurs vivent des difficultés importantes dans leur entreprise et ils ne voient pas comment s'en sortir autrement. Si tôt l'orage passé, ils seront fortement tentés d'écarter ces partenaires d'un jour ».

Le Groupement québécois d'entreprises considère donc que des mesures généralisées dans le domaine de la capitalisation des PME ne serviraient pas nécessairement l'esprit d'entrepreneuriat au Québec. « La PME, ajoute-t-on, s'accommode bien de règles du jeu simples et accessibles. C'est pourquoi il est nécessaire de se garder de recourir à des solutions en apparence spectaculaires mais fondamentalement mal adaptées ».

C'est ce que le Groupement appelle « la forme ». Il s'est pour sa part attardé à soumettre des propositions qui à son avis portent sur « le fond » du problème.

La croissance du pays est liée à l'exportation

■ Marc Lalonde

TORONTO (PC) — Les Canadiens devraient accaparer une part plus importante du marché des exportations afin de permettre une meilleure croissance économique au pays, estime le ministre des Finances Marc Lalonde.

Tout en complimentant les gens d'affaires et les travailleurs pour leurs efforts conjoints en vue de sortir le pays de la récession, M. Lalonde a déclaré dimanche que davantage d'efforts sont nécessaires afin d'exploiter les différents marchés mondiaux et créer ainsi les emplois tant nécessaires au Canada.

« L'économie ne se compare pas à une pièce de mécanique fonctionnant par elle-même », a-t-il déclaré dimanche au cours

d'un dîner-rencontre lors de la conférence annuelle du Club Rotary international.

Il a ajouté que « l'économie ressemble plutôt à un organisme vivant que nous pouvons influencer par nos décisions et nos actions ».

Même s'il reconnaît que les taux d'intérêt et de chômage sont encore trop élevés au pays, M. Lalonde a fait valoir que l'industrie canadienne doit diminuer ses coûts et augmenter sa productivité afin de devenir plus compétitive.

Malgré les progrès significatifs enregistrés au cours de la dernière année, selon le ministre Lalonde, « il reste beaucoup à faire si nous voulons être capables d'affronter la compétition ».

M. Lalonde a aussi

demandé aux gens d'affaires de chercher à fabriquer des produits de haute qualité répondant aux critères mondiaux.

« Il est possible qu'une compagnie puisse atteindre un taux de productivité remarquable en fabriquant des produits de mauvaise qualité, a dit M. Lalonde, mais elle s'exposerait ainsi à perdre rapidement sa position face à la compétition. » mfi a cité en exemple l'industrie automobile, qui produit maintenant des voitures de qualité, qui sont durables, polluent moins et utilisent peu de carburant.

Le ministre de Finances a également insisté sur la collaboration entre les gouvernements, les gens d'affaires et les travailleurs, en vue de faire du Canada un

pays plus productif et plus compétitif.

Selon lui, « le Canada ne pourra faire face

aux pays les plus compétitifs si les partenaires économiques majeurs agissent chacun de leur côté ».



Marc Lalonde

Les producteurs d'aluminium se disent optimistes

MANAMA (AFP) — Les représentants des principaux producteurs d'aluminium du monde occidental ont ouvert samedi à Manama (Bahrein) la 12e assemblée générale de l'Institut international d'aluminium de première fusion (IPAI, International primary aluminium Institute).

Cet institut, dont le but est l'étude de l'industrie et du marché de l'aluminium et la promotion de ce métal, regroupe une cinquantaine de firmes gérant au total 135 usines de production d'aluminium dit « primaire », résultant de la première fusion directe du minerai.

Il représente plus de 95 pour cent des producteurs d'aluminium du monde occidental. Selon les responsables de l'IPAI, la production des membres de l'institut a dépassé les 12 millions de tonnes, pour un potentiel de 14 millions de tonnes. Les pays communistes produiraient environ un tiers de ce chiffre.

S'adressant à la presse, ces responsables se sont montrés raisonnablement optimistes sur une reprise du marché de l'aluminium, notant que les prix étaient plutôt en hausse.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES

Fondée en 1892

Conseils en propriété intellectuelle Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272, Téléc.: 05-268656, Cable: MARION

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)

Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-2355
Fac-simile (514) 288-8389
(CITT I-II-III)

Samson
Belair

Comptables agréés

Montréal
Bureau 3100
Tour de la Bourse
H4Z 1H6
(871-1515)

Laval
Bureau 510
2 Place Laval
H7N 5N6
(666-8910)

Longueuil
Bureau 200
125, Boul. Ste-Foy
J4J 1W7
(670-4270)

75
1900-1984

Bureaux dans les principales villes du Québec et du Canada

Affiliation internationale - Moore, Stephens & Co.

ABC

HYPOTHÈQUE

DE LA BANQUE D'ÉPARGNE

BEAUCOUP PLUS QUE LE MEILLEUR TAUX HYPOTHÉCAIRE EN VILLE!

A
UN TAUX EXCEPTIONNEL. LE PLUS BAS EN VILLE!

10^{3/4}%
pour 6 mois*

Oui, la Banque d'Épargne est la seule institution à vous offrir un taux hypothécaire aussi bas!

UNE GRANDE VARIÉTÉ DE TERMES:

En plus, elle est également la seule à vous offrir une aussi grande variété de termes allant de 1 à 5 ans. Par exemple, elle met à votre disposition des taux avantageux de 12 1/2 % et 13 % pour des termes de 30 et 42 mois.

L'ABC-hypothèque de la Banque d'Épargne c'est d'abord des taux exceptionnels.

*Applicable aux prêts de type conventionnel.

Taux sujets à changements sans préavis.

B
DES REMBOURSEMENTS FLEXIBLES:

La Banque d'Épargne vous offre la possibilité de réduire vos frais d'intérêts et la durée de votre hypothèque grâce à des conditions de remboursement beaucoup plus flexibles. Ainsi les propriétaires d'une maison de 1 à 3 logements peuvent rembourser chaque année, sans pénalité, jusqu'à 10 % du solde de leur hypothèque. De plus, ils peuvent une fois l'an augmenter leurs versements mensuels de 10 %.

L'ABC-hypothèque de la Banque d'Épargne, c'est aussi des conditions de remboursement particulièrement avantageuses!

C
DES DIRECTEURS DE SUCCURSALES DISPONIBLES:

L'achat d'une propriété constitue bien souvent la plus importante transaction financière dans la vie d'un individu. La Banque d'Épargne, la seule banque qui s'occupe d'abord et avant tout des services aux particuliers, déploie donc énormément d'efforts afin que sa clientèle soit bien renseignée. Les directeurs de succursales sont prêts à vous rencontrer et à vous conseiller en tout temps. Venez les consulter!

L'ABC-hypothèque de la Banque d'Épargne, c'est, en plus, des conseils particulièrement judicieux!

ENFIN, UN PRÊT HYPOTHÉCAIRE QUI REPOSE SUR DU SOLIDE!

LA BANQUE
D'ÉPARGNE



LA BANQUE
personnelle

Auprès de banques centrales européennes et de l'Arabie saoudite

Le Fonds monétaire réussit à obtenir de nouvelles lignes de crédit totalisant \$6,5 milliards

Reproduit de l'édition du 27 avril du journal « Le Monde ».

Après de longs mois de discussions, notamment avec l'Arabie saoudite, le Fonds monétaire a fini par obtenir une nouvelle source de financement en cas de besoin. Son conseil d'administration a entériné un accord qu'un communiqué avait déjà annoncé en décembre dernier, et qui donne à cette institution le droit, pendant 30 mois, d'emprunter un total d'environ \$6,3 milliards, divisé en deux parties égales, l'une pouvant être tirée sur 19 banques

centrales (la plupart des banques centrales d'Europe et la Banque du Japon, mais pas la Réserve fédérale américaine), l'autre sur la SAMA (Saudi Arabia Monetary Agency). L'Arabie saoudite, inquiète de la situation de trésorerie du Fonds monétaire, avait demandé une garantie, qui lui a été refusée. Cependant le directeur général du FMI, M. Jacques de Larosière, a cru bon de déclarer récemment qu'il n'était plus question pour le Fonds monétaire de vendre par adjudication de l'or, comme il l'a fait dans le passé. Ses

avoirs en or au prix courant représentent environ \$40 milliards.

C'est un fait que le Fonds, malgré les très importantes ressources nouvelles qui ont été mises à sa disposition en 1983, risque, au rythme actuel des demandes de crédit qu'il reçoit, de se trouver avant longtemps (peut-être avant 18 mois) dangereusement à court de liquidités. Le montant total des quotes-parts (contributions des États-membres) a été augmenté de 47,5 %, ce qui le porte à quelque 90 milliards de droits de tirage spéciaux (\$94,5 milliards environ).

Cette opération a fourni au FMI environ \$16 milliards de devises convertibles, utilisables. A cela s'ajoutent le renouvellement et l'élargissement des accords généraux d'emprunt, en vertu desquels 11 pays, auxquels s'est associée l'Arabie saoudite, se sont engagés à prêter au FMI un total de \$18,5 milliards (contre moins de trois tiers de cette somme précédemment).

Particulièrement remarqués par la communauté bancaire internationale et par les pays débiteurs ont été les avertissements officiels récem-

ment exprimés au sujet de la situation de trésorerie serrée du Fonds. Le président de la Banque Nationale des Pays-Bas, M. Wim Duisenberg, a déclaré dans un « séminaire » tenu à l'occasion de la réunion de la Banque asiatique de développement que demander plus au FMI « risquerait de surcharger la barque de l'institution pivot du système monétaire » et que « le FMI avait atteint ses limites quant à ses possibilités d'octroi de crédits, aussi bien en ce qui concerne leur montant que leur durée ».

De son côté, le ministre belge des

Finances, M. Willy de Clercq, qui assure actuellement la présidence du « comité intérimaire » du Fonds monétaire, a déclaré devant le même auditoire que le principal rôle du Fonds sera de persuader les banques commerciales de continuer à consentir de nouveaux crédits. Le FMI estime, a précisé M. de Clercq, que pour éviter une crise de liquidités, il conviendrait que, d'ici à la fin de la décennie, les banques augmentent chaque année d'environ 5 % le montant de leurs prêts aux pays débiteurs.

Selon le ministre Jean-Luc Pepin

Les perspectives d'échanges avec l'Algérie sont excellentes

ALGER (AFP) — De larges perspectives de développement s'offrent encore à la coopération entre le Canada et l'Algérie en matière économique, technique et culturelle, après le « bond en avant » enregistré dans leurs échanges depuis le début de la précédente décennie, a déclaré dimanche le ministre canadien des Relations extérieures, M. Jean-Luc Pepin, à l'issue de sa visite de cinq jours en Algérie.

M. Pepin a relevé que les exportations canadiennes en Algérie, qui atteignaient à peine trois millions de dollars en 1970, sont passées à \$500 millions en 1983, dont la moitié en ventes de céréales.

Ses interlocuteurs algériens, a-t-il précisé, n'ont pas manqué de lui manifester leur préoccupation sur l'important déficit chronique de la balance commerciale de l'Algérie, qui oscille depuis des années entre \$150 et \$300 millions.

Selon le ministre canadien, les secteurs les plus prometteurs en Algérie pour l'industrie canadienne sont les grands travaux publics, les transports, l'agro-alimentaire et les communications, où la concurrence occidentale est

cependant particulièrement vive.

D'autre part, a ajouté M. Pepin, la coopération technique et culturelle constitue un volet important dans les relations entre l'Algérie et l'Algérie.

De nombreux projets, allant de la formation de techniciens et d'experts dans diverses branches, à la mise en place de « fermes pilotes » sont en cours d'exécution, tandis que sur le plan culturel, les deux pays s'apprennent à signer des accords pour la co-production de films de cinéma et de télévision.

Le ministre a précisé que l'ensemble de ces questions a fait l'objet d'un examen approfondi avec les dirigeants algériens, notamment le premier ministre, M. Abdelhamid Brahimi.

Il a également passé en revue la situation internationale, en parti-

culier en Afrique et au Moyen-Orient, avec le ministre algérien des Affaires étrangères, M. Ahmed Taleb Ibrahim.



Jean-Luc Pepin



David Macdonald Stewart

À Montréal, le 27 avril 1984, à l'âge de 63 ans, est décédé David Macdonald Stewart, fils de Walter M. Stewart et de May B. Sharp, époux de Liliane.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants, Diana, Catherine, Victoria, Elizabeth, David, cinq petits-enfants, ainsi que ses sœurs, Madame T.H.P. (Béatrice) Molson et Madame Murray (Kathleen) Mather.

Les funérailles auront lieu aujourd'hui en l'église Sacré-Cœur Jésus, 2165, rue Gamache, à Longueuil, à 15 heures. La dépouille est exposée au salon E. D. Darche et fils inc., 505 ouest, rue du Curé Poirier, à Longueuil. Le salon est ouvert à partir de 14 heures. Prière de ne pas envoyer de fleurs; des dons à la fondation des maladies du cœur seraient appréciés.

Frère Réal Saint-Pierre. — À Saint-Ignace-de-Stanbridge, est décédé le frère Réal Saint-Pierre, c.s.v., le 29 avril 1984, à l'âge de 63 ans, dans sa 43^{ème} année de profession religieuse. Né à Montréal le 21 avril 1921, Réal Saint-Pierre entra au Séminaire des Saints-Anges, à Berthierville, en 1937, puis au noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Rigaud, en 1940. Il prononça ses vœux perpétuels en 1945.

De 1942 à 1962, le frère Saint-Pierre exerça la fonction d'infirmier à la Maison provinciale, à la Direction générale de Coteau-du-Lac, au Séminaire de Montréal-Nord, et à la Maison Charlebois de Rigaud. Il remplit aussi diverses fonctions à Sully, Beauharnois, Saint-Rémy et Embrun. Depuis 1962, jusqu'à ce jour, c'est au Manitoba qu'il oeuvrait, soit comme éducateur de groupe au Collège Saint-Joseph d'Otterburne, à Saint-Claude, Saint-Léon, Sainte-Anne, soit comme animateur de pastoralie depuis 1979 à la paroisse Saint-Joachim de la Broquerie. Au moment de son décès, il était en visite dans sa famille, à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Outre sa famille religieuse, le frère Réal Saint-Pierre laisse dans le deuil sa mère, Mme Albertine Saint-Pierre, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Mme Juliette Saint-Pierre, de Saint-Ignace; Robert (Cécile Roy), de Pointe-aux-Trembles; Raymond (Jeannette Lajeunesse), de Montréal; Alain (Juliette Perreault), de Saint-Ignace; Mariette (Guy Boulet), de Notre-Dame-de-Stanbridge; ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Le frère Réal Saint-Pierre est exposé à la Résidence provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450, rue Querbes, à Outremont, où auront lieu les funérailles le mercredi 2 mai, à 10 heures; elles seront suivies de l'inhumation au cimetière de la Congrégation, à Rigaud.

AVIS PUBLICS

La requérante, PAQUETTE AUTOBUS INC., 291 Grande Côte, St-Eustache, Québec, J7P 1C6, s'adresse respectueusement à la Commission des Transports du Québec dans le but de modifier ses tarifs sur ces circuits: 1. Montréal-Carillon = 2 St-Jérôme-Lachute = 3 Service Urban, St-Eustache, Deux-Montagnes, Ste-Marthe, Rosemere, Lorraine, Bois des Filons, dans les proportions tel que déposé au dossier. Toute personne désireuse d'intervenir ou de s'opposer peut le faire dans les 5 jours qui suivent la 2^{ème} parution. 1^{ère} parution: 30 avril 1984. 2^{ème} parution: 1^{er} mai 1984.

AVIS
PRENEZ AVIS QUE, 96447 CANADA LIMITEE, demande à la Commission des Transports du Québec que lui soit transféré le service de taxis exploités en vertu du permis M-208203 par TAKIS BEAULAC INC., service ordinaire, agglomération (A-11), Montréal.

Les parties invoquent l'article 85 des règles de pratique. Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 rue Sherbrooke est, Montréal, Québec, H2L 1K2.

1^{ère} publication: le 30 avril 1984. 2^{ème} publication: le 1^{er} mai 1984. PAQUETTE, PERREAU, RIVET, TRUDEAU & ASSOCIES par: Me Adrien R. Paquette/PROCURER.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
RÉGIE DU LOGEMENT (Bureau de Longueuil)
NO 37-840403-011-G
JULIE MOUSSETTE, Locateur.

VS
RICHARD DOW et ROBERT MORGAN, Locataires.

PRENEZ AVIS qu'une demande de recouvrement de loyer et de dommages concernant le logement situé au 545 boulevard Desautels, appartement 2, cité de St-Lambert, district de Montréal, a été déposée contre vous à la Régie du Logement au 201 Place Charles Lemoine, à Longueuil.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE
LAVAL, le 9 avril 1984.
Caron, Sauvé & Ass.
4150, boul. St-Martin ouest
Rive de Laval, Québec
H7C 1G1.
Procureurs du locateur.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO 500-05-004791-842

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN, corporation légalement constituée, ayant une principale place d'affaires au 618 St-Jacques, cité et district de Montréal.

VS
120659 CANADA INC., requérante.

GESTION DE TREBEC INC., corporations légalement constituées, toutes deux anciennement au 5203 rue St-Denis, cité et district de Montréal et présentant d'adresse inconnue.

VS
120659 CANADA INC., intimées.

PAR ORDRE DE LA COUR
A 120659 CANADA INC. et
GESTION DE TREBEC INC.

VEUILLEZ NOTER qu'un avis de SOUS-VENTE a été déposé au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal à votre intention, vous mettant en demeure de corriger le défaut y énoncé, faute de quoi une action en daton en paiement sera intentée contre vous à l'expiration du délai de soixante jours de la présente publication.

Veillez agir en conséquence.
ANDRÉ LARIVIÈRE
procureur de la requérante
511, Place d'Armes, suite 700
Montréal (Québec) H2Y 2W7
Tel. (514) 845-7161

ORDONNANCE
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO 500-05-013779-838

103337 CANADA INC. Demanderesse

BIRER REALTY INC. —vs—
TRANSCAM CIRCUITS INC. —et—
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse, TRANSCAM CIRCUITS INC. d'adresse inconnue, est requise de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119 C.p.c. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention. Faute par la défenderesse TRANSCAM CIRCUITS INC. de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande, prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, le 18 avril 1984.
Me MARCELLE AUBRY
Protonotaire adjoint

PHILLIPS & VINEBERG
5, Place Ville Marie
Suite 1700
Montréal, Québec
Procureurs de la partie demanderesse.

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril 1984 par lequel Benelli Moda, Division of 112829 Canada Inc. a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, fut enregistré le 4 novembre 1983 au Bureau d'enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3415696."

Montréal, Québec, le 11 avril 1984.
Banque de Commerce Canadienne Impériale
1006 ouest rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H3A 2S2

AVIS
Avis est donné que: YVAN GALPEAU, 415, Jeanne-Mance, Valleyfield, détenteur du permis M-51021-001, région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: GERALD BOURGON, 1905, route 340, St-Esprit, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1^{ère} parution: 30 avril 1984. 2^{ème} parution: 1^{er} mai 1984.

PREMIÈRE PARUTION: 30 avril 1984. DEUXIÈME PARUTION: 1^{er} mai 1984.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Avis est donné que la requérante, cessionnaire, 113462 CANADA LEE s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de se faire transférer partie des droits, titres, intérêts et privilèges énumérés à la clause e) du permis Q-301733 ainsi que le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board détenu par Les Transports Omer Julien Inc.

Les droits à être transférés se lisent de la façon suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE.

De Val d'Or, Malartic, Senneterre, Champlain, Lebel-sur-Quévelon, Amos, Launay-Station, Taschereau, La Sarre, Matagami, Bearn aux frontières Québec/Ontario (ports de sortie: Chemins, Notre-Dame-du-Nord, Temiscaming, Hull) à destination de tous les points autorisés en Ontario, pour le transport de bois plané et retour.

La requérante-cessionnaire demande de plus l'application de l'article 85 afin que la Régie devienne exécutoire à la date qu'elle sera rendue.

Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, située au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

Première parution: 30 avril 1984. Deuxième parution: 1^{er} mai 1984. CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE
Procureurs de la requérante-cessionnaire

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de la ville de Boucherville a adopté, lors de sa séance régulière du 7 mars 1984, le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-37 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 1200 et le plan y annexé, en modifiant les limites des zones R-11 (417), R-12 (415) et R-14 (414) ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier de l'Hôtel de ville de Boucherville, situé au 500 Rivière-aux-Pins, et ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

DONNE À BOUCHERVILLE, ce 30^{ème} jour d'avril 1984.

YVON MASSICOTTE
GREFFIER-ADJOINT

la fierté à une ville

montreal

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPELS D'OFFRES

GROUPE « 30 »: (RUE 200-265, -266, de la 36^{ème} Avenue à la rue

Demontigny, RUE 200-264, de la 36^{ème} Avenue à la Rue 200-265, -266, 36^{ème} AVENUE, de la Rue 200-265, -266 à la rue Demontigny.

Servitude 299-267, 202-679, égout sanitaire et conduite secondaire, de la rue Dorchester à la Rue 200-265, -266.

PAVAGE, TROTTOIRS, DEUX CÔTÉS, ET AMÉNAGEMENT URBAIN:

Rue PRÉFONTAINE, de la rue Adam à la rue Ontario.
Rue ADAM, de la rue Cuiviller à la rue Moreau.
Rue ST-GERMAIN, de la rue Adam à la rue Ontario et raccordement sur la rue Ontario, c/s, jusqu'à la rue Dézéry.

Date d'ouverture des plis
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

TRAVAUX DE FORAGES ET ESSAIS SPÉCIAUX DANS LA VILLE DE MONTRÉAL ET DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE.

Date d'ouverture de plis
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du
Quel que soit le monde d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville
Le 30 avril 1984

AVIS
Avis est par les présentes donné que la compagnie LES VÊTEMENTS SPORTS EDOUARD LTEE/EDOUARD SPORTSWEAR LTD. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au Ministre des institutions Financières et Cooperatives de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les Compagnies.

DATE à Montréal, le 24 avril, 1984.
Me Angelo Valentzas
Procureur de la compagnie

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril 1984 par lequel Benelli Moda, Division of 112829 Canada Inc. a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, fut enregistré le 4 novembre 1983 au Bureau d'enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3415696."

Montréal, Québec, le 11 avril 1984.
Banque de Commerce Canadienne Impériale
1006 ouest rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H3A 2S2

AVIS
Avis est donné que: YVAN GALPEAU, 415, Jeanne-Mance, Valleyfield, détenteur du permis M-51021-001, région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: GERALD BOURGON, 1905, route 340, St-Esprit, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1^{ère} parution: 30 avril 1984. 2^{ème} parution: 1^{er} mai 1984.

PREMIÈRE PARUTION: 30 avril 1984. DEUXIÈME PARUTION: 1^{er} mai 1984.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Avis est donné que la requérante, cessionnaire, 113462 CANADA LEE s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de se faire transférer partie des droits, titres, intérêts et privilèges énumérés à la clause e) du permis Q-301733 ainsi que le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board détenu par Les Transports Omer Julien Inc.

Les droits à être transférés se lisent de la façon suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE.

De Val d'Or, Malartic, Senneterre, Champlain, Lebel-sur-Quévelon, Amos, Launay-Station, Taschereau, La Sarre, Matagami, Bearn aux frontières Québec/Ontario (ports de sortie: Chemins, Notre-Dame-du-Nord, Temiscaming, Hull) à destination de tous les points autorisés en Ontario, pour le transport de bois plané et retour.

La requérante-cessionnaire demande de plus l'application de l'article 85 afin que la Régie devienne exécutoire à la date qu'elle sera rendue.

Toute personne désirant s'opposer ou intervenir à la présente demande doit le faire dans les 5 jours de la deuxième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, située au 505 rue Sherbrooke, Montréal.

Première parution: 30 avril 1984. Deuxième parution: 1^{er} mai 1984. CORBEIL, GROULEAU & DUFRESNE
Procureurs de la requérante-cessionnaire

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil municipal de la ville de Boucherville a adopté, lors de sa séance régulière du 7 mars 1984, le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1200-37 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 1200 et le plan y annexé, en modifiant les limites des zones R-11 (417), R-12 (415) et R-14 (414) ».

AVIS PUBLIC est aussi donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du greffier de l'Hôtel de ville de Boucherville, situé au 500 Rivière-aux-Pins, et ledit règlement est entré en vigueur conformément à la Loi.

DONNE À BOUCHERVILLE, ce 30^{ème} jour d'avril 1984.

YVON MASSICOTTE
GREFFIER-ADJOINT

la fierté à une ville

montreal

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

APPELS D'OFFRES

GROUPE « 30 »: (RUE 200-265, -266, de la 36^{ème} Avenue à la rue

Demontigny, RUE 200-264, de la 36^{ème} Avenue à la Rue 200-265, -266, 36^{ème} AVENUE, de la Rue 200-265, -266 à la rue Demontigny.

Servitude 299-267, 202-679, égout sanitaire et conduite secondaire, de la rue Dorchester à la Rue 200-265, -266.

PAVAGE, TROTTOIRS, DEUX CÔTÉS, ET AMÉNAGEMENT URBAIN:

Rue PRÉFONTAINE, de la rue Adam à la rue Ontario.
Rue ADAM, de la rue Cuiviller à la rue Moreau.
Rue ST-GERMAIN, de la rue Adam à la rue Ontario et raccordement sur la rue Ontario, c/s, jusqu'à la rue Dézéry.

Date d'ouverture des plis
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du

TRAVAUX DE FORAGES ET ESSAIS SPÉCIAUX DANS LA VILLE DE MONTRÉAL ET DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE.

Date d'ouverture de plis
Les conditions et les exigences sont contenues dans les documents que l'on peut obtenir au

Contre un dépôt de
Sous forme de chèque visé à l'ordre du
Quel que soit le monde d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, se trouver physiquement le jour fixé pour son ouverture, entre les mains du secrétaire administratif à son bureau, chambre 415, Hôtel de Ville, 275 rue Notre-Dame est, Montréal, avant l'heure de midi. Les soumissions seront ouvertes à midi au bureau du greffier de la Ville à la chambre 120.

Hôtel de Ville
Le 30 avril 1984

Le greffier de la Ville
Maurice Brunet

AVIS
Avis est par les présentes donné que la compagnie LES VÊTEMENTS SPORTS EDOUARD LTEE/EDOUARD SPORTSWEAR LTD. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au Ministre des institutions Financières et Cooperatives de la Province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution conformément aux dispositions de la Loi sur les Compagnies.

DATE à Montréal, le 24 avril, 1984.
Me Angelo Valentzas
Procureur de la compagnie

AVIS
Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 avril 1984 par lequel Benelli Moda, Division of 112829 Canada Inc. a transféré et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, fut enregistré le 4 novembre 1983 au Bureau d'enregistrement Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 3415696."

Montréal, Québec, le 11 avril 1984.
Banque de Commerce Canadienne Impériale
1006 ouest rue Sherbrooke
Montréal, Québec
H3A 2S2

AVIS
Avis est donné que: YVAN GALPEAU, 415, Jeanne-Mance, Valleyfield, détenteur du permis M-51021-001, région 06 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: GERALD BOURGON, 1905, route 340, St-Esprit, région 06, conformément aux dispositions de l'article 30 du règlement sur les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q.

Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dans les journaux. 1^{ère} parution: 30 avril 1984. 2^{ème} parution: 1^{er} mai 1984.

PREMIÈRE PARUTION: 30 avril 1984. DEUXIÈME PARUTION: 1^{er} mai 1984.

DESCRIPTION DE LA DEMANDE
Avis est donné que la requérante, cessionnaire, 113462 CANADA LEE s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but de se faire transférer partie des droits, titres, intérêts et privilèges énumérés à la clause e) du permis Q-301733 ainsi que le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board détenu par Les Transports Omer Julien Inc.

Les droits à être transférés se lisent de la façon suivante: TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUT

La diversification est la clé de la croissance continue d'Imasco

Le plus grand fabricant de cigarettes du Canada, Imasco Ltée, n'attend pas que tous les Canadiens cessent de fumer pour diversifier ses opérations.

La semaine dernière, Imasco s'est porté acquéreur, au coût de \$410 millions, d'une chaîne de 598 pharmacies, Peoples Drug Stores, dont le bureau chef est établi à Alexandria, en Virginie. Ce n'est pas la première

aventure d'Imasco dans le secteur de la pharmacie: elle est déjà propriétaire de la chaîne torontoise Shoppers Drug Mart, plus importante encore que la précédente. Chacune ont connu des revenus de plus d'un milliard l'an dernier.

Ce dernier achat représente un point tournant symbolique pour Imasco. Pour la première fois, son

exercice financier qui s'est terminé en mars démontrera des profits dont plus de la moitié ne proviendront pas de l'industrie du tabac.



Imasco Limited

Pour l'exercice financier clos le 31 mars 1983, Imasco avait fait état de revenus de \$2,7 milliards et de bénéfices de \$156,8 millions.

Les profits par action ont triplé au cours des cinq dernières années, même si les ventes de cigarettes ont diminué de cinq pour cent l'année dernière au Canada.

Au contraire de plusieurs compagnies qui se sont aventurées dans la diversification de leurs opérations, la croissance d'Imasco a toujours été régulière. Son président, M. Paul

Paré, a su éviter les embûches qui transforment l'achat d'une nouvelle compagnie en cauchemar financier.

L'acquisition de la chaîne Peoples Drug Stores traduit l'évolution de la stratégie d'Imasco.

Comme l'a déjà expliqué M. Paul Paré, la compagnie a décidé au début de l'année dernière de réduire le nombre de ses filiales et de limiter ses acquisitions à celles qui pourraient augmenter d'au moins dix pour cent les bénéfices d'Imasco.

Au cours des derniers mois, Imasco a d'autre part remercié de leurs services trois de ses cadres supérieurs, fermé sa division de vente au détail et vendu, au coût de \$11 mil-

lions, diverses petites compagnies allant d'une chaîne de nettoyage à sec jusqu'à une compagnie de produits alimentaires.

L'aspect le plus dramatique de cette nouvelle stratégie est qu'Imasco s'est mise à jouer gros jeu, misant beaucoup sur le succès de quelques importantes acquisitions plutôt que de bâtir graduellement, comme par le passé, à l'extérieur du secteur du tabac.

L'acquisition de Peoples Drug Stores est la plus importante qu'Imasco ait jamais faite. L'été dernier, Imasco avait tenté sans succès de se porter acquéreur, au coût de \$1,1 milliard, de Canadian Tire.

Ces 18 dernières années, Imasco a acheté et revendu pas moins de 43 compagnies. Elle a su minimiser ses erreurs si bien que bien peu de ces compagnies ont été revendues à perte.

La filiale Imperial Tobacco d'Imasco vend la moitié des cigarettes qui se fument au Canada, y compris les deux marques les plus populaires, Player's et du Maurier.

Même si les ventes de cigarettes sont à la baisse, la part qu'occupe Imasco dans le marché du tabac ne cesse de grossir. «Les profits du tabac, dit M. Paré, sont la locomotive qui nous permet de continuer».

Que fera Imasco avec ses profits, se demande-t-on maintenant. Les liquidités de la compagnie se chiffraient par \$304 millions en décembre, et l'achat de Peoples Drug Stores a été financé par un emprunt.

À ce sujet, M. Paré est peu loquace. Il se contente de dire qu'il aimerait trouver un «quatrième pilier» pour Imasco qui repose à l'heure actuelle sur les trois piliers que sont le tabac, les pharmacies et la chaîne de «fast-food» Hardee aux États-Unis.

NOUVEAUX TITRES SUR LE MARCHÉ

Cette rubrique a pour but de renseigner le lecteur sur la disponibilité possible de nouveaux titres sur le marché financier et, conséquemment, elle ne doit pas être interprétée comme une offre publique. Les prospectus offrant ces valeurs sont disponibles auprès du chef de file de l'émission et/ou d'autres courtiers en valeurs mobilières.

Comme le but principal du prospectus provisoire est d'évaluer le marché éventuel d'une émission, il peut arriver que les titres décrits ne soient pas, par la suite, offerts au public.

Lors de la semaine se terminant le 26 avril 1984, la Commission des valeurs mobilières du Québec a apposé son visa au prospectus provisoire soumis par:

Titres admissibles au REAQ

SEREM INC.

La Société est engagée dans l'exploration pour minéraux, principalement or, argent, cuivre, zinc et autres métaux de base et se propose de mettre des mines en exploitation. La Société détient des intérêts dans 122 groupes de claims répartis en 14 projets situés au Québec, en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

La Société est indirectement une filiale à part entière du Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), un organisme du gouvernement français qui est engagé dans l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation de gisements miniers à travers le monde. Au 31 décembre 1982, l'actif total consolidé du BRGM s'élevait à environ \$413 millions.

La Société offre des reçus de dépôt 1984 (actions dites accréditives) des actions ordinaires et des bons de souscription à des actions ordinaires. Sauf pour celles qui sont gagnées en vertu des «reçus de dépôt 1984», les actions ordinaires émises par la Compagnie sont admissibles au Régime d'épargne-actions du Québec.

Les courtiers dont les noms suivent agissent comme mandataires en ce qui concerne les unités et comme preneurs fermes concernant les actions ordinaires et bons de souscription.

— McLeod Young Weir Limitée
— Nesbitt Thomson Bongard Inc.
— Pitfield MacKay Ross Limitée

Au cours des semaines précédentes, la Commission des valeurs mobilières avait apposé son visa aux prospectus suivants:

ALIGRO INC.

La Compagnie et ses filiales exercent leurs activités principalement dans la distribution en gros de produits alimentaires. Son réseau de distribution couvre notamment la région de l'Amiante, de la Beauce, des Cantons de l'Est, de la Côte-Nord, du Saguenay, du Lac Saint-Jean, de Québec et une partie de la Gaspésie et de la vallée de la Matapédia. Les actions émises sont éligibles au REA.

Preneur ferme: McNeil, Mantha Inc.

VALMONT,

SOCIÉTÉ D'EXPLORATION MINIERE INC.

La Société se propose d'oeuvrer dans le domaine de l'exploration et du développement miniers et, dans l'immédiat, fera exécuter sur ses terrains certains travaux d'exploration. Les unités sont composées d'actions accréditives.

Mandataire: Bell Gouinlock Limitée

RESSOURCES MINIERES ROUYN INC.

Les activités de la Compagnie portent sur l'exploration et la mise en valeur de ses terrains miniers aurifères situés dans les cantons Beauchastel et Préissac, en Abitibi. Les unités sont composées d'actions accréditives.

Mandataire: Bell Gouinlock Limitée

Le contenu de cette rubrique est compilé à partir du bulletin hebdomadaire de la Commission des valeurs mobilières du Québec et à partir du contenu des prospectus visés.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Antiquités

ÉPOUVANTABLE AMALGAME
du 20 au 30 avril 1984
Vernissage le 20 de 19h à 23 heures
Événement le 30 avril à 19 heures
3981, rue St-Laurent #499
488-3855
mardi au samedi
12h30 à 18 heures
1-5-84

Appartements/Logements

St-Hubert & St-Joseph (près métro) 4 1/2
chambre 521-5835 9h à 5h 03-05-84

COURT TERME, meubles, superbe
app. maison, tout inclus, 3 à 12 mois.
Troc-Vacances 875-2577, 3-5-84

OUTREMONT, 50 Willowdale, 3 1/2, 4 1/2,
ascenseur, épreuve du feu. Occupation
maintenant ou plus tard. 849-7061, J.N.O.

C.D.N. Édouard-Montpetit coin Decelles,
5 1/2, rénovation, chauffage électrique,
1er étage — 550\$, 6e étage 450\$, —
665-2164, 08-05-84

V.M.R. 3 1/2, 4 1/2, spacieux, poêle, réfré-
gérateur, garage. Près autobus, 387-
0650 après 17h, 739-9169, 17-05-84

Boul. St-Joseph est, luxueux 4 1/2, 5 1/2,
1er jumeau — 500\$, 550\$, Métro —
522-8497, 12-05-84

St-Lambert, condominiums béton, 3 1/2,
4 1/2, bain sauna, piscine, tennis, garages — 672-3200, 14-05-84

OUTREMONT Le Tourneil 4 1/2 très luxueux,
tapis, cuisine équipée, garage, 785\$/mois
tout compris, 272-8455, 7-5-84

Clinton, près Outremont, 6 1/2, chauffé,
Soir et samedi: 739-4842, Jour: 352-7740, 07-05-84

Anjou, Bélanger, bas triplex neuf, de
lux, grand 8 1/2, s.s., foyer, garage
double, cour fermé, 254-0758, 01-05-84

Marché Atwater, près métro, logement
neuf, sur 2 étages, 2 c.c., tapis, 525\$
non-chauffé, Juillet, 933-5842 soir-se-
maine, 02-05-84

WESTMOUNT, haut duplex, sur 2 étages,
10 pièces, s.b., cuisine moderne,
2 terrasses avec vue magnifique. Près
parcs, écoles, transport 1 200\$/mois,
chauffé, Juillet 933-5842 soir-semaine,
02-05-84

AHUNTSIC, luxueux grand 4 1/2,
chauffé, patio, très bien éclairé. Libre
1er juillet 495\$ — 331-5550, 02-05-84

Bateaux à vendre
VOILIER CS27 (1976) excellent état,
bien équipé pour la croisière 31 700 \$,
514-274-8635, 7-5-84

Autos à vendre

BMW 320i — 1982 Roues Mag, vert
métallique, toit ouvrant. Après 18 heu-
res, St-Hilaire 464-2440, 1-5-84

BMW-320, automatique 1979 - 107 000
km, 4 roues, BMW extra 8 800 \$, 731-
0330, 3-5-84

Peugeot 504 — 1976, de luxe, 62 000
m. Excellent état, 3 000\$. Soir — f. de
sem. 352-0083 — 521-2424 poste
2414, 01-05-84

Bureaux à louer
ÉDIFICE GIRARDIN
Espaces disponibles
immédiatement. Centre-
ville, près métro Berri/De-
montigny. Grandeur 700 à
6 885 p.c. Services d'en-
tretien, de climatisation,
etc.,
849-3856 / 849-3581
4-5-84

OCCASION UNIQUE!
Vieux Montréal. Bu-
reau de prestige. Salle
de réception, salle de
conférence et 3 bu-
reaux individuels, cui-
sinière. Partiellement
meublé 1 500 p.c.
1 600\$/mois. Libre
immédiatement. 282-
0275 entre 9h-12h.

Sherbrooke et Peel, sous-location, édi-
fice prestigieux, 900 p.c., foyer com-
plicité — 849-9484, 03-05-84

Chalets à louer
VAL-MORIN, La Canardière, saison,
belle vue, bord de lac, 3 étages, 3 c.c.,
1 1/2 s.b., laveuse, sècheuse, lave-va-
selle, foyer. Jour: 279-5881, Soir: 737-
5158, 7-5-84

OKA, St-Placide, 3 chambres, foyer,
complètement meublé. Accès au lac.
Mai à septembre 2 300 \$. A. Payette,
Jour: 522-3641, soir: 735-7488, 6-
5-84

Commerces à vendre
BON COMMERCE, net 800 \$/semaine,
65 000 \$ 524-7781, 2-5-84

Condominiums à louer
COURS LE ROYER, app. de luxe dispo-
nible 1er juillet. Cuisine, réfré-
gérateur, lave-vaisselle, foyer, 720 \$, ta-
xes incluses. Soir: 766-7587, Jour: 285-
4273, 1-5-84

Oeuvres d'art
Peinture ancienne d'après Boucher et
deux Connolly, 735-7233, 02-05-84

LA MÉTÉO

Situation générale: les tem-
pératures n'ont eu aucune dif-
ficulté à dépasser les normales
saisonnières, hier, sous un ciel
sans nuages. L'est du Québec
continuera de bénéficier du
beau temps pour la majeure
partie de lundi. Sur l'Ouest, ce-
pendant, il y aura des averses et
des orages associés à une dé-
pression qui va remonter du sud
des Grands Lacs pour se re-
trouver un peu à l'ouest de l'A-
bitibi lundi soir. Mardi, les con-
ditions s'amélioreront un peu
sur le Sud-Ouest mais au prix de
températures plus fraîches.
Ailleurs, nuages et précipitations
seront les conditions pré-
dominantes.

guez: nuageux avec averse et vents
du sud-est de 30 à 50 km/h, risques
d'orages. Max: 12. Précipitations:
100 %. Mardi: nuageux et vents mo-
dérés.

Réservoirs Cabonga et Gouin,
Pontiac, Gatineau et La Lièvre, Lau-
rentides: nuageux avec averses et
risques d'orages, vents modérés.
Max: 15. Précipitations: 100 %. Mardi:
nuageux et vents modérés.

Trois-Rivières, Drummondville,
Québec, Montagnaises de l'Estrie,
Beauce: nébulosité croissante suivie
d'averses en après-midi, risques d'o-
rages, vents devenant modérés. Max: 20.
Précipitations: 60 %. Mardi: nuageux
et vents modérés.

Saguenay, Rivière-du-Loup, La
Malbaie: nébulosité croissante, vents
devenant modérés en après-midi.
Max: près de 20 sauf près de 15 le
long du littoral. Précipitations: 20 %.
Mardi: quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Sainte-
Anne-des-Monts, Parc de la Gaspé-
sie, Gaspé, Parc Forillon: ensoleillé
avec passages nuageux. Max: 12.
Mardi: averses.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé
avec passages nuageux. Max: 10.
Mardi: averses.

Basse-Côte-Nord, Anticosti: enso-
léillé avec passages nuageux. Max: 8.
Mardi: quelques averses.

MONTRÉAL
Nuageux avec averses et ris-
ques d'orages, vents modérés.
Max: 18. Précipitations: 100 %.
Mardi: ciel variable, vents mo-
dérés, plus frais.

LEVÉ DU SOLEIL: 5 h 46
COUCHER: 19 h 56

QUÉBEC
Les régions d'Abitibi, Témiscam-

Condominiums à vendre

Adjacent Outremont Appartements «design»

3340 Ch. de la Côte
Ste-Catherine angle
Decelles, superbe ju-
nior 4 ou 5 pièces en-
soleillées, près métro,
U. de M., Centre d'A-
chats, centre-ville.
Prix 45 000 \$
à 55 000 \$
Sur semaine visites li-
bres de 16h30 à 19h.
Samedi et dimanche
13h à 16h.
INFORMATION
376-1401 / 725-2700

Vieux Montréal, rue St-Paul entie-
rement rénové, appareils électro-
ménagers, foyer, sauna, bain turc dans
appartement 26' x 60' — A LOUER
843-7207/682-0650, 1-5-84

Copropriétés à vendre
Lott à vendre: magnifique espace 1700
p.c. ou 1800 p.c. pour atelier et/ou lo-
gement au 4060 boul. St-Laurent angle
Duluth, 66 000 \$ à 68 000 \$, 845-4404,
761-6880, 07-05-84

3605-07 rue Clarke, coin Prince-Ar-
thur, Duplex du haut, 40 000 \$, tout
approximatif 700 p.c. Bonne occasion.
Renseignements 277-5954 J.N.O.

Déménagements
A BAS PRIX, appelez Pierre Déména-
gements, en tout genre, estimati-
on gratuite 937-9491, J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déména-
gements. Spécialité cuisine, réfré-
gérateur. Local, longue distance, embal-
lage, entreposage, assurance com-
plète, 253-3275, J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de
tous genres. Spécialité appareils élec-
triques. Assurances. Téléphone: 253-
4374, J.N.O.

Divers
RECHERCHONS écrivains pour mar-
ché international. Envoyez manuscrits:
Edith Danieles Inc., C.P. 413 Hem-
mingsford, JOL 1H0, 3-5-84

Finance
Consolidations financières pour pro-
fessions libérales et commerces. Avis
de 60 jours. Pruche Ltée, M. Lavoie
937-9131, 07-05-84

Occasions d'affaires
Achetez résidences, d'âge d'or. Fa-
mille d'accueil. Pavillonnées ou per-
sonnelles. M. Claude 937-9131,
07-05-84

Capitaux recherchés, offrons 20% an-
nuel, minimum 40 000\$, garantis sans
hypothèque, 118029 Canada Inc.,
272-2080 entre 14h et 18h, 05-05-84

Offres d'emplois
Vendeur bilingue avec expérience
pour quincaillerie industrielle gros et
détails. Envoyez c.v. à: Dossier 150, Le
Devoir, C.P. 6033 Succ. Place d'Ar-
mes, Montréal, H2Y 3S6, 05-05-84

TRADUCTEURS pigistes expérimentés
demandés pour constituer réserve de
candidats. Anglais-français, espagnol-
français. C.P. 514, Succ. C. Montréal
H2L 4K4, 02-05-84

On demande
Jeune femme recherche pied-à-terre à
la campagne. Distance raisonnable de
Montréal. Occupation sporadique. Par-
tagerais tout frais. 272-4156, 01-05-84

Achetez livres usagés, payons com-
pant. Ouvert jour et soir, 799 est, Mont-
Royal, Montréal, 19-05-84

Propriétés à louer
Domaine des hauts-bois, Ste-Julie. Su-
perbe résidence tout confort, 3 c.c., in-
clus lave-vaisselle, tentures verticales
dans toutes les pièces, tapis mur à
mur, 2 foyers, bibliothèque en pin avec
bureau, garage, piscine kayak, patio,
galerie grillagée 12 x 12, 15 000 \$ de ter-
rain boisé et clôturé. Transport sco-
laire 700\$/mois, 649-4494 après 18
heures, 03-05-84

Banlieue de Paris, Rembouillet Neuve,
meublé, literie etc. 4 c.c., cuisine mo-
derna, 2 s.b., garage, jardin. Libre in-
juillet 900\$/mois, 10 Allée du Bosquet
78120 Rembouillet, France. Tél: 483-
2694, 02-05-84

Ste-Adèle paroisse, superbe coin de
nature, parc, rivière, façade 350 pieds,
5430\$, — 336-7999, 05-05-84

Propriétés à vendre
BROSSARD. Magnifique résidence
moderne, exclusive, plans d'architecte,
sur Croissant, dans secteur de choix.
Terrain paysagé, arbres matures,
sains, 1 1/2 s.b., foyer au salon, garage
chauffé, plusieurs extra. Vente privée.
465-3442, 677-6313, 01-05-84

Outremont, Côte-Ste-Catherine/La-
Brunette, cottage en pierre, semi-dé-
taché, 10 pièces, serre chauffée, grand
jardin, garage, 250 000\$. Après 17
heures 733-5837, 05-05-84

Propriétés à vendre

St-Bruno construction supérieure. Cot-
tage pierre et brique, 10 pièces, 4
chambres, 2 s.b., 2 toilettes, salle fa-
miliale au niveau. Piscine creusée, ga-
rage double. Prix réduit 180 000\$. Ap-
pelez Thornton 653-2963, 653-2496,
Mtl Trust Courtier, 01-05-84

CANDIAC. Ultra confort et de l'espace
et aussi le grand luxe. 4 400 p.c. habi-
table, 6 chambres, cuisine moderne, 2
foyers, garage double, piscine entou-
rée d'un deck en cèdre. Jeanne Dion
674-4450 / 659-9450. Montréal Trust,
courtier, 01-05-84

VILLE MONT-ROYAL. Magnifique cot-
tage, superbes pièces, paysage, faites
vite. M. Philippe, 651-5300, MONT-
REAL TRUST COURTIER, 01-05-84

Vous cherchez la maison de vos rêves
à prix réduit à proximité du bord de
l'eau avec un intérieur jamais vu, ap-
pelez-moi, je l'ai. Lisa, 871-8090,
MONTREAL TRUST COURTIER, 01-05-84

ST-LAMBERT. Split-level, brique dé-
tachée, 4 chambres, garage, sous-sol
fini, pièces spacieuses et très éclairées.
P.P. Joubert, 651-5300, MONT-
REAL TRUST COURTIER, 01-05-84

RICHIEVILLE. Cottage à aire ouverte,
intérieur en pin de colombie, plafonds
cathédrale, \$75 000, Lisa, 871-8090,
MONTREAL TRUST COURTIER, 01-05-84

Propriétés à vendre
Pette maison centenaire sur Rivière
Maskinongé, près Lac St-Pierre. Ter-
rain 25 000 p.c. hangar. Possibilité lo-
cation — 333-7161, 01-05-84

Napoleon (Quartier St-Louis) triplex,
(3) 4 1/2 dont 2 logements sont sur 2
étages, rénovation intérieure cachet
ancien, possibilité copropriété
105 000\$ — 842-3656/849-4004, 01-
05-84

Société/loisirs
AGENCE
Nouvel Horizon
"ETABLI DEPUIS 6 ANS"

SERVICE DE RENCONTRE
SÉRIEX ANICAL CONFIDENTIEL
et si mon bonheur ne tenait
qu'à un coup de fil
845-0490

MONTRÉAL, Place Dupuis,
800 est, de Maisonneuve
En face du Terminus Voyageur
Métro Berri-Dumontigny
ouvert du lundi au vendredi
de 11h à 20h
Granby Bureau: 372-0723
1-5-84

Terrains à vendre
Lac Archambault, (St-Denis), bord de
l'eau, très beau site, 1 000 p.c. — Jour:
(514) 689-0053, soir: 689-4790, 03-05-
84

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1—Complication inectric-
able.
2—Recevoir favorable-
ment.
3—Pas le moins du
monde.
4—Solipède. — Fer ap-
paraître l'irisation.
5—Qui a l'habitude de
s'enivrer. — Vaste
étendue d'eau salée.
6—Utilise. — Transpi-
reras.
7—Mollusque gastro-
pode. — Considéré.
8—Qui ne peut être ra-
conté.
9—Platine. — Chenal,
à travers un cordon li-
toral, qui fait com-
munique un étang et
la mer. — Rubidium.
10—Hélium. — Qui a
même composition
chimique et même
masse moléculaire
mais dont la struc-
ture atomique et les
propriétés diffèrent.
11—Souveraine. — Ma-
nière d'être.
12—Voyage ou prome-
nade d'agrément. —
Tellure.

Horizontalement
1—Complication inectric-
able.
2—Recevoir favorable-
ment.
3—Pas le moins du
monde.
4—Solipède. — Fer ap-
paraître l'irisation.
5—Qui a l'habitude de
s'enivrer. — Vaste
étendue d'eau salée.
6—Utilise. — Transpi-
reras.
7—Mollusque gastro-
pode. — Considéré.
8—Qui ne peut être ra-
conté.
9—Platine. — Chenal,
à travers un cordon li-
toral, qui fait com-
munique un étang et
la mer. — Rubidium.
10—Hélium. — Qui a
même composition
chimique et même
masse moléculaire
mais dont la struc-
ture atomique et les
propriétés diffèrent.
11—Souveraine. — Ma-
nière d

SPORTS

Les Islanders n'ont pas ébranlé ma confiance

— Steve Penney

(PC) — Si les joueurs des Islanders de New York pensent avoir ébranlé la confiance de Steve Penney en marquant cinq buts contre lui en moins de deux périodes, samedi soir, ils se trompent. Le gardien était d'ailleurs très serein hier après l'entraînement d'un peu plus d'une heure que l'équipe a tenu au Forum.

Le gardien était certes déçu du résultat mais nullement abattu.

« Cette défaite ne m'a pas empêché de dormir, a lancé Penney. J'ai même passé une excellente nuit. Il ne sert plus à rien de se remémorer ce match. Dans les séries éliminatoires, on perd ou on gagne. »

Le gardien a cependant expliqué les raisons des insuccès du Canadien, samedi soir.

« Nous avons dérogé de notre style et nous avons peut-être démontré un peu trop de confiance, a-t-il dit. Cette défaite nous aura au moins rappelé qu'il faut travailler sans cesse pour connaître du succès. »

La confiance de Penney est donc intacte et la décision de Lemaire de le retirer après 28 minutes de jeu y est sans doute pour beaucoup. Le gardien est d'ailleurs le premier à le reconnaître.

« Après le quatrième but, j'ai commencé à songer à cette éventualité. J'approuve totalement la décision de Jacques (Lemaire). J'ai ainsi profité d'un repos et l'équipe a semblé se retrouver après ce changement. »

L'instructeur des gardiens, Jacques Plante, a également apprécié la décision de Lemaire.

« C'était sans doute la meilleure décision à prendre, a expliqué Plante. L'équipe au complet a connu un mauvais match tandis que les Islanders ont joué au maximum de leur capacité. »

« Et contrairement à ce que beaucoup pense, une victoire n'est pas l'affaire d'un seul homme. Il faut l'apport de 20 autres joueurs. En retirant Steve du jeu, on lui a enlevé une terrible pression. »

Si Penney ne s'en fait plus outre

mesure après une défaite, ce ne fut pas toujours le cas. C'était même son talon d'Achille lorsqu'il était chez les juniors.

« Je me rappelle, en effet, que c'était mon gros défaut dans les rangs juniors. Je me blâmais toujours après un but. Je me disais que j'aurais dû faire l'arrêt. Je revoyais les défaites dans ma tête. »

Le gardien explique qu'il a commencé à corriger cette faiblesse sous la tutelle de Ron Racette, à Shawinigan.

« Ron Racette m'a beaucoup aidé

dans ce domaine et j'ai mis en pratique ses conseils à Flint, dans la Ligue internationale. »

« Depuis que je me suis marié, ma mentalité a également changé. Avant, après une défaite, je rentrais à la maison et je boudais. Aujourd'hui, j'ai trouvé mon équilibre et j'accorde à chaque chose sa place. »

L'instructeur Jacques Lemaire estime que ses joueurs ont disputé leur plus mauvaise rencontre des séries éliminatoires, samedi soir, dans la

défaite de 5-2 sur les Islanders.

« Les gars ont joué plutôt mollo et ils n'étaient pas assez agressifs, a expliqué Lemaire. En séries éliminatoires, et surtout contre les Islanders, vous ne pouvez vous permettre de jouer à demi-mesure. Chacun doit faire son travail. »

Lemaire n'arrive pas à expliquer la contre-performance de ses joueurs mais il entend remédier à la situation avant le prochain match qui aura lieu mardi soir, à Uniondale.

Il y a eu manque de concentra-

tion de la part de tous les joueurs sa-

medi. Mais l'histoire sera différente

mardi.

L'instructeur a déjà réussi à corriger cette lacune hier lors de la séance d'entraînement. Il a soumis ses joueurs à de nouveaux exercices obligeant ainsi ces derniers à se concentrer malgré eux.

S'il a refusé de dévoiler son alignement pour le match de demain, Lemaire a déclaré sans ambages qu'il effectuerait au moins un changement à l'avant.

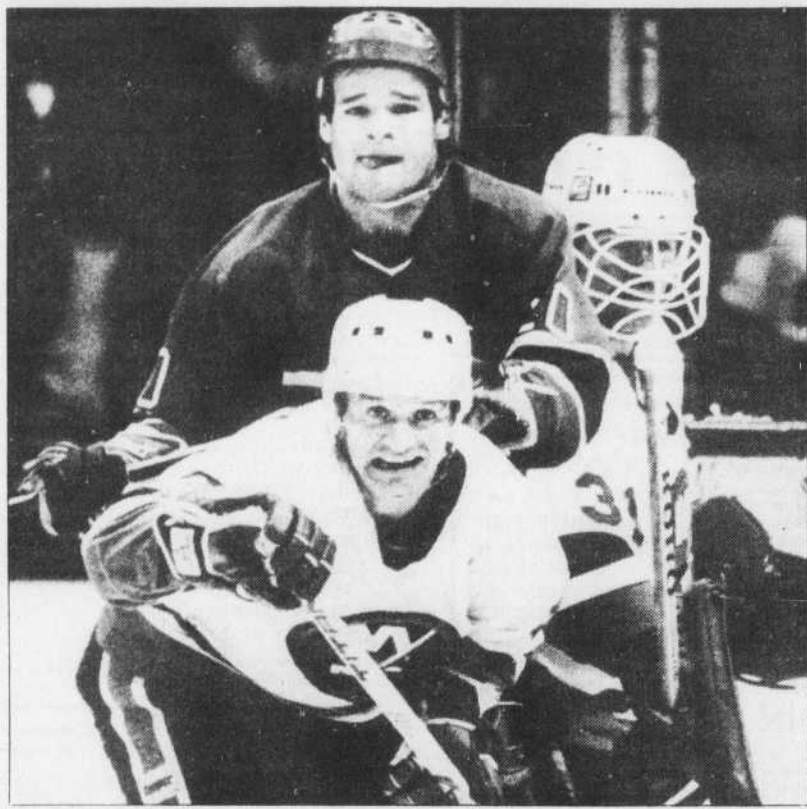
Le nom de Perry Turnbull a immédiatement trotté dans la tête des

auditeurs de Lemaire. L'ailier gauche n'a sûrement pas gagné des points samedi. Il était, plus souvent qu'autrement, en retard sur les jeux.

Alger Arbour a modifié ses tris lors du dernier match de façon à séparer Brian Trottier et Michael Bossy. S'il faut en croire Lemaire, la décision d'Arbour avantagé le Canadien.

« Nous avons deux lignes pour surveiller Trottier et Bossy. Si Arbour les sépare, c'est une bonne affaire pour nous. »

Il faut donc s'attendre à voir le Canadien revenir à son style hermétique dans le quatrième match de cette série finale de la Conférence Prince-de-Galles.



Le défenseur Tomas Jonsson, des Islanders, Mark Hunter, du Canadien, et le gardien Billy Smith fixent leurs regards sur le porteur de la rondelle lors du match que les Islanders ont remporté 5-2 au Nassau Coliseum, samedi.

(Photolaser AP)

La tactique d'Arbour a porté fruit

UNIONDALE (PC) — La décision d'Al Arbour de séparer Bryan Trottier et Michael Bossy lors du match de samedi soir que les Islanders ont remporté 5-2 contre le Canadien « n'avait rien d'instinctif », a indiqué l'entraîneur des Islanders, hier.

« Je l'ai fait à quelques reprises lors de la série contre Washington et je le fais à l'occasion quand les choses ne vont pas très bien pour eux », a déclaré Arbour à la suite d'un exercice de 45 minutes.

La tactique a porté fruit puisque Bossy, qui n'avait décollé qu'un tir au but lors des deux premiers matches contre le Canadien, a réussi son cinquième fillet des séries, tandis que Trottier a préparé le deuxième but de Greg Gilbert et donné nombre de mises en échec efficaces.

Bossy a joué en compagnie de Brent Sutter et John Tonelli alors que Trottier a passé la majeure partie du match entre Greg Gilbert et Pat Flatley.

Arbour a précisé avoir posé ce geste en partie pour libérer ses joueurs étoilés de la surveillance de Bob Gainey et Guy Carbonneau.

« Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle j'ai posé ce geste. Ils sont confrontés à des lignes défensives à tous les matches », a ajouté le pilote des Islanders.

Arbour a encore dit qu'il aurait pu faire jouer Bossy en compagnie de Butch Goring parce que les deux joueurs se sont cotoyés dans le passé mais qu'il a préféré lui adjoindre Brent Sutter.

« Parce que je croyais qu'ils fonctionneraient bien ensemble, mais je ne vous en direz pas davantage. »

Dans un autre ordre d'idées, Arbour a laissé entendre, pour la cinquième fois en autant de jours, que Pat Lafontaine pourrait participer au match de demain soir. Cette fois, il a ajouté que Lafontaine avait de bonnes chances de jouer.

Lafontaine boitait encore hier en raison d'une blessure à une cheville et pendant la séance d'entraînement, on a cru qu'il avait été encore plus sérieusement blessé lorsque frappé à une jambe par le bâton de son coéquipier Billy Smith. Il a mis beaucoup de temps à se relever.

« C'est un petit numéro qu'il a fait à l'intention des journalistes », a dit Arbour en riant.

Par ailleurs, il n'est pas question que le défenseur Stefan Persson prenne part au prochain match.

Persson s'est entraîné hier avec ses coéquipiers, à la grande surprise des journalistes, puisqu'il a été victime d'une séparation de l'épaule gauche jeudi après avoir encaissé un

dur placage de Ryan Walter. On avait laissé entendre, vendredi, qu'il ne jouerait plus cette saison.

Enfin, au sujet de la série, Arbour a déclaré que les Islanders n'avaient remporté samedi qu'une victoire et qu'il en fallait quatre pour éliminer l'adversaire. Jacques Lemaire doit penser la même chose, sauf qu'il a déjà parcouru la moitié du chemin.

Échos... Arbour a donné congé hier

à Bryan Trottier et Ken Morrow... Dans le vestiaire des Islanders au

Cantiague Park Arena, le lieu d'entraînement auxiliaire de l'équipe new-yorkaise, on a affiché un article concernant la fête organisée par le Canadien, en décembre dernier, en l'honneur des anciens joueurs et dirigeants ayant participé aux cinq conquêtes consécutives de la coupe Stanley. On sait que Dickie Moore avait alors demandé aux jeunes Canadiens d'empêcher les Islanders d'égaliser leur record... Ceux qui ont eu la chance de voir le gardien Billy Smith sans masque ont sûrement remarqué qu'il avait changé. Smith a d'abord rasé sa barbe et il s'est payé un toupet à la suggestion de Chico Resch, le gardien des Devils du New Jersey. Resch porte lui aussi un tou-

pet.

Greg Gilbert a marqué trois buts !

UNIONDALE, New York (PC) — Un des artisans de la victoire de 5-2 des Islanders de NY contre le Canadien a été l'ailier gauche Greg Gilbert.

Gilbert a officiellement marqué deux buts mais la bande magnéto-copique a également démontré qu'il avait aussi réussi le premier but des Islanders en faisant légèrement dévier le tir de Tomas Jonsson.

Le grand rouquin de 22 ans (6 pieds 1 pouce, 194 livres) fait partie de la relève des Islanders, avec Pat Lafontaine, Pat Flatley, Brent Sutter et autres.

Reconnu comme un excellent joueur défensif chez les juniors, Gilbert a réussi 31 buts et récolté 66 points en 79 matches, cette saison. Il a aussi conservé une fiche de plus 51, ce qui lui a conféré le quatrième rang à ce chapitre chez les Islanders derrière Bryan Trottier, Michael

Bossy et Denis Potvin et permis de garder intact sa réputation de bon attaquant défensif.

L'entraîneur Al Arbour et plusieurs joueurs des Islanders ont convaincu Gilbert de ne pas se soucier uniquement de sa défensive, au dernier camp d'entraînement.

« Il était toujours le premier attaquant à se replier et lorsqu'il s'est présenté au camp d'entraînement, je lui ai suggéré d'arrêter de sacrifier son offensive », a déclaré Arbour, hier.

« Chez les juniors, il avait été choisi le meilleur attaquant défensif à sa dernière saison, a poursuivi Arbour, mais nous savions qu'il avait les outils pour devenir un bon joueur offensif. Il possède des mains très rapides. »

Lorsque les Islanders en ont fait leur choix de quatrième ronde en 1980 (80e joueur choisi), Gilbert n'a-

vait amassé que neuf buts et 11 passes avec les Marlboros de Toronto, de la Ligue junior de l'Ontario.

« Je suis devenu un joueur plus offensif à ma dernière saison chez les juniors, a raconté Gilbert. Même si j'avais été choisi le meilleur attaquant défensif, j'avais amassé 108 points cette saison-là. »

« J'ai douté longtemps de mes possibilités à l'attaque, mais à mon arrivée avec les Islanders on m'a dit de prendre plus de chances », a-t-il ajouté.

Gilbert a aussi avoué avoir été intimidé les premières fois qu'Al Arbour l'a fait jouer en compagnie de Trottier et Bossy.

« J'avais 14 ou 15 ans lorsque j'ai commencé à entendre parler des exploits de ces deux grands joueurs de hockey. Je dois avouer que j'ai été intimidé quand j'ai commencé à jouer à leur côté », a-t-il également confié.

EN BREF...

■ Retraite de Maltsev

MOSCOU (AFP) — Alexandre Maltsev, 35 ans, l'un des meilleurs hockeyeurs soviétiques de tous les temps, a décidé de se retirer de la compétition pour devenir entraîneur. Maltsev a déjà obtenu une place d'entraîneur dans son club, le Dynamo de Moscou, pour lequel il a disputé plus de 500 matches, et ses adieux officiels à la compétition auront lieu en décembre prochain lors du traditionnel tournoi des Izvestia. Meilleur attaquant aux Championnats du monde de 1970, 1972 et 1981, Maltsev a été deux fois champion olympique. Il est, en outre, le meilleur marqueur de l'équipe nationale soviétique avec un total de 208 buts.

■ Chambaz échappe à la noyade

LA TRINITÉ SUR MER (AFP) — La Canadienne Louise Chambaz a échappé de justesse à la noyade hier lors du dématage du voilier *Kermarine* de Vincent Levy pendant la troisième manche du trophée des multicoques à la Trinité-sur-Mer. La jeune navigatrice, équipée sur le voilier, a été projetée à la mer lors de l'incident. L'aperçue en difficulté, Hubert Follenfant a plongé du multicoque et lui a passé une bouée. Repêchée par une vedette d'assistance, Louise Chambaz a été ramenée au port où elle est remise de ses émotions. « J'allais me noyer. Si Hubert n'était pas arrivé à temps, je ne m'en sortais pas. J'avais réussi à retirer mes bottes mais je me dépeçais avec mon ciré et je ne cessais de boire la tasse », a-t-elle dit.

■ Ovett vainqueur à Paris

PARIS (AFP) — L'Anglais Steve Ovett, détenteur du record du monde du 1.500 mètres, a remporté très facilement le mille de Paris sous un chaud soleil et sous les yeux de 2.000 spectateurs, samedi. Ovett a triomphé en 3:56.12 devant les Espagnols Jose-Luis Gonzales, à 68 centièmes et Jose Abascal à 1.23 seconde. L'Allemand de l'Ouest Thomas Wessinghage et l'Américain Sydney Maree, qui étaient considérés comme les deux autres favoris de l'épreuve, n'ont jamais été dans la course pour la première place.

■ Victoire de Pellerin

VICTORIAVILLE (PC) — Christian Pellerin, du Lac des Écorces, près de Mont-Laurier, a remporté hier dans les rues de Victoriaville les grands honneurs des 20 kilomètres *Bonjour Printemps*, cinquième étape du Circuit Loto-Québec 1984. Pellerin, qui a parcouru la distance en 1:10:52, a devancé au fil d'arrivée Louis Sherring 1:12:10 et Normand Tremblay 1:15:20. Chez les dames, c'est une athlète de Drummondville, Monique Clermont, qui a remporté la victoire en 1:34.41, devançant Martine Provancher 1:45.34 et Clémence Bernier 1:53.33. André Viger, récent vainqueur au marathon de Boston, a triomphé dans la section des fauteuils roulants grâce à un chrono de 58.30. Dans l'épreuve du 10 kilomètres, Guy Renaud, de Victoriaville, et sa concitoyenne Suzie Desharnais ont pris les premières positions grâce à des performances respectives de 33.49 et de 39.22. Ils ont pris la mesure de Richard Hince 35.35 et de Carole Turcotte 44.21. Raymond Dion, de Fleurimont, a pour sa part triomphé dans le 5 kilomètres avec un temps de 16.41, soit 4 secondes seulement devant Danny Bouchard de La Tuque. Chez les dames, Marie-Andrée Masson a mérité la victoire, arrêtant le chronomètre à 17.54, un peu plus de trois minutes devant Sandra Gingras.

■ Première victoire de Pavin

THE WOODLANDS, Texas (AP) — Corey Pavin a joué une ronde de 68 hier, trois coups sous la normale, pour remporter son premier tournoi en carrière par une marge de deux coups à l'Open de Houston. Deuxième à Phoenix, au mois de janvier, son deuxième tournoi en carrière, Pavin a encaissé la première bourse de \$90.000, haussant ainsi ses gains à \$170.795 en 1984. Pavin a terminé les quatre rondes avec un total de 274, 10 coups sous la normale. Buddy Gardner, qui a eu des problèmes sur le neuf de retour, samedi, s'est ressaisi hier en réussissant une ronde de 69, deux coups sous la normale, pour un total de 275 (-9). Bobby Wadkins, le meneur après 36 trous — 73 samedi —, a pris le troisième rang avec une ronde finale de 70 et un total de 276. Mahaffey n'a pu faire mieux qu'un 75 sur les 18 derniers trous et il a terminé à égalité au 6e rang. Nick Price a ramené une carte finale de 69 et il a pris la quatrième position avec un score total de 277, un coup devant Doug Tewell.

■ John Sadri, trop fort

(PC) — John Sadri, de Charlotte, en Caroline du Nord, s'est avéré trop fort hier pour le Californien Greg Holmes, de Danville, lors de la finale du Challenger Alcan au Club de l'Île des Soeurs. Le vétéran de 27 ans a totalement dominé la rencontre pour l'emporter 6-2 et 6-4 après 70 minutes de jeu. Sadri s'est surtout imposé au service, réalisant huit as sans commettre une seule double faute. Il compte aussi à son crédit 14 services gagnants. Le 96e mondial, qui fut 14e en 1980, n'a laissé que des miettes à son jeune rival de 20 ans en première manche, ne lui concédant que deux petits points au retour de service. Holmes a bien tenté de revenir dans le match mais le finaliste des Internationaux d'Australie de 1979 a une fois de plus utilisé son service — qui est non seulement fort puissant mais aussi décevant — pour aussitôt mettre fin aux espoirs du vainqueur du Circuit satellite Alcan en 1982. Sadri a mérité 24 points ATP qui lui permettront de passer de la 96e à la 81e place au monde. La finale du double a été remportée par le duo Richard Meyer, de New York, et Andy Kohlberg, de Dallas, vainqueurs de Leif Shiras, de Milwaukee et Sean Brawley, d'Orange, au compte de 3-6, 6-3 et 6-2.

HOCKEY

(Demi-finales 4 de 7)

Mardi, 24 avril

Montréal 3, Islanders NY 0

Edmonton 7, Minnesota 1

Jeudi, 26 avril

Montréal 4, Islanders NY 2

Edmonton 4, Minnesota 3

Samedi

Islanders 5, Montréal 2

Edmonton 8, Minnesota 5

Mardi, 1er mai

Montréal 4, Islanders NY

Edmonton au Minnesota

Jeudi, 3 mai

(si nécessaire)

Islanders NY à Montréal

Minnesota à Edmonton

Samedi, 5 mai

(si nécessaire)

Montréal à Islanders NY

Dimanche, 6 mai

(si nécessaire)

Edmonton au Minnesota

Mardi, 8 mai

(si nécessaire)

Islanders NY à Montréal

Minnesota à Edmonton

Samedi, 5 mai

(si nécessaire)

Montréal à Islanders NY

Dimanche, 6 mai

(si nécessaire)

Edmonton au Minnesota

Mardi, 8 mai

(si nécessaire)

Islanders NY à Montréal

Minnesota à Edmonton

Samedi, 5 mai

(si nécessaire)

Montréal à Islanders NY

Dimanche, 6 mai

(si nécessaire)

Edmonton au Minnesota

Mardi, 8 mai

(si nécessaire)

Islanders NY à Montréal

Minnesota à Edmonton

Samedi, 5 mai

(si nécessaire)

Montréal à Islanders NY

Islanders NY à Montréal

Minnesota à Edmonton

Ligue Majeure

du Québec

(Demi-finales 4 de 7)

Mardi, 17 avril

Laval 8, Drummondville 4

(Laval gagne 4-0)

Longueuil 4, Verdun 3

(Longueuil gagne 4-2)

(Finale 4 de 7)

Lundi, 23 avril

Laval 9, Longueuil 3

Mercredi, 25 avril

Longueuil 7, Laval 4

(La série est égale 1-1)

Aujourd'hui

Longueuil à Laval

Les meneurs

b a pts

Lemieux, Lav...

Pellegrino, Lon...

Rouelle, Lon...

Ruggles, Lon...

Hamilton, Ver...

Bourgeois, Lon...

Lemieux, Ver...

Mercuri, Lon...

Muttart, Ver...

Iammatteo, Lon...

Ligue Collégiale

AAA

(Finale 4 de 7)

Mardi, 17 avril

St-Hyacinthe 4,

St-Georges 3

Acton, Min...

Gilmour, StL...

Peterson, StL...

Maruk, Min...

Gartner, Was...

P. Stastny, Qu...

Stevens, Was...

Ramage, StL...

Coupe Stanley

Série "I"

Montréal 6, Québec 2

Série "J"

New York 5, Washington 1

Série "K"

Minnesota 7, St-Louis 3

Série "L"

Edmonton 7, Calgary 3

Série "M"

Montréal 3, New York 2

Série "N"

Edmonton 3, Minnesota 3

Cinq buts des Oilers en 3e période

BLOOMINGTON

(PC) — Un but de Jari

Kurri au début de la

troisième période a

sonné la charge des

Oilers qui ont marqué cinq

buts au dernier vingt

pour vaincre les North

Stars 8-5, samedi.

Kurri a lancé l'at-

taque lors d'un avantage

numérique. Glenn An-

SPORTS

Victoire des Expos, 6-2

Derrel Thomas réussit le jeu du match

(PC) — Les Expos ont quitté Montréal à destination de Philadelphie en laissant à leurs partisans le goût de les revoir, à la suite d'une belle victoire de 6-2 remportée contre les Cards de St. Louis devant 22,455 spectateurs, au Stade olympique.

Charlie Lea a remporté la victoire, ne concédant que deux points aux Cards qui avaient remporté les deux premiers matchs de la série, 6-1 samedi et 8-2, vendredi. Lea a bien espacé cinq coups sûrs et quatre buts sur balles avant de céder sa place à Gary Lucas.

Gary Lucas a protégé la victoire mais il a profité d'un excellent jeu défensif de Derrell Thomas, qui a capté un coup en flèche de George Hendrick pour le sortir d'impasse, en huitième.

Lucas s'est amené dans le match après que Lea eut rempli les cous-

sins. Il a d'abord accordé un but sur balles au frappeur suppléant Lonnie Smith mais il s'est ressaisi en forçant David Green à se commettre dans un double-jeu. Dane Iorg a cependant croisé le marbre sur le jeu. Lucas a cependant accordé un but sur balles au frappeur suivant, Darrell Porter, et c'est alors que Thomas a volé Hendrick d'un coup sûr à la clôture de gauche.

« Ce fut certes le fait saillant du match, a dit le receveur Gary Carter. Si Thomas n'avait pas saisi cette balle, les Cards auraient marqué deux points pour ainsi revenir dans la partie. »

À la suite de cette victoire, Lea a rejoint Bryn Smith, totalisant maintenant quatre gains contre un seul revers. Sa moyenne de points mérités s'établit à 2,62.

Lea a été appuyé par une attaque soutenue de 14 coups sûrs. Rose

(deux en quatre et un sixième point produit), Dawson (deux en quatre et un 16e point produit), Gary Carter (deux en quatre et un 22e point produit) et Tim Wallach (trois en quatre et un 18e point produit) se sont en effet réveillés après avoir connu une dernière semaine passablement difficile.

À la deuxième manche, les Expos ont pris les devants 2-0. Wallach a ouvert le bal avec un simple. Après le retrait de Terry Francona, Argenis Salazar a claqué un triple pour permettre à Wallach de croiser le marbre.

Lea a constitué le deuxième retrait en frappant une faible chandelle, mais Pete Rose a mis fin à une séquence de zéro en huit en obtenant un simple. Il a ainsi fait compter Salazar.

À la cinquième manche, les Expos ont ajouté un point à leur priorité,

lorsque Carter a poussé Rose au marbre, à l'aide d'un simple.

À la septième, les Expos ont groupé cinq coups sûrs contre les releveurs Jeff Lahti, Rick Horton et John Stuper pour marquer trois points.

Cette victoire s'est peut-être révélée coûteuse aux Expos, puisque trois de leurs joueurs ont dû visiter le soigneur à l'issue du match.

Argenis Salazar a été atteint au poignet droit d'un tir du partant Danny Cox (2-2) et il s'est rendu à l'hôpital pour subir des radiographies. Il n'y a pas de fracture.

Bryan Little a été moulé par Lonnie Smith au moment de réussir le troisième des quatre doubles-jeux des Expos.

Gary Lucas a par ailleurs été atteint à la main droite d'un coup en flèche de Ken Oberkell.

Hier		MONTREAL		6	
ST LOUIS	ab p cs pp	ST LOUIS	ab p cs pp	ST LOUIS	ab p cs pp
McGee cc	2 0 1 0	Rose cg	4 1 2 1	LoSmith cg	4 1 1 0
VanSlyk cg	2 0 0 0	Thomas cg	1 0 0 0	McGee cc	1 1 1 0
LoSmith fs	0 0 0 1	Little 2b	2 1 0 0	VanSlyk cc	4 2 2 1
Romy 2b	0 0 0 0	Flynn 2b	1 0 0 0	DGreen 1b	2 1 1 1
DGreen 1b	4 0 0 0	Raines cc	2 0 2 0	Porter r	4 1 2 2
Porter r	3 0 1 0	Dawson cd	4 1 2 1	Hendrick cd	5 0 1 1
Hendrick cd	4 0 0 0	G Carter r	4 1 2 1	Oberkell 3b	4 0 1 1
Oberkell 3b	4 0 1 0	Wallach 3b	4 1 3 1	Herr 2b	2 0 1 0
Herr 2b	3 0 0 0	Franco 1b	4 0 1 0	O Smith ac	3 0 0 0
Horton l	0 0 0 0	ASalazar ac	1 1 1 1	LoPoint l	2 0 0 0
Stuper l	0 0 0 0	Speier ac	2 0 1 1	Sutter l	0 0 0 0
Lindm fs	1 0 1 0	Lea l	3 0 0 0		
OSmith ac	2 1 0 0	Lucas l	0 0 0 0		
Cox l	1 0 0 0				
Braun fs	1 0 1 0				
Lahti l	0 0 0 0				
Iorg cg	2 1 1 0				
Totaux	29 2 6 1	Totaux	32 6 14 6	Totaux	31 6 10 6
St Louis	000 000 020— 2	St Louis	000 000 020— 2	St Louis	301 010 000— 6
Montréal	020 010 30x— 6	Montréal	020 010 30x— 6	Montréal	100 000 000— 1
P produit victorieux — A Salazar (1).					
E—Herr, DJ—St Louis 1, Montréal 4, 15B—St Louis 7, Montréal 9, 2B—Lindm, 3B—A Salazar, BV—McGee (5), S—Little, Lea.					
ML		CS		P	
St Louis	ML	CS	P	ML	CS
Cox P, 2-2	5	8	3	3	2
Lahti	1-3	5	3	3	1
Horton	1-3	0	0	0	0
Stuper	1-3	1	0	0	1
Montréal					
Lea G, 4-1	7	5	2	2	4
Lucas	2	1	0	0	3
Leo a affronté trois frappeurs en 8e.					
APL—A Salazar by Cox, D—2:55, A—22,455					

GP de Belgique

Un Italien, Alboreto, vainqueur sur Ferrari

ZOLDER, Belgique (AFP) — Un Italien vainqueur sur une Ferrari. Il a fallu attendre 18 ans, depuis la victoire de Ludovico Scarfiotti au Grand Prix d'Italie en 1966, pour assister de nouveau à pareil événement avec le succès de Michele Alboreto hier à Zolder, au terme du Grand Prix de Belgique de Formule Un.

Les Ferrari, décevantes dans les deux premières courses de la saison, au Brésil et en Afrique du Sud, ont nettement triomphé cette fois, d'autant que le Français René Arnoux a pris la troisième place derrière le Britannique Derek Warwick (Renault Elf) après une fin de course palpitante. L'écurie italienne a donc fait le bon choix en abandonnant le système d'injection électronique qui équipait ses voitures à Rio et à Kyalami, pour revenir à une solution plus classique: le système mécanique qui les équipait les années précédentes.

Si la troisième place d'Arnoux, victime d'un tête-à-queue à cinq tours de l'arrivée, est finalement inespérée, la course d'Alboreto, en tête du début à la fin, a été limpide. Seule inquiétude juste avant un changement de pneus: l'Italien mordait sur l'extérieur de la piste, les pneumatiques arrière de sa Ferrari s'étant nettement dégradés. Mais il ne connaissait ensuite aucun ennui, s'offrant même le luxe d'abaisser de deux dixièmes la pression du turbo dans la seconde partie de l'épreuve.

À 27 ans et demi, le Milanais qui a disputé son premier Grand Prix en 1981, remportait sa troisième victoire, après celles de Las Vegas (1982) et Detroit (1983), les deux fois sur Tyrrell. Pour sa troisième course

au volant d'une Ferrari, il s'imposait magistralement sur le circuit où un de ses prédécesseurs au sein de la Scuderia, le Québécois Gilles Villeneuve avait trouvé la mort en 1982.

À aucun moment, la supériorité du pilote italien, déjà affirmée par sa pôle position acquise lors de la seconde séance d'essais samedi, n'avait fait de doute. Derrière lui, Warwick avait dû concéder régulièrement du terrain (6 sec au 10e tour, 8 au 17e, 19 au 30e), avant que le Britannique, à la suite d'un tête-à-queue au 34e tour, ne cède la deuxième place au Finlandais Keke Rosberg (Williams Honda). Mais le pilote de la Renault reprenait sa position au 43e tour, Rosberg s'arrêtant au stand, pour la conserver jusqu'à la ligne d'arrivée qu'il franchissait avec 42 secondes de retard sur Alboreto.

Dans le dernier tour, Rosberg connaissait une panne d'essence et devait laisser la troisième place à Arnoux. Le Brésilien Nelson Piquet (Brabham BMW) qui s'était souvent mêlé à la lutte pour la troisième position, avait abandonné peu de temps auparavant (moteur cassé). La même raison avait causé la perte des deux premiers vainqueurs de la saison, le Français Alain Prost et l'Autrichien Niki Lauda (McLaren Porsche). Consolation pour Prost: il conserve la tête du championnat du monde avant la prochaine course, le Grand Prix de Saint Marin qui se déroulera dimanche prochain à Imola, tout près de Modène, le territoire de... Ferrari.

Les contrôles effectués sur les voitures à Zolder par les commissaires techniques du Grand Prix de Belgique ont donné lieu à des résultats surprenants.

Sur le plan de la consommation tout d'abord avec la Ferrari numéro 27 du vainqueur Michele Alboreto. La voiture italienne en effet n'avait consommé que 193 litres pour couvrir les 298,340 kilomètres de la course. Qui parlait de problèmes de consommation...

Autre surprise, le poids de la Williams Honda du Finlandais Keke Rosberg (4e). La voiture pesait 540 kilos, exactement le poids limite autorisé par les règlements.

Victoire de la femme-jockey

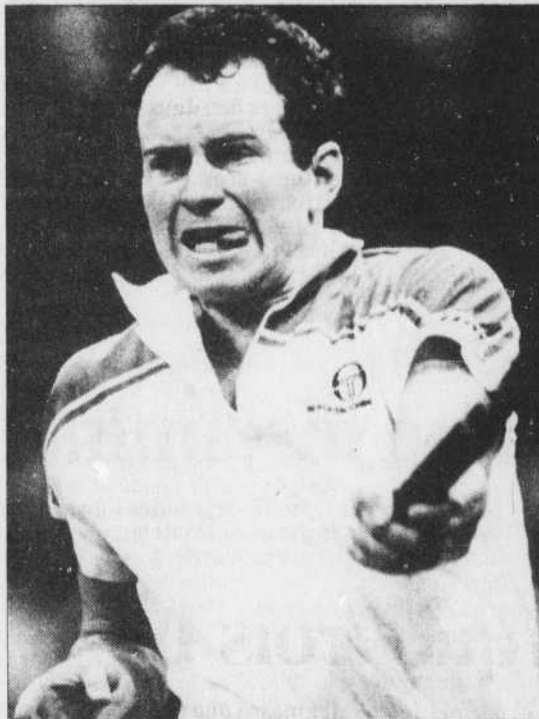
PARIS (AFP) — Surprise hier au champ de course de Longchamp, à Paris: la femme-jockey Dary Boutboul a remporté le Prix de la reine Marguerite, son deuxième tiercé en moins d'un mois.

Le cheval Abdonski, qui est la propriété de Mme Boutboul, avait pourtant mal entamé les 2,400 mètres du parcours. Longtemps noyé au sein du lot de 18 concurrents, il a produit son effort dans les derniers 500 mètres.

Fille d'un propriétaire, Dary Boutboul (28 ans) mesure 1,56 m pour 45 kg. Elle indique que, comme femme, elle aurait peu de chances de se voir confier une monture si elle n'était pas elle-même propriétaire du cheval.

Premier colloque international sur la promotion des grandes villes*

McEnroe remporte la finale du WCT



L'Américain John McEnroe a vaincu Jimmy Connors pour la quatrième fois à leurs cinq derniers matchs, hier.

Navratilova... en 47 minutes

DALLAS (AFP) — John McEnroe n'a éprouvé aucune difficulté pour conserver son titre de champion WCT hier en battant en finale du tournoi de Dallas son compatriote Jimmy Connors en trois manches (6-1, 6-2, 6-3).

Le numéro un mondial, qui a battu quatre fois Connors lors de leurs cinq derniers matches, n'a pas laissé de répit à son rival, de six ans son aîné, McEnroe, qui a seulement perdu trois sets cette saison — un contre le Tchecoslovaque Ivan Lendl, un contre l'Américain Vitas Gerulaitis et un contre le Roumain Florin Segarceanu —, a mis moins de deux heures pour venir à bout

d'un adversaire pourtant réputé pour sa combativité.

Vainqueur de cette épreuve pour la quatrième fois, il est devenu le deuxième joueur, après l'Autstralien Ken Rosewall (1970 et 1971), à remporter deux années de suite cette compétition.

McEnroe, à qui cette victoire rapporte \$150,000, ne se mit qu'une seule fois en colère, discutant si violemment un point qu'il reçut un avertissement pour grossièreté.

Avant pris le service de Connors dès le deuxième jeu du premier set, McEnroe domina ce set, avant que Connors n'essaie de revenir dans le match. Mais malgré un baroud

d'honneur dans le dernier set, il résista jusqu'à 4-3. Connors ne put contraindre son partenaire de l'équipe américaine de la coupe Davis à disputer un quatrième set.

En Floride, l'Américaine Martina Navratilova, tête de série numéro un, a battu la Péruvienne Laura Arraya (6-0, 6-1) en 47 minutes en finale du tournoi de tennis d'Orlando, samedi.

C'est la quatrième victoire d'affilée pour Navratilova dans un tournoi du circuit féminin.

La meilleure joueuse mondiale, qui a touché \$50,000 pour sa victoire, a du même coup remporté 18 matches consécutivement, depuis sa défaite en janvier dernier face à sa compatriote Hana Mandlikova.

En double, la paire formée de la Tchecoslovaque Hana Mandlikova et de l'Allemande de l'Ouest Claudia Kohde-Kilsch a remporté la finale en disposant de l'Américaine Kathy Horvath et de la Roumaine Virginia Ruzici en trois manches de 4-6, 7-6 et 6-3.

La Tchecoslovaque Hana Mandlikova et l'Allemande de l'Ouest Claude Kohde-Kilsch ont remporté la finale du double, hier, battant l'Australienne Wendy Turnbull et la Britannique Anne Hobbs en trois manches, 6-0, 1-6 et 6-3.

Classement

- Michele Alboreto, Italie, Ferrari 126 C4, une heure 36 minutes 32.048 secondes, vitesse moyenne de 185.42 km-h
- Derek Warwick, Grande-Bretagne, Renault RE50, 42.386 de retard
- René Arnoux, France, Ferrari 126 C4, 1:09.803 de retard
- Keke Rosberg, Finlande, Williams-Honda FW09, un tour de retard
- Elio de Angelis, Italie, JPS-Lotus-Renault 95T, 1
- Stefan Bellof, R.F.A., Tyrrell-Cosworth 012, 1
- Ayrton Senna, Brésil, Toleman-Hart TG 183B, 2
- Patrick Tambay, France, Renault RE50, 2
- Marc Surer, Suisse, Arrows-Cosworth A6, 2
- Nelson Piquet, Brésil, Brabham-BMW BT52, 4
- Jonathan Palmer, Grande-Bretagne, RAM-Hart, six
- Classement général
 - Alain Prost, France, 15 points
 - Warwick, 10
 - Niki Lauda, Autriche, Rosberg et Alboreto, 9
 - De Angelis, Italie, 6
 - Arnoux, 4
 - Eddie Cheever, E.U., et Riccardo Patrese, Italie, 3
 - Martin Brundle, Grande-Bretagne, et Andrea de Cesaris, Italie, 2
 - Tambay, Senna et Bellof, 1

Présenté par



SOCIÉTAL est un réseau multidisciplinaire sans but lucratif ou politique, voué à l'étude théorique, la promotion, l'expérimentation et la pratique de la communication sociale.

*Sous la présidence d'André Maisonneuve, associé CEGIR.

Chaque pas, chaque geste, chaque effort

POUR BÂTIR UNE MAJORITÉ

Parti Québécois

Campagne de financement 1984

Pour offrir votre aide ou pour toutes informations : (514) 270-5400 ou sans frais : 1-800-361-6643

Thème: La promotion des grandes villes au service du développement économique et du changement social.

Quand? Le jeudi 3 mai 1984, de 9h00 à 16h30.

Où? Hôtel Régence Hyatt, Montréal.

Programme

«I love New York» la célèbre campagne nord-américaine
Conférenciers: **Cathy Kaputa**, New York
Joseph Schilling, New York
Commentateur: **Robert Guy Scully**, Montréal

«L'âme des métropoles: à quoi tient leur grandeur.»
Conférencier: **Yves Michaud**, Montréal

«La fierté à une ville» un nouveau modèle de campagne à financement partagé
Conférenciers: **Guy Brunet**, Montréal
Pierre Morin, Montréal
Commentateur: **Alain Duhamel**, Montréal

«B.C. Place (Vancouver), médium de communication» l'architecture et l'urbanisme qui communiquent un art de vivre
Conférencier: **Paul Manning**, Vancouver

Modératrice du Colloque: **Michèle Virolay**, Montréal

Renseignements et réservations: (514) 397-9522
Traduction simultanée disponible

LE DEVOIR *ciel 98,5*
en collaboration avec

FRANCE FILM

invitent
350 personnes
à assister à l'avant-première du film
jeudi le 17 mai 1984 à 20:30h
au cinéma du complexe Desjardins

LE CERCLE DES PASSIONS
un film de **CLAUDE D'ANNA**
avec **MAX VON SYDOW**

un amour démesuré,
un grand film lyrique et poignant...

GIULIANO GEMMA
ASSUMPTA SERNA - MARCEL BOZZUFFI
écrit par **LAURE BONIN** et **CLAUDE D'ANNA**
Distribution **FRANCE FILM**

FRANÇOISE FABIAN
dans le rôle de Renata Strauss

CONCOURS: "LE CERCLE DES PASSIONS"
CIEL-MF
C.P. 98,5 Succ. A
Longueuil, Québec J4H 3Z3

NOM.....

ADRESSE..... APP.....

VILLE..... C. P. TEL.....

- Le coupon de participation sera publié du 30 avril au 5 mai 1984.
- Le texte des règlements est disponible à France Film, 1405 rue Alexandre Desève, Montréal.
- La valeur des prix offerts est de \$1 750.00
- Le tirage aura lieu le 11 mai 1984.
- Il faut être âgé de 18 ans et plus pour participer au concours.

Le Dr. Wallerstein, psychiatre, a effectué une étude de dix ans en Californie

Le divorce affecte moins les enfants en bas âge que les plus vieux

SANDRA BLAKESLEE
du New York Times

Les enfants qui vivent, en bas âge, le divorce de leurs parents s'en tirent beaucoup mieux au plan psychologique que leurs aînés, révèle l'étude la plus longue jamais entreprise sur cette question.

Si on analyse les effets d'une séparation après cinq ans, ce sont les plus jeunes enfants et non leurs aînés qui sont le plus perturbés au plan émotif, voire dépressifs. Mais dix ans après la rupture, les plus jeunes enfants gardent un souvenir moins vif de ces événements dramatiques alors que les plus âgés ont tendance à en conserver un souvenir vivace, qui continue d'affecter leur existence.

« Les plus jeunes semblent mieux rétablis et ne sont pas affectés par le souvenir des conflits dont ils ont été témoins », explique le Dr Judith S. Wallerstein, la coordonnatrice de cette étude sur *Les enfants du divorce en Californie*. Les plus jeunes enfants, qui vivaient tous avec leur mère, affichaient d'autre part un impérieux besoin de communiquer à leur père naturel les détails les plus intimes de leur vie, un phénomène particulièrement fort au moment de l'adolescence.

Le Dr Wallerstein a présenté les résultats de son étude, qui a duré 10 ans, lors du 61e congrès annuel de l'Association américaine d'orthopsychiatrie, à Toronto.

Même si son enquête porte à croire que les enfants sont moins af-

fectés à long terme s'ils vivent le divorce de leurs parents en bas âge, le Dr Wallerstein a souligné à l'occasion d'une entrevue téléphonique que le traumatisme résultant de cette expérience n'en était pas moins tangible à tous les âges. « Cela dépend beaucoup de ce qui se passe dans la famille post-divorce », explique-t-elle.

Plus d'un million d'enfants assistent chaque année en Amérique à la dissolution du couple formé par leurs parents naturels. D'après le recensement officiel aux Etats-Unis, si les tendances actuelles se maintiennent, tout enfant né en 1983 a 40 % de chances de vivre les séquelles du divorce de ses parents et une chance sur cinq de vivre un deuxième divorce.

L'étude californienne, qui a débuté en 1971, a suivi de près l'évolution de 60 familles dont les 131 enfants avaient entre 2½ ans et 18 ans au moment du divorce. Les conclusions de cette étude sont essentiellement centrées sur un groupe de 34 enfants, tous d'âge pré-scolaire lorsque les chercheurs les ont rencontrés pour la première fois. Ces enfants ont aujourd'hui entre 12 et 18 ans.

Au moment du divorce, explique le Dr Wallerstein, les enfants d'âge pré-scolaire étaient définitivement les plus perturbés par le drame familial auquel ils venaient d'assister. La plupart affichaient des signes de régression et presque tous étaient fort préoccupés par la possibilité - très logique - d'être abandonnés par les « deux » parents.

Dix-huit mois après la séparation, ces jeunes semblaient au sommet de leur cauchemar. La plupart étaient

encore plus troublés qu'au moment de la séparation elle-même. Les garçons, en particulier, affichaient des séquelles autant dans leur rendement scolaire que dans leur nouveau milieu familial.

Cinq ans après le divorce, ont constaté les chercheurs avec étonnement, le tiers des plus jeunes enfants souffrait toujours de dépressions d'intensité moyenne à élevée.

En 1980, le Dr Wallerstein créait le Centre pour les familles en transition, à Corte Madera, en Californie, afin de permettre à cette catégorie d'enfants de mieux passer au travers de ces problèmes. Aucun des enfants ayant participé à l'étude du Dr Wallerstein n'a toutefois été traité dans ce centre pour ne pas compromettre les résultats de cette recherche.

Dix ans après la séparation de leurs parents, les plus jeunes enfants semblaient avoir pris le dessus. La plupart affirmaient ne garder aucun souvenir de leur vie familiale avant le divorce. Leurs souvenirs sont fragmentaires et non vivaces. Aucun des enfants n'a affiché la moindre « crainte » en évoquant le divorce de ses parents alors que tous n'avaient que ce mot à la bouche au moment de l'événement.

La jeune Kate, par exemple, a raconté: « Je me souviens qu'ils se chicanalaient beaucoup mais je ne pensais pas qu'ils iraient jusqu'à divorcer. C'est curieux. Toute cette période est comme perdue quelque part en moi. Je n'arrive pas à m'en rappeler. J'avais trois ans. »

Selon Terry, qui avait aussi trois ans au moment du divorce de ses pa-

rents, « Le pire âge que des enfants peuvent avoir au moment du divorce de leurs parents, c'est entre 6 et 10 ans. Et le meilleur, c'est entre 1 et 2 ans. »

Les plus jeunes ne se sentent pas responsables du divorce de leurs parents et semblent tous conscients de « l'avantage » d'avoir été plus jeunes au moment de la séparation, ajoute le Dr Wallerstein.

Par contre, les enfants plus âgés au moment du divorce, qui ont aujourd'hui entre 19 et 28 ans, demeurent tous ébranlés par le souvenir d'être très vif de la dissolution du mariage de leurs parents. Ils se disent préoccupés par le côté instable des relations émotives et par la crainte d'une « trahison ».

Les propos d'une jeune fille traduisent bien cette insécurité: « Chaque fois que mon ami est plus de 30 minutes en retard, je l'imagine dans les bras d'une autre. »

Un jeune de 19 ans confie à un chercheur: « Le plus dur, ça été la souffrance de ma mère. Je me rappelle la nuit au cours de laquelle mon père est parti. Ma mère est restée dans sa chaise berceuse rouge toute la nuit à pleurer. Et j'ai pleuré sans arrêt moi aussi toute la nuit. »

Un autre jeune adulte raconte: « J'ai vu mon père battre ma mère. C'est une cicatrice dans ma vie qui se rouvre chaque jour. »

Les plus jeunes, cependant, n'ont pas été préoccupés voire même intéressés à connaître les raisons qui ont conduit leurs parents au divorce. L'expérience de ce divorce n'en est pas moins une expérience impor-

tante pour eux. Pour le tiers des plus jeunes, le divorce évoque des sentiments intenses, des pleurs et un sentiment de grande tristesse. Ils évoquent aussi le sentiment de solitude qu'ils ont alors éprouvé et la dépression qu'ils continuent de ressentir.

La plupart entretiennent comme phantasme l'espérance de voir leurs parents passer par dessus leurs divergences un jour. Le « remariage » persiste dans l'esprit de plus de la moitié des plus jeunes. Ils souhaitent que l'un ou l'autre de leurs parents change suffisamment pour rendre possible la réunion du couple. Terry décrit bien ce sentiment: « J'espère que mon beau-père va retourner avec sa première femme; j'espère aussi que ma nouvelle belle-maman va retourner avec son premier mari. Et j'aimerais que papa et maman reviennent ensemble. »

Lorsque ces enfants parviennent à l'adolescence, explique le Dr Wallerstein, ils deviennent anormalement près de leur mère et tentent de la supporter en tout. Les enfants interviewés étaient au courant du moindre détail du budget familial et connaissaient le « prix de tout ce qu'on m'achète ».

Leur père biologique, qu'il soit un absent chronique, un visiteur régulier ou occasionnel, qu'il vive à trois rues ou dans un autre pays, demeure un personnage d'une grande importance dans la vie de tous les enfants.

Au moment de leur adolescence, la plupart des jeunes sentent le besoin impérieux de prendre contact avec ce père dont ils ne partagent plus la vie, ajoute le Dr Wallerstein.

« A l'âge de 13 ou 14 ans, les jeunes font parvenir à leur père toute sorte de lettres confidentielles, des poèmes, etc., qui lui racontent les détails les plus intimes de leur vie émotive. » Certains jeunes en faisaient parvenir à des pères qu'ils ne voyaient qu'une fois par année.

Même si certains pères rejettent avec régularité ces tentatives de rapprochement ou les déçoivent, les jeunes gardent en général de lui l'image d'un être affectueux et aimant. La plupart des jeunes continuent aussi d'envisager l'avenir avec optimisme et espèrent vivre un jour une union durable. Il n'y a pas, soutiennent-ils avec insistance, de lien entre leur situation familiale, en particulier le divorce de leur parents, et la possibilité qu'ils reproduisent les mêmes situations dans leur vie personnelle plus tard. Leurs frères et sœurs, par contre, semblent plus anxieux devant ces mêmes perspectives, racontent les enfants.

Il est essentiel, souligne le Dr Wallerstein, pour les parents de comprendre que le divorce impose un stress à tous les enfants, quel que soit leur âge. Les parents doivent résoudre leurs difficultés communes le plus rapidement possible, explique-t-elle, et ne pas se contenter d'espérer qu'ils passeront au travers seuls. Si les parents accordent l'attention qu'il faut à la période post-divorce et accordent à leurs enfants la possibilité de garder un contact étroit avec les deux parents naturels, les enfants s'en portent beaucoup mieux.

Conclusion d'une menée au Canada, aux USA et en Europe

Les femmes âgées souffrent d'une discrimination insidieuse et subtile

JUDY CREIGHTON

TORONTO (PC) — La société, en général, perçoit les femmes âgées comme étant des êtres quelque peu pathétiques et un tantinet maboulées, quand on n'estime pas tout simplement qu'elles sont de caractère difficile et qu'elles réclament trop de leur entourage et de la société.

C'est ce qu'affirme la politologue Leah Cohen qui a publié récemment les résultats d'une étude de quatre ans réalisée auprès des femmes âgées du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe. Elle y dénonce, non sans véhémence et

colère, le traitement que la société réserve à cette partie de la population.

Dans son étude, elle fait un tour d'horizon des possibilités que la société offre aux femmes de 25 à 100 ans.

Mme Cohen, qui s'est entretenue avec plus de 250 femmes venant de toutes les couches de la société, rappelle que toute la documentation qui existe sur le processus du vieillissement et les problèmes que cela comporte touche presque exclusivement les hommes. Elle a donc dû surmonter de nombreuses difficultés pour compléter son étude.

« Ma grand-mère m'a littéralement formée. Elle faisait tout pour répondre à mes questions, aussi complexes soient-elles. A certains moments de sa vie, on s'est gaussé d'elle, on l'a trompée et on lui a menti, mais elle a toujours su conserver sa dignité. »

Dans ses interviews, elle a découvert que le même sort est réservé à toutes les femmes du monde. Malgré que celles-ci aient été ignorées par leur entourage, abusées et trompées — souvent contraintes à la pauvreté — elles demeurent courageuses et conservent le sens de l'humour tout autant que celui de l'absurde.

Selon Mme Cohen, les personnes âgées sont, en règle générale, rejetées

par la société, « mais celle-ci dédaigne particulièrement les vieilles femmes. »

Cette forme de rejet commence très tôt chez la femme et prend de l'ampleur dès que celle-ci atteint l'âge de 25 ans, dit-elle.

« On nous apprend dès la vingtaine à craindre le processus du vieillissement. Certains mass media instillent même cette crainte chez des groupes de femmes encore moins âgées. L'industrie des cosmétiques nous inonde de mes-

sages nous invitant à déclarer une guerre ouverte à ce qu'elle décrit comme étant les ravages de l'âge. »

« L'objectif principal de cette campagne est de nous faire croire, va sans dire, que nous devons conserver notre attrait sexuel pour l'homme qui, lui, n'est pas frappé par le même processus de vieillissement et qui, selon la publicité, améliore son apparence avec l'âge. »

Mme Cohen s'en prend également aux agences sociales qui « ne

se préoccupent tout simplement pas des problèmes que les femmes vieillissantes doivent surmonter. »

Les femmes âgées sont trois fois plus nombreuses que les hommes âgés à être physiquement maltraitées. Malgré ce phénomène, la presque totalité des réfugiés pour femmes battues refusent les femmes âgées et n'admettent que les jeunes mères et les enfants.

Selon Mme Cohen, la majorité des Canadiennes de plus de 65 ans vit

sous le seuil de la pauvreté.

« Si les femmes représentaient une chose importante pour nous, nous verrions à ce qu'elles touchent des pensions supérieures à \$6,000 par année, » dit-elle.

Elle invite donc les mouvements féministes à s'intéresser et à se pencher de plus en plus sur ces problèmes, leur rappelant que le vieillissement est le lot de toutes.

Elle croit que la situation pourrait être améliorée par le biais d'une

action politique.

Elle estime d'ailleurs que les femmes de sa génération, qui ont vécu le mouvement féministe des années 60 et 70, ne toléreront pas les injustices qu'ont subies les femmes de plus de 65 ans.

« Il est impossible que ma génération accepte de subir ce sort. J'espère qu'elle saura réagir et qu'elle ne permettra pas à la société de rejeter les femmes âgées comme s'il s'agissait d'une voiture usagée qui ne peut plus servir. »



La politologue Leah Cohen a passé quatre ans à étudier les femmes âgées du Canada, des Etats-Unis et d'Europe et elle s'est dite « ... littéralement submergée par la colère et le désespoir en réalisant jusqu'à quel point on néglige et on abuse des femmes âgées dans le monde occidental. »

Pour des diamants
L'homme fait reculer
l'Atlantique

ORANJEMUND, Namibie (AP) — L'homme fait reculer l'océan Atlantique pour recueillir les diamants sur la côte désertique de la Namibie.

La Consolidated Diamond Mines (CDM), filiale de la De Beers, utilise de gigantesques machines pour déplacer 18 millions de tonnes de sables par an, dont elles déversent la moitié pour construire des digues qui font reculer le rivage de 200 m.

Mais cette activité qui coûte des dizaines de millions de dollars par an n'emploie finalement qu'une poignée d'ouvriers armés de pelles et de balais: ils ramassent la couche de gravier diamantifère de cinquante centimètres d'épaisseur ainsi mise à nue jusqu'à 18 mètres au-dessous du niveau de la mer. Ils balaisent ensuite avec précaution chaque centimètre carré de ce lit de pierres pour y trouver les gangues enrobant des diamants.

Le rapport entre la masse ainsi explorée et les diamants découverts est de l'ordre de deux cents millions pour un. En 1982 la production de CDM s'est élevée à un million de carats (un carat pèse 0,2 gramme). Les 200 kilos de la production pourraient remplir une grosse poubelle.

La qualité est excellente si l'on sait qu'habituellement la production correspond à 80 pour cent de diamants à usage industriel et les 20 pour cent restants à des pierres précieuses, contre 97 pour cent de pierres précieuses dans le cas présent.

La CDM loue à l'administration du Sud-Ouest africain presque la moitié du « territoire interdit », depuis la frontière avec l'Afrique du Sud marquée par le fleuve Orange jusqu'à la ville de Luderitz. C'est en 1908 que les premiers diamants furent découverts à même le sol.

SUPER VENTE printanière
ÉPARGNEZ 25% sur TOUS NOS TISSUS RÉGULIERS

* plan budgétaire disponible *

Lorsque vous aurez constaté le travail que nous accomplissons, vous serez enchantés d'avoir fait rembourrer vos meubles chez nous.

- Estimation gratuite dans un rayon de 50 miles de Montréal
- Main-d'œuvre garantie 5 ans par écrit
- Livraison dans un délai de 5 jours, sur demande
- Bas prix imbattables résultant d'un grand pouvoir d'achat

Profitez-en pour confier à un spécialiste réputé de longue date le soin de regarnir et recouvrir à neuf tout siège défraîchi (chaise, fauteuil, causeuse, canapé, etc.)

327-8108

Tel qu'entendu à CKVL • Tel que vu à la TV

Nous avons toujours un représentant près de chez vous

Remboursement RENOVEC
Re-Upholstering

10825 l'Archevêque, Montréal-Nord.

LE DEVOIR
invite ses lecteurs et/ou abonnés à participer au tirage

Vous pouvez gagner une magnifique JEEP CHEROKEE CHIEF 1984 d'une valeur de 15 330,00\$
courtoisie des concessionnaires AMC/Jeep/Renault du Montréal Métropolitain

Modèle L5, 2 portes, 2.5 litres, couleur métallisée, cinq vitesses, direction et freins assistés, radio AM/FM stéréo avec cassette, galerie de toit, groupe visibilité: miroirs télécommandés sur les côtés, essuie-glace et lave-glace intermittent à l'arrière et dégivreur.

Note: Ce prix n'inclut pas les coûts de la taxe de vente et de l'immatriculation.

AMC Jeep RENAULT

Prière de remplir ce coupon et de le retourner avant le 14 mai 1984 à minuit à:

LE DEVOIR
211, rue Saint-Sacrement
Montréal, Québec
H2Y 1X1

Règlements
Les règlements sont affichés chez les concessionnaires AMC/Jeep/Renault. Ce concours est ouvert aux lecteurs du Devoir, de l'Arrière, Le Médicin du Québec et du Barreau 84.

NOM	_____
PROFESSION	_____
ADRESSE	_____
VILLE	_____
CODE POSTAL	_____
TELEPHONE	_____
RÉSIDENCE	_____
BUREAU	_____